

Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

VERBATIM de la réunion publique du 09 février 2012

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Je voudrais simplement vous dire qu'il y a des places aux premières loges si j'ose dire, ça serait dommage de rester au fond de la salle. Donc, on va bientôt démarrer la réunion si vous le voulez bien. Je vais d'abord me présenter, Michel Giacobino, je préside la Commission Particulière du Débat Public. Je voudrais simplement passer la parole à Monsieur Collérie qui représente le maire de la commune de Thumeries et qui nous offre cette salle. Donc, vous pouvez dire un mot, si vous le voulez bien.

Mr Collérie (adjoint au maire de Thumeries)

Bien, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre présence. La commune de Thumeries, je ne suis pas maire d'abord, je suis adjoint au maire et je remplace Monsieur le maire qui est au chevet de son épouse hospitalisée et qui m'a prié de le remplacer et de vous accueillir en son nom. On m'a dit qu'il fallait parler de Thumeries, mais je pense que vous n'êtes pas venu pour ça ! Disons, simplement en deux, trois mots que c'est une commune qui est passée de 3 200 à 4 000 habitants en une vingtaine d'années. Très rurale autrefois, industrielle ensuite, c'est le berceau pour ceux qui ne le sauraient pas, de l'entreprise Beghin-Say, actuellement ça s'appelle Teréos. La sucrerie a été fermée en 1990. Actuellement, il reste un ensemble de conditionnements et des laboratoires, c'est tout ce qui reste de l'entreprise Beghin. Mais nous sommes là pour autre chose, donc nous prêtons ce local qui est un héritage de l'entreprise Beghin. Nous prêtons volontiers ce local pour ce débat, notre souhait, nous, à la municipalité de Thumeries, c'est que ce soit un vrai débat c'est-à-dire un débat où tout le monde peut s'exprimer, s'expliquer, s'écouter dans le respect des idées des uns et des autres. Voilà le vœu que je formule ce soir et je redonne la parole à Monsieur le Président.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Merci, Monsieur Collérie. Simplement je voudrais... Je me mets debout ça me permettra de mieux vous voir, même réciproquement, et je voudrais faire une présentation assez rapide, d'abord des gens qui sont à la tribune. C'est bien gentil de vous faire face, mais il faut bien vous dire qui on est. Donc, moi-même, je suis Président de la Commission Particulière du Débat Public, Ariane Métais, à ma gauche est membre de la Commission Particulière du Débat Public, il y a trois autres membres qui sont dans la salle. Donc, Claude Brulé, je ne sais pas où il est dans la salle, il y a également Pierre Lorent qui est à côté de lui, et puis également Violette le Quéré-Cady, je ne sais pas où elle est, elle est quelque part. Voilà, donc, vous avez cinq membres, et Elisabeth Campagnac qui est le

sixième membre ne peut malheureusement pas être là ce soir. Je dis malheureusement car elle le regrette également aussi. A ma droite, si j'ose dire, séparé par une table, il y a Gaëtan Desquilbet qui est le Directeur de Projet du renforcement de la ligne à Très Haute Tension. Et Christian Aucourt qui est le Directeur Régional de Rte. Voilà pour les présentations rapides. Donc, l'exposé qui va être fait c'est d'une part la présentation... (à ce stade bien sûr puisqu'il y a encore une réunion publique et jusqu'au 13 février le débat public pourra avoir lieu c'est-à-dire qu'il pourra se prolonger sur Internet éventuellement)...une présentation provisoire des conclusions que nous avons faites, d'après l'analyse des différents verbatim, c'est-à-dire de l'enregistrement de l'ensemble des questions et des réponses qui ont été faites durant les débats. Et on fera un rapport bien sûr, plus détaillé après, puisque nous avons deux mois pour le faire, en analysant les questions / réponses sur Internet et les différents cahiers d'acteurs. Je voulais vous dire également, que le premier rôle de la Commission, c'est d'informer le public, et nous avons essayé de vous informer d'une part par le dossier dit du Maître d'Ouvrage que Rte a fait, ainsi que son résumé, ainsi que les différents documents complémentaires, dont le document qui va vous être présenté ce soir, même si il a été publié lors de la réunion de Oignies, il était déjà sur la table. Et également, vous avez à l'entrée de la salle un certain nombre de documents qui correspondent également à des opinions exprimées. C'est donc, à la fois les 16 cahiers d'acteurs, associations, mairies, collectivités qui ont fait des cahiers d'acteurs et qui permettent de savoir quelles sont les questions que les gens se posent, les propositions qu'ils font, mais également quels sont leur avis sur la question. Vous avez également un site Internet, je ne détaille pas sur cette question-là qui permet d'avoir l'ensemble des documents pour ceux qui ont un accès à Internet, mais également aussi de poser des questions et d'avoir des réponses. Et enfin, vous avez également un certain nombre de documents qui sont à l'entrée concernant la concertation. Je voudrais insister sur un point : c'est que la Commission Particulière du Débat Public n'intervient que dans un temps limité, la loi a limité à quatre mois la durée de son intervention concernant le débat public, mais qu'après il y aura un ensemble de concertations, de participation du public qui, si le projet bien sûr se poursuit, ce que Rte devrait dire d'ici le 13 juillet. Il y aurait, si le projet se poursuit, un processus de concertation et d'information public, sur lequel vous avez un document qui est distribué, qui faisait normalement l'objet de la réunion de Oignies. Bon la réunion de Oignies a été écourtée pour les raisons que vous devez connaître. Bien, je voudrais rapidement présenter les intervenants. Donc, j'ai exposé l'objet de la Commission du Débat Public, à quoi elle sert. Je vais être très rapide sur les membres, je les ai présentés rapidement, maintenant toutes les questions bien sûr sont possibles et vous pouvez poser des questions sur l'ensemble que je vous présente rapidement. Il y a le débat public, c'est une expérience de démocratie participative dont je ne donne pas le détail à nouveau, je vous présente rapidement les slides : le projet d'équipement du territoire, où ça va, d'où ça vient et quels sont les problèmes qui sont posés, et on arrive effectivement à l'analyse des réunions publiques. C'est des thèmes qui ont été abordés, les réunions publiques comme je l'ai dit tout à l'heure, ça ne sort pas forcément de l'ensemble du débat public, parce que le débat public ça n'est pas uniquement les réunions publiques, c'est également aussi les questions / réponses qui sont appliquées sur Internet, également l'ensemble des cahiers d'acteurs et l'ensemble des informations qui sont fournies par le Maître d'Ouvrage, mais néanmoins, lors des débats publics on a cette cartographie si j'ose dire, des différents thèmes : le thème santé qui recoupe évidemment beaucoup de choses concernant les champs électromagnétiques, les effets sur la santé des lignes électriques, qu'elles soient aériennes ou souterraines d'ailleurs et qui est largement dominant et qui a été en nombre de questions et de réponses, pas mal porté par le débat public ; le deuxième thème c'est l'énergie. Sous le thème énergie on a regroupé bien sûr différents thèmes et notamment la raison d'être du projet. Je vais y revenir tout à l'heure très rapidement, mais la politique

énergétique de la France mais également aussi les problèmes d'énergies renouvelables, de consommation énergétique par rapport à l'électricité, etc. Egalement le troisième thème c'est l'aménagement du territoire, c'est-à-dire c'est bien gentil, si je puis dire, de renforcer la ligne si RTE le décide, mais quelles sont les conséquences sur les différents territoires traversés ? Est-ce qu'on a le droit de traverser ? Est-ce qu'on a le droit de poursuivre ? Etc. Et effectivement des questions sont posées par le débat public, à quoi ça sert ? Quel est l'objet de ce débat ? Quelles sont les questions auxquelles on peut répondre ? Et puis plusieurs questions sur l'enfouissement, les mesures compensatoires, l'environnement et les variantes de tracés qui sont moins importantes. Alors, je donnerais plus spécifiquement, si vous êtes d'accord, ce que nous concluons aujourd'hui, et je le précise bien sûr les questions des trois premiers thèmes : sur la santé, sur les questions d'énergie et d'aménagement du territoire, de manière à pouvoir... mais bien entendu toutes les questions sont possibles. Sur la santé, on a retiré tout de même un sentiment général qu'il y avait une controverse scientifique de santé publique, la difficulté à rassembler des données, la difficulté à établir des liens de cause à effet épidémiologiques, des différences d'interprétation sur les textes, notamment sur le fait que RTE avait une règle d'appliquer la règle, alors que les différents points qui ont été soulevés lors des débats publics tendaient à montrer qu'il y a un lien qui est différent, qui peut être pratiqué différemment selon les pays. Une des questions qui est posée, à laquelle bien sûr la Commission ne répondra pas qu'elle pourra traduire dans son rapport final. C'est que faire des recommandations du CIRC (c'est le comité ou la commission internationale de recherche sur le cancer) sur les risques de leucémie infantile ? Puisqu'effectivement la question est posée. Elle a été posée au cours de réunions publiques par Annie Sasco qui est une épidémiologiste qui a un certain passé sur le sujet et qui connaît le sujet et qui est une référence importante. Sur l'énergie c'est-à-dire sur les raisons d'être du projet. Pourquoi renforcer cette ligne ? Parce que c'est la question de base. On a bien entendu, la nécessité de tripler la puissance, c'est RTE qui l'a dit et qui pense qu'il faut tripler la puissance c'est-à-dire passer de 1 500 mégawatts à 4 600. C'est leur point de vue. On a également des questions qui sont posées sur l'origine de l'accroissement des flux électriques, quelle est la part des énergies alternatives, des énergies dites renouvelables dans les flux, c'est-à-dire dans les pointes essentiellement puisque c'est là-dessus que vous dimensionnez votre projet. Les différents scénarios d'évolution, l'impact du changement induit par l'ouverture du marché de l'énergie qui a été souvent gommé parce que la Commission pense qu'il n'y a pas eu suffisamment d'information et le public a exprimé pas mal de doutes sur l'ouverture du marché de l'énergie, qu'est ce que ça implique comme conséquences notamment économiques sur l'ensemble de la raison d'être du projet. Et puis la problématique globale qui a été peu évoquée, ça c'est un des sujets sur lequel il y a beaucoup de questions. Enfin, les arguments... je ne fais que présenter très rapidement les arguments qui ont été développés sur les aménagements du territoire. La Commission et le débat public ont montré qu'il y avait une connaissance incomplète des enjeux locaux. Les impacts à long terme sont relativement peu évalués sur les territoires, sur les différents problèmes liés à la présence d'autres projets concurrents. Et il y a également la question de base : les décisions sont-elles réversibles ? C'est bien gentil de renforcer mais qu'est-ce qui se passe si on s'aperçoit dans quelques années qu'il y a des problèmes d'aménagement du territoire mais aussi des problèmes de santé ? Ou d'autres d'ailleurs. Est-il y a des décisions réversibles ? Y-a-t'il un moyen de revenir en arrière une fois qu'on a fait le projet ? Alors, je résume rapidement sur ce slide le calendrier de la concertation, s'il y a une décision ultérieure. Il y a d'abord clôture du débat pendant les deux mois qui vont suivre. Alors le début ça doit être le 17, clôture du débat le 17 février 2012. Il y a donc deux mois pour établir un rapport, une synthèse du débat, de tout ce que vous aurez pu dire. C'est la Commission Particulière qui s'en charge et la Commission Nationale du Débat Public qui, également dans le même délai c'est-à-dire dans les deux mois, d'ici le 13 avril, fait un

bilan. Ensuite Rte a trois mois pour répondre. Alors, l'ensemble du bilan et de la synthèse de la CPDP sont rendus publics. Vous aurez un retour complet de tout ce qui aura été dit. De même que vous avez un retour complet de tout ce qui est dit à chaque réunion pour le moment, compte tenu de la fréquence des réunions, c'est sur Internet, ce sont les verbatim qui sont disponibles sur Internet. Et vous pouvez avoir l'ensemble de ce qui est dit ce soir, en particulier ou ce qui est dit à d'autres réunions transcrit en français, on espère à peu près, de manière à pouvoir vous y reporter et notamment de noter les questions et les réponses qui sont apportées et qui valent engagement du Maître d'Ouvrage, bien sûr. Donc, ensuite si le projet se poursuit, c'est-à-dire au-delà du 13 juillet, il y aura une décision de Rte de toute façon, pour poursuivre le projet, qu'est ce que vous avez entendu de l'ensemble du débat, qu'est ce que vous avez retenu, quels sont les engagements que vous avez pris. Il y aurait la désignation d'un garant, si vous le demandez, parce que la loi de 2010 a permis que Rte demande un garant de la Commission Nationale qui suivra l'ensemble du processus d'information et de participation du public et qui se poursuivra en gros pendant trois ans. Jusqu'à l'enquête d'utilité publique. Et donc, vous aurez l'étude d'impact que vous aurez dans le courant de l'année prochaine et l'enquête publique qui aurait lieu un an plus tard. Et dans l'ensemble de ces deux-trois années, il y aura un processus de concertation qui sera conduit avec un garant de la CNDP et un compte-rendu qui sera fait à la CNDP par le garant. Dans l'hypothèse favorable, les travaux se feront en 2016-2017, et en 2017 il y aurait la mise en service. Voilà le planning tel qu'il est aujourd'hui exposé, présenté et commenté. Je vais passer donc la parole ensuite à Monsieur Christian Aucourt puis à Gaëtan Desquilbet, qui présentera ce qu'il a retenu du débat et également l'étude d'enfouissement de la ligne.

Christian Aucourt (Directeur RTE Nord-Est)

Je vais me mettre debout, je pense que c'est mieux. Bonjour mesdames, bonjour messieurs, je suis Christian Aucourt donc Directeur de Rte Nord-Est. C'est avec beaucoup de plaisir que j'assiste à cette réunion de clôture parce que le débat public pour un opérateur comme nous, Rte, c'est un moment important. C'est un moment important de pouvoir vous réunir, de pouvoir avoir l'écoute au travers de ces réunions-là, au travers du site internet. Je pense qu'il y a eu beaucoup de questions, beaucoup d'expressions sur le site internet, et au travers aussi des cahiers d'acteurs qui ont été transmis à la CPDP. Je dirais que ce débat nous a permis en effet, d'avoir votre expression, l'expression des citoyens, des élus et d'avoir un certain nombre de questions, je pense qu'il y a eu plus de 200 questions qui ont été posées sur lesquelles je pense, on a apporter des réponses, sur lesquelles, peut-être il faudra encore revenir, mais je pense qu'on a essayé d'apporter des éléments de réponses claires. Il y a eu aussi, dans ce débat, quatre thèmes qui se sont dégagés, enfin quatre interrogations. La première j'aurais tendance à dire sur le modèle énergétique. C'est vrai on vit dans un secteur où c'est pas simple, quand on vit dedans, quand on travaille dedans je dirais qu'on peut expliquer tout ça. Quand vous êtes à l'externe, ce n'est pas simple de comprendre pourquoi il y a des réseaux, et notamment aujourd'hui des réseaux qui sont en interface avec différents types de production et différents types de mode de consommation. Donc, je pense qu'on a essayé d'apporter des éléments, mais je comprends que ces sujets-là ne sont pas si simples à aborder. Un deuxième sujet était en effet l'impact sur la santé. Bon, c'est un sujet qui est en effet débattu depuis des dizaines d'années, je pense que pour un opérateur de réseau comme nous, c'est un sujet très important parce qu'on sent qu'il y a une sensibilité sur ça et que je pense que nous devons avoir des réponses claires mais sur un sujet complexe donc, c'est pas si simple. Donc, on a essayé d'apporter notre éclairage, nos convictions sur le fait que nous respectons les réglementations et ça c'est important, et ces réglementations se sont construites au fil du temps sur la base de dizaines, de centaines et voire de milliers d'études comme on a pu le dire à une réunion publique. C'est un des sujets de santé le

plus débattu au niveau mondial, donc un sujet important. Donc, je pense que l'on continuera à apporter, Gaëtan pourra le préciser, des modalités innovantes pour que nous puissions partager et tout cela en toute transparence et en toute bonne foi par rapport à ce sujet-là. Nous n'avons rien à cacher sur ce sujet d'impact sur la santé de nos lignes aériennes et des aspects champ magnétique qui sont derrière. Un des points qui a été aussi noté, c'est l'impact visuel. Nous avons fait des ouvrages qui sont nécessaires, ces périodes d'aujourd'hui où en effet, nos réseaux de transport sont sollicités, je pense que vous avez pu le voir dans la presse, dans les médias. Nos ouvrages sont plus visibles encore qu'à d'autres périodes. On sent en effet, que nos ouvrages ont un impact visuel et qu'on n'arrive pas forcément à les rendre discrets. Notamment, il y a eu la question du souterrain qui est intervenu dans les débats, je pense que ça a été une expression. Un ouvrage souterrain, dans ces lignes à haute tension 400 000, c'est compliqué technologiquement, ça je peux vous l'affirmer. Ça a aussi des impacts environnementaux, je pense qu'un ouvrage souterrain 400 000, pour de fortes puissances c'est pas neutre vis à vis de l'environnement. Et puis ça a aussi un aspect coût vis-à-vis de la collectivité. Et en tant que service public, et ça on le revendique fortement, on est quand même aussi responsable un peu des deniers de la collectivité. Donc, pour ces technologies-là, pour ces niveaux de tension 400 000 volts, et pour les niveaux de puissance que nous avons, en effet, pour cette liaison-là, c'est vrai que nous n'avons pas proposé cette technologie souterraine pour cette liaison-là. Je pense qu'il y a eu un volet qui était important, c'était les aspects impacts visuels, comment compenser les impacts visuels. Donc, avec les aspects compensations, je pense qu'il y a eu des éléments de réponses et je pense qu'on y reviendra. Il est tout à fait logique, à partir du moment où vous avez un ouvrage, qu'il y ait un nouvel impact visuel, que l'opérateur de réseau, le gestionnaire de réseau de transport mette des compensations face à ça. Et ces compensations doivent être discutées avec vous, avec la population qui est concernée dans ce volet-là. Voilà, moi ce que je voudrais dire, je suis vraiment très content que ce débat public ait lieu parce que c'est important. On a besoin de cette écoute, on a besoin de recueillir tous ces avis, de sentir la respiration des territoires par rapport à ça. On ne veut pas du tout passer en bulldozer, ce n'est pas du tout notre objectif, je pense qu'on est convaincu de la nécessité de cet ouvrage-là parce qu'on le vit. Je pense que quand on décide de construire un nouvel ouvrage, on démontre que le besoin, et on en a besoin, ça je peux vous l'assurer. Mais pour construire un nouvel ouvrage, on a besoin de l'expression de la population, on a besoin de la sensibilité, de savoir trouver le meilleur choix qui sera derrière. Et c'est un peu à l'occasion de ces débats publics qu'on recueille beaucoup d'éléments et je vous remercie d'avoir pu donner tant d'éléments qui vont maintenant être exploités, qui vont être analysés et je pense que Gaëtan pourra vous le dire. Je voudrais aussi remercier la Commission Particulière du Débat Public, parce que sans elle on n'aurait pas eu de débat public. Je pense à son organisation, son président Michel Giacobino qui a su donner un élan au débat, et je pense qu'aujourd'hui et ce soir on pourra continuer à écouter vos questions. Mais je pense qu'on a déjà fait un bon bout de chemin ensemble, et vraiment je vous en remercie beaucoup parce que c'est important comme je vous le disais, pour nous, en tant que gestionnaire de réseau de transport. De préparer l'avenir de nos réseaux parce que moi je suis convaincu, nos réseaux on en a besoin sincèrement, et voilà. Donc, je vais passer la parole à Gaëtan Desquilbet qui va pouvoir compléter sur les engagements de RTE. Je vous remercie beaucoup.

Gaëtan Desquilbet (Directeur de projet RTE)

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Donc, je suis Gaëtan Desquilbet, Directeur du projet à RTE et j'étais à la tribune lors des réunions de tous les débats publics. Je suis responsable de réaliser ce projet, de prendre la bonne décision d'abord et si la décision est de poursuivre le projet, de réaliser le projet dont RTE a besoin. Au fil des réunions, nous

avons pris un certain nombre d'engagements et je voulais les récapituler devant vous ce soir en les complétant par rapport à ceux qu'on a pu prendre au cours des réunions, par ce que j'ai trouvé dans les cahiers d'acteurs qui étaient disponibles. J'ai vu qu'aujourd'hui qu'il y a de nouveaux cahiers d'acteurs, donc je n'ai pas pu les analyser. Et nous pourrons, d'ici le 13 juillet compléter cette liste en fonction de l'analyse de ces derniers cahiers d'acteurs. Alors, je n'ai pas l'habitude, je vais lire un papier pour une fois parce que c'est important, quand on s'engage, c'est qu'on veut tenir nos engagements, donc j'ai écrit ce texte en pesant les mots et j'y accorde beaucoup d'importance. Donc, sous réserve que la décision qui suivra le débat public confirme le projet, je vais me concentrer sur les engagements que nous respecterons dans ce cas, qui sont actuellement au nombre de 13. Je vais vous les présenter en rappelant leur origine, par thème. D'abord sur le thème de la prise en compte des habitations, du paysage et l'intégration de la ligne dans son environnement. L'engagement n°1 qui a été pris dès la réunion d'ouverture et rappelé à plusieurs reprises depuis, c'est que nous nous sommes engagés à ce que la nouvelle ligne ne surplombe pas de maisons. Il n'y aura pas de maisons d'habitations sous les fils de la nouvelle ligne électrique. L'engagement n°2 a été pris à la réunion de Gavrelle. Nous nous sommes engagés à profiter de l'opportunité de la reconstruction de la ligne pour améliorer le tracé existant en s'éloignant des zones habitées et nous nous sommes engagés à éloigner la ligne des habitations existantes lorsque c'était possible. L'engagement n°3 a été pris suivant l'intervention de Jean-François Caron, Président du Bassin Minier Uni pour la candidature du Patrimoine Mondial de l'Unesco lors de la réunion de Leforest. Nous nous engageons à prendre rapidement contact avec ces services afin d'évaluer avec eux les incidences sur leur projet de la ligne actuelle, des deux variantes envisagées et des autres lignes RTE présentes dans le territoire. Nous pourrons ainsi définir les cônes de vues à prendre en compte, ainsi que les modalités des études paysagères à réaliser, et de leur participation à la concertation à venir. L'engagement n° 4 a été pris à la demande des maires de la Pévèle. Nous réaliserons une étude paysagère pour la Pévèle, cette étude sera réalisée par des paysagistes régionaux en utilisant des moyens informatiques de simulation pour évaluer l'impact paysager et réduire cet impact. L'engagement n°5 a été pris suite à la question de M. Sterckemann en réunion de Lille et suite l'intervention de M. Thierry Lazaro, Député maire de Phalempin en réunion de Phalempin. Nous étudierons de nouvelles formes de pylônes avec des designers pour améliorer l'esthétique et l'insertion paysagère des nouvelles lignes aériennes en particulier, pour la zone de la Pévèle dont l'enjeu paysager a été rappelé à plusieurs reprises et par de nombreux acteurs. Maintenant sur le thème de la prise en compte de la biodiversité. L'engagement n°6 a été pris à la demande des maires de la Pévèle et en particulier, M. Alain Duchesne, maire de Tourmignies. Notre attention a été attirée par la richesse ornithologique du bois des cinq tailles. Nous nous engageons à associer les ornithologues régionaux à la définition des mesures de prévention de la mortalité des oiseaux en amont de la conception de la future ligne. L'engagement n°7 est pris à la demande des élus de la Pévèle et en référence à une question posée par Mlle Marion Pénet, à la réunion d'Arras. Nous nous engageons à mettre des mesures pour renforcer la biodiversité le long du fuseau retenu en cohérence avec le schéma régional de cohérence écologique et la trame verte et bleue dont les travaux sont en cours. Maintenant sur le thème des mesures compensatoires. L'engagement n°8 a été pris suite à l'intervention de M. Vincent Thery, maire de Gavrelle lors de la réunion de Gavrelle. Nous nous engageons à ce que les mesures compensatoires soient définies en concertation puis mises en œuvre dès la construction de la nouvelle ligne et non de manière différée et conditionnée aux évolutions des flux d'énergie dans le réseau. Et nous vous inviterons deux ans après la mise en service, à une réunion publique au cours de laquelle nous ferons le point sur nos engagements. Maintenant, sur le suivi des effets des champs magnétiques sur la santé humaine. L'engagement n°9 est pris suite aux

interventions de M. Claude Fauqueur du Collectif Régional Associatif Nord Environnement, de M. Jean-Paul Lescoutre de la Fédération Nord Nature Environnement, et aux interventions de M. Christian Musial, maire de Leforest lors de plusieurs réunions. Nous proposons de constituer avec les élus et représentants associatifs intéressés, un groupe de travail sur la question de la santé humaine. Cette proposition est issue du constat que Rte s'est trouvé dans la situation de répondre à des questions qui dépassent notre métier pour lesquelles il existe des spécialistes au sein de l'administration, dans le monde de la recherche, à l'institut national de veille sanitaire, au ministère de la santé, à l'Inserm, à l'agence nationale de la Santé, au sein de l'observatoire régional de la Santé. Nous souhaitons inviter ces spécialistes et pourquoi pas les spécialistes de l'Organisation Mondiale de la Santé et du monde universitaire, à rencontrer ce groupe de travail afin de décrypter pour nous les études scientifiques et les origines de la réglementation. Nous imaginons que ce groupe produise un travail d'écoute, de réflexion et d'analyse, et présente au public ces résultats lors de réunions publiques que nous avons proposées dans la suite de la concertation. Et nous proposons également que ce groupe de travail bâtit le dispositif d'actions en faveur des futurs riverains de la ligne en matière de suivi de l'exposition au champ magnétique et au bruit et de surveillance de leur état de santé. Sur cette proposition, tout est à construire. Nous profiterons des cinq prochains mois pour rencontrer les acteurs qui se sont intéressés à cette question et les associer à l'élaboration de ce groupe de travail. Les quatre engagements suivants, les quatre derniers sont pris suite à l'intervention de M. Didier Hellevoid, Vice-Président de la Chambre de l'Agriculture à la réunion de Phalempin, sur le thème de l'activité agricole, l'engagement n°10 c'est que nous nous engageons à rédiger un volet agriculture dans l'étude d'impact avec l'appui des spécialistes de cette question. L'engagement n°11 c'est que nous nous engageons à élaborer avec les représentants de la profession agricole, une convention locale d'application du protocole national pour prendre en compte les spécificités agricoles de notre territoire. L'engagement n°12, nous nous engageons à ce que la nouvelle ligne n'ait pas d'impact sur les bâtiments d'élevage, grâce notamment aux traitements préventifs des courants parasites. Et enfin, sur le chantier, l'engagement n°13 est la réalisation d'une étude des sols préalable au chantier pour minimiser les dommages du chantier et notre engagement de remise des sols en l'état après le chantier. Cette liste d'engagements pourra être complétée d'ici la décision. Nous souhaitons la travailler avec les acteurs du débat public dans les cinq prochains mois et elle sera finalisée pour une publication lors de notre décision. Je voudrais compléter ces engagements en vous disant dans quel état d'esprit nous souhaitons travailler dans la phase de concertation, si la décision de poursuite du projet est prise. D'abord vous dire que nous avons la volonté d'améliorer la situation du territoire lorsque nous comparerons la situation d'aujourd'hui avec la ligne actuelle et la situation en 2017 avec la ligne future. Cette volonté d'amélioration c'est un défi qui nous a été proposé par plusieurs d'entre vous et nous voulons le relever. Et nous vous donnons rendez-vous à la fin du projet pour le constater. Ensuite, nous avons la volonté de poursuivre l'écoute et la coopération avec vous, avec les habitants du territoire, ainsi que je l'ai présenté en introduction de ma présentation à Oignies : avec la demande à la CNDP de la nomination d'un garant, avec l'organisation d'ateliers territoriaux, de réunions publiques, de permanences dans les mairies et d'information de la population par les moyens modernes ainsi que des documents mis dans vos boîtes aux lettres. Et je voudrais terminer mon exposé par des remerciements également, puisque c'est notre dernière réunion. Je voudrais vous remercier, vous le public et toutes les personnes qui sont venues aux réunions précédentes, qui se sont exprimées sur le site Internet. Toute l'équipe de Rte se joint à moi pour vous remercier pour vos interventions, pour vos arguments que vous nous avez apportés, l'écoute et le respect que vous m'avez témoigné. Je voudrais également remercier les acteurs du débat pour les apports dans les cahiers d'acteurs qui sont disponibles à l'entrée de la salle, qui sont fort riches et dont

nous tirerons beaucoup d'éléments positifs pour nos projets, et qui montrent l'implication dans l'avenir du territoire de vous tous. Je voudrais remercier vivement le personnel des services municipaux et des entreprises qui travaillent pour la CPDP qui ont assuré la logistique des réunions. Je voudrais, si vous me permettez, remercier mes collègues qui ont travaillé pour ce projet, à vous fournir le plus d'informations possibles et toutes les réponses à plus de 200 questions que nous avons reçu pendant ces quatre mois. Enfin, je voudrais adresser mes remerciements personnels à la Commission Particulière du Débat Public, à son Président, qui ont permis la tenue de ce débat, votre expression, votre information et l'écoute mutuelle tout au long de ces quatre mois. Ce débat public m'a beaucoup apporté au plan professionnel et personnel. J'espère qu'il nous aura collectivement enrichis, en tout cas je peux vous assurer qu'il aura une influence déterminante sur la suite du projet Avelin-Gavrelle. Merci beaucoup.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur Desquilbet. Alors avant...

Un homme dans la salle, hors micro :

Personne ne vous applaudit parce que personne n'est en faveur de votre projet, je vous signale. Vos engagements, ça ne va pas, c'est du vent...

Vous n'êtes pas remercié, on ne vous remercie pas, hein....

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Attendez Monsieur, prenez juste un micro, juste ici. Alors juste une seconde avant de donner la parole au public, Rte devait présenter son étude sur l'enfouissement. Donc, allez-y Monsieur et ensuite Rte présentera très rapidement son étude sur l'enfouissement et la parole sera redonnée.

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

Je peux y aller ? Oui, bonjour je me présente Daniel Cucchiaro, je suis Président dont le but c'est la mise en place d'une gouvernance européenne élargie à l'écologie et le développement durable. Avant de dire je vous remercie ou je ne vous remercie pas, je voudrais déjà savoir à qui j'ai affaire. Parce que là j'ai des membres de la Commission, mais je ne sais pas Monsieur Giacobino dans la société civile vous faites quoi ?

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Je suis retraité, j'étais ingénieur des Ponts et Chaussées.

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

D'accord et mademoiselle ou Madame, si je peux me permettre ?

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Moi, je travaille dans le conseil en communication.

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

D'accord, là on parle de Rte, Rte c'est vous qui êtes le transporteur, c'est ça ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur de projet RTE)

Absolument.

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

Bon, je vais me permettre, bon c'est pas une critique c'est un constat. Je suis venu à la dernière réunion, je ne suis pas venu aux autres parce que j'avais l'espoir qu'il y ait une réunion qui soit adaptée à la disponibilité de la société civile toute entière. Donc, le samedi ou le samedi après-midi, c'est pas le cas. Dans vos documents vous faites une relation entre la loi de 95 et la loi de 2002. La loi de 2002 est un aboutissement par rapport à la convention Aarhus qui dit bien obligation de consultation de la société civile avant chaque projet. Pourquoi vous ne valorisez pas cette convention Aarhus ? Et après, je ne vais pas dire ça ne me déplaît pas, mais ce qui choque, c'est que dans vos argumentations, je vais reprendre : "nos ouvrages", je pense que c'est des fonds publics, c'est pas vos ouvrages, c'est les ouvrages de tout le monde. Après vous avez : "projet dont Rte a besoin". Je pense qu'actuellement on a besoin de projets optimisants, respectueux de l'Environnement, respectueux de tous, et surtout de la dette publique. Il y a eu des interventions qui ont été faites par les maires, les associations, des gens plus ou moins politisés et écolos. Je m'aperçois que votre projet ne parle pas du tout de la... on parle actuellement, attendez que je ne dise pas de bêtises... on parle de la Rte 2012, oui de la RT 2012 (réglementation thermique) et maintenant on doit déjà l'oublier puisqu'on parle plutôt de la RT 2020, des bâtiments qui produisent de l'énergie et qui n'en consomment pas. Là vous avez beaucoup de maires qui ont fait certaines propositions, mais j'en ai pas un... entendu parlé d'une modification du Plan Local d'Urbanisme qui tiendrait compte de la loi sur le Grenelle de l'Environnement, qui dit qu'on doit augmenter la surface habitable au mètre carré dans les zones construites et que chaque habitation qui prendrait de l'énergie, qui n'en consomme pas pourrait aussi augmenter en supplément, augmenter sa surface habitable au mètre carré de 30 % de surface supplémentaire. Ce qui permettrait d'amortir les isolations par l'extérieur. Donc, anticiper la RT 2020. Ce qui n'est pas fait. Et comme votre débat public ou les enquêtes publiques sur les modifications de Plan Local d'Urbanisme la plupart du temps, ils sont faits quand les gens ne sont pas disponibles. C'est dans la semaine, le midi. Donc, il y a une volonté réellement, ou on ne veut pas consulter toute la société civile. Je pense que dans la société civile, il y a pas mal de compétences qui pourraient permettre de créer une logistique de production d'acheminement de l'électricité qui serait adapté à la société civile et qui serait plus respectueuse de l'Environnement. Et là on se retrouve encore avec une politique où il y a un gros producteur d'électricité via des centrales nucléaires qui veut acheminer son électricité. Mais si on regarde la RT 2020, on peut faire des logements qui produisent de l'énergie et qui n'en consomment pas, votre projet il n'est pas adapté. Ce n'est pas une critique, c'est un constat. Et, ce que je voudrais savoir, c'est quand vous comptez réaliser votre projet, quand il sera finalisé ? On sait que via les enquêtes ce ne sera pas avant 2017-2018. Et en 2020, on doit faire des logements qui produisent de l'énergie et qui n'en consomment pas, sachant qu'aucune commune... Et toutes les communes dont vous parlez, même Monsieur Caron, vous regardez les modifications du Plan Local d'Urbanisme, il n'y a aucune augmentation des surfaces habitables au mètre carré dans les surfaces construites. On risque de s'orienter vers une catastrophe économique et sociale sans précédent parce que comme on n'aura pas augmenté les surfaces habitables au mètre carré dans les zones construites, les gens ne pourront pas amortir l'isolation par l'extérieur donc l'anticipation de la norme, par la construction de logements supplémentaires. Ça personne n'en parle. Alors, je suis désolé mais moi je ne crois pas en votre projet et ce qui me déçoit c'est qu'on ne cherche pas vraiment à consulter toute la société civile française et toutes les forces vives qui ont des idées et qui ont même des projets très intéressants. Je pense qu'avec votre projet, il a juste un intérêt : protéger les intérêts de Rte, c'est tout. Alors si vous avez des arguments pour me convaincre, je les

entends.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Allez-y Monsieur.

Jacques Lenne (Vice-Président Association Union Ecologique de Flers)

Je me présente, Jacques Lenne de l'Union Écologique de Flers. Donc, dans votre compte-rendu ici à l'instant, vous n'avez pas parlé des indemnités. Et la dernière fois, à Oignies, vous avez parlé des mesures compensatoires, mais vous avez parlé des indemnités parce qu'une personne était concernée et vivait à 100 mètres du projet. D'une part aussi, vous ne parlez pas des éco watt qui sont passés en Bretagne, il y a eu les éco watt et il y a eu une réduction des consommations de 2 %. Ça vous n'en parlez pas. Il faut reconnaître que ce projet il a une influence considérable sur la santé, n'est-ce pas ? Il faut savoir que 200 000 personnes vivent à moins de 100 mètres des lignes en France. Quelles sont les doses à ne pas dépasser actuellement ? Vous pouvez me les dire ? Quelles sont-elles ? Prenez le micro s'il vous plaît.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Allez-y Monsieur Desquilbet.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

On peut effectivement... je voudrais répondre d'abord au Monsieur concernant les dates de réunions et les heures. Nous avons choisi une date et des heures qui ont été annoncées depuis longtemps et le samedi après-midi, ce n'était pas considéré comme une... enfin, peut-être que vous avez un avis contraire...

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

Hors micro... les gens qui travaillent ne peuvent pas venir ou qui ont des obligations professionnelles importantes, qui pourraient intervenir dans votre débat et l'optimiser, ils ne pourront pas intervenir, ils travaillent. Moi je suis venu à la dernière réunion c'est pour voir, pour dire ce que j'avais à dire, je ne suis pas venu parce que ça serait une insulte à ces personnes-là. La plupart du temps, on a une force intellectuelle, on a plein de qualités en France. On a plein de gens qui ont des qualités pour optimiser les projets, mais on cherche à les mettre de côté sur tous les projets, que ce soit dans le traitement des déchets, dans tout ce qui est modification de Plan Local d'Urbanisme, il suffit de voir ce qui s'est passé sur Hénin-Beaumont. Si il y a eu des malversations c'est parce que toutes les enquêtes publiques sont illégales, les registres sont amovibles, il devrait y avoir de la ficelle, il n'y a pas de ficelle. Les enquêtes publiques, les affichages sont en intérieur, pas en extérieur, et je vous en passe et d'autres. J'ai été entendu dans le cadre de l'affaire de Longeville parce qu'il y a une suspicion d'entente entre le commissaire enquêteur et le maire. On rémunère des gens en retraite qui sont des anciens fonctionnaires de police judiciaire pour commettre des infractions au Code de l'Urbanisme. Vous ne trouvez pas que c'est une honte dans le pays des droits de l'homme ?

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Ce que je peux dire c'est qu'en ce qui me concerne, je ne me prononcerai pas malheureusement sur l'ensemble de ce que vous dites, puisque vous connaissez mieux le cas que moi. Mais en ce qui me concerne, nous avons retenu un certain nombre de dates de réunions, d'horaires de réunions et en aucune façon, vraiment en aucune façon, on a

cherché à éliminer qui que ce soit et quelque opinion que se soit, jamais. Nous sommes complètement indépendants de Rte et de l'ensemble du territoire, également. Nous sommes indépendants. La Commission Nationale nous a nommée parce que nous sommes des indépendants. Je demande simplement qu'on me croie.

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

Oui, Monsieur je vous croie, que vous n'avez pas la volonté d'écarter des personnes, mais par le fait d'un horaire qui est habituel dans la semaine, ça écarte systématiquement des gens qui ont des activités et qui sont très pris et qui pourraient venir à ces réunions mais qui pourraient ne pas venir un autre jour que le samedi. Et si on reprend la Charte Marianne, elle dit bien que la mission de service public doit être adaptée à toute la société civile. Mais ça on ne le retrouve pas qu'au niveau des enquêtes, on le retrouve aussi au niveau de la Caf et de la Cnam, et de plein de choses comme ça où on s'en fout complètement des gens qui ne peuvent pas venir.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Non, on ne s'en fout pas complètement. D'abord ce n'est pas sûr qu'il y aurait plus de monde un samedi parce qu'il y a d'autres activités. Et deuxièmement, il n'y a pas que le moyen des réunions publiques pour s'exprimer, malheureusement il y a aussi les papiers enfin, y'a des documents, y'a le site internet... il y a plusieurs moyens d'information qui sont utilisés à la fois pour poser des questions et avoir des réponses, également aussi pour avoir un contact public avec le public. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on a cherché, vraiment je vous demande de me croire... qu'on a pas cherché à éliminer quelque opinion que ce soit. On a cherché, au contraire à obtenir le maximum de réponses et Rte a joué le jeu. Mais si il y a certaines questions, et je l'ai dit au départ, on n'a pas complètement de réponse. Parce que les différentes questions sont posées et notamment sur les problèmes de santé, puisque vous avez posé des problèmes de santé, mais franchement les dates de réunions ont été fixées et les horaires également ont été fixés en fonction des possibilités du maximum de gens. On ne peut pas satisfaire tout le monde, ça c'est clair.

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

Sans satisfaire tout le monde, il y a un minimum. On sait très bien qu'en 2020, on doit faire du logement qui produit de l'énergie et qui n'en consomme pas. Et ça, il faudrait peut-être qu'il y ait une concertation au préalable avec toutes les communes pour travailler sur tout ce qui est optimisation, sur tout ce qui est urbanisme. Et là vous fondez un projet et vous ne tenez même pas compte qu'il va y avoir une évolution de l'habitat. On gaspille de l'argent parce que cette Commission elle coûte de l'argent à tout le monde aussi.

Gaëtan Desquilbet (Directeur de projet RTE)

Excusez-moi, je vais reprendre la parole deux secondes. Je vais répondre ainsi qu'à Monsieur. Alors, tel que la Commission a organisé cette réunion de clôture, on n'a pas prévu de représenter le projet de Rte. Alors, évidemment, vous qui arrivez vous n'avez pas vécu les présentations précédentes que certains ont eues à plusieurs reprises. Dans votre expression, il y a un certain nombre de choses qu'il faut que je rectifie puisque vous n'auriez pas préalablement exprimé tout ceci, si vous aviez pu assister aux présentations des réunions précédentes. D'abord, je voudrais dire que vous avez raison de souligner la maladresse de la rédaction quand on dit que ce sont les ouvrages dont Rte a besoin, qu'on dit que le réseau électrique, pour bien fonctionner en a besoin, donc c'est quelque chose qui est collectif. Donc, je vous dis que vous avez tout à fait raison de souligner ma maladresse dans ma rédaction du document. Ainsi, de dire nos ouvrages à nous Rte, on

en est propriétaire d'après la loi, mais on est une entreprise publique, donc les ouvrages du réseau de transport d'électricité par nature, sont des ouvrages qui sont pour toute la collectivité. Vous parlez d'évolution des consommations, effectivement des réglementations thermiques évoluent, qui vont faire que les bâtiments qui vont être construits vont consommer de moins en moins d'énergie, vont même en produire. Il y a des dispositions pour isoler les bâtiments existant pour qu'ils consomment moins d'énergie et ceci est pris en compte. Quand on fait nos prévisions d'évolution de la consommation électrique, on travaille avec les services compétents des Ministères, des organismes qui sont spécialisés dans l'énergie, des organismes de recherche. Et on intègre dans tous les usages de l'électricité, donc industriel, résidentiel, tout ce qui est éclairage, chauffage, tous les services qui ont de l'électricité, on regarde comment chacun d'eux va évoluer dans les prochaines années. Et c'est comme ça qu'on fabrique des scénarios d'évolution de consommation. Donc, on intègre ces éléments-là et on regarde ça à l'horizon 2020, et c'est un document qui est fourni à l'entrée de la salle qui s'appelle bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande, que nous réalisons tous les deux ans, à la demande de la loi qui a confié à RTE, cette mission. Ensuite, vous parlez de gros producteurs d'électricité. RTE n'est pas producteur d'électricité. RTE est un service public, indépendant des producteurs et qui transporte le courant qui vient de plusieurs producteurs. Il y avait avant 1999, une entreprise d'État qui s'appelait EDF qui produisait, qui transportait, qui distribuait et vendait le courant électrique en France. Ça fait maintenant plus de douze ans que ça n'est plus le cas. RTE est indépendant d'EDF qui est un de nos clients, on va dire puisqu'ils signent des contrats avec nous pour injecter de l'énergie sur notre réseau au même titre que beaucoup d'autres producteurs d'électricité aujourd'hui, en France. Donc il y a la Compagnie Nationale du Rhône, Powéo, Direct Énergie, les producteurs éoliens qui sont raccordés à notre réseau, il y a même un producteur photovoltaïque aujourd'hui qui a un champ de panneaux solaires qui a une puissance si importante qu'il doit être raccordé au réseau de RTE. Donc, on n'est pas là pour défendre l'intérêt d'un producteur, ça n'a pas de sens. Et on explique dans nos documents qu'il y a de multiples raisons qui font que les flux ont évolué énormément. Vous regardez la page 32 du dossier du Maître d'Ouvrage, on montre l'électricité qui a circulé entre Lille et Arras ou entre Arras et Lille entre 2006 et 2010. En 2006 et 2010, il n'y a pas eu beaucoup d'évolutions de la société française, dans la façon de produire de l'énergie par les moyens traditionnels. En gros, on n'a pas construit une seule centrale nucléaire, on n'a pas beaucoup consommé en plus de l'énergie en France entre 2006 et 2010. Pourtant il y a eu d'énormes évolutions dans les flux d'énergies, parce qu'il y a eu d'énormes évolutions dans le parc de production. Il y a eu de la construction de centrales à gaz et le début de la construction des moyens de production d'énergies renouvelables, de type éoliennes terrestres, à cette époque-là. Ce qu'on prévoit, c'est que dans les années à venir, d'autres moyens de production vont être construits. La consommation a montré qu'il y a plusieurs scénarios d'évolution et c'est surtout au niveau de l'évolution de la production que va se situer le besoin d'adapter le réseau électrique. Donc, pour nous, ce projet est tout à fait adapté pour 2020 et au-delà et il y a un réel besoin. Pour information, depuis 3 jours, la ligne Avelin-Gavrelle transporte à peu près 1 500 mégawatts. Elle transporte aujourd'hui à peu près ce pourquoi elle est dimensionnée. Ce qui signifie dans notre métier une situation périlleuse puisqu'on n'est pas à l'abri qu'une ligne disjoncte dans le réseau. Donc, quand tout le réseau fonctionne au taquet, si une ligne disjoncte, le flux d'énergie va se reporter sur les ouvrages existants qui ne pourront pas l'accepter. Donc, ils vont disjoncter à leur tour et c'est l'effondrement du réseau tel qu'on a pu le connaître en Allemagne en 2006, ou dans d'autres pays, en Italie en 2003 et autre. Donc, on est dans une situation périlleuse où quelques lignes électriques en France sont aujourd'hui extrêmement saturées et cette ligne-là en fait partie et si on propose ce projet c'est que cette ligne-là en a besoin, on doit renforcer le réseau à cet endroit-là.

Je voudrais en revenir aux questions de Monsieur à propos des indemnisations. Ça a été évoqué dans d'autres réunions et à la précédente réunion, la question a été posée.

Daniel Cucchiaro (Président de l'EDDEN France)

Si vous permettez, non mais vous m'avez répondu mais vous m'avez interpellé. Donc, vous m'avez interpellé et vous avez dit quelque chose qui n'est pas vrai. Vous savez qu'actuellement il y a une volonté qu'on peut faire du logement qui consomme moins d'énergie, c'est faux. On peut faire du logement qui produit de l'énergie. Et même tout l'habitat peut produire de l'énergie suffisamment, même pour alimenter de l'industrie. Alors, ce que vous dites, c'est des propos qui sont faux. Actuellement le problème est, c'est par exemple quand on prend que le Centre d'Agrément des matériaux qui est le CSTB, qui est un office public tripartite non représentatif encore une fois de la société civile comme toutes les institutions françaises, parce que malheureusement même le Président de la République l'a dit lui-même que même les syndicalistes ne représentaient que 8 % de la population active et même pas 1 % de la société civile. On retrouve toujours ces personnes-là et donc 20 % du budget est financé par les multinationales pétrolières et les financiers. Donc, on a toujours une orientation, comme vous dites. Et maintenant, on va prendre l'excuse qu'il y a eu le froid, on a besoin de beaucoup d'énergie, donc c'est en danger, nos lignes vont exploser. Si on travaillait réellement sur une modification du Plan Local d'Urbanisme, qu'on mettrait en place les choses pour optimiser tout ce qui est construit, on n'aurait presque pas besoin d'énergie. Après, y'a des choses qui ont été faites qui sont dans le cadre de l'énergie, qui ne sont pas très respectueuses du libre échange des biens et des services. Si vous avez de l'éolien, et que vous ne faites pas partie d'un parc éolien, vous êtes un particulier, EDF ne vous rachète pas votre électricité, par contre il est racheté si vous avez des panneaux solaires. Donc, on a favorisé le développement du panneau solaire au détriment de l'éolien individuel. Et même dans l'éolien individuel, il y a des choses qui sont très productives et qui coûtent pas très cher, notamment des éoliennes éditiques, mais ça, mis dans le cadre d'une concertation, mis dans le cadre d'une modification du Plan Local d'Urbanisme. Après on peut travailler aussi sur l'assainissement, pourquoi obligation de raccordement au tout à l'égout. Dans la loi sur le Grenelle de l'Environnement, il y a un non sens, parce qu'il y a une obligation de raccordement au tout à l'égout, sachant qu'on peut transformer un tout à l'égout en station de méthanisation qui peut produire de l'énergie. Donc, on peut avoir des unités de production énergétique qui sont des petites unités de production énergétique sur tout le territoire français et on n'a pas besoin d'augmenter votre ligne à une telle puissance. Ce n'est pas vrai, c'est votre argument, vous défendez votre projet, mais ne dites pas que mes arguments sont faux et que les vôtres sont bons. Les vôtres sont bons pour la défense de votre projet, mais ce n'est pas le mien. Et je pense que pour beaucoup de personnes, c'est pas le leur. Parce qu'il ne tient pas compte du cadre de l'environnement et il ne tient pas compte non plus de la dépense publique. Ça va être encore de l'argent gaspillé.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Et bien, je vais dire que nous ne sommes pas d'accord, que le débat public c'est pour que vous exprimiez votre opinion, donc c'est très bien que vous puissiez le faire, mais nos hypothèses sont réalisées par des spécialistes qui ne sont pas que à RTE. Il y en a dans l'entreprise RTE, il y en a en dehors. Dans beaucoup de centres qui font des recherches, qui font des prévisions, ils intègrent les évolutions des techniques. Donc, nos scénarios sont en ligne avec les évolutions de ces techniques-là. Après, pour répondre à Monsieur à propos des indemnisations. En fait, je voudrais, parce qu'il y a souvent la confusion, distinguer la compensation et l'indemnisation. Qu'on soit bien d'accord. Il y a tout un

dispositif de compensation qui est évoqué dans un document supplémentaire au Dossier du Maître d'Ouvrage que vous avez à votre disposition à l'entrée et qui est dans une démarche de l'étude d'impact où l'on va identifier des impacts qui sont assez généraux et qui ne correspondront pas à des impacts sur un individu en particulier. Qui vont être sur le paysage, sur la nature, sur la biodiversité. Donc, on va compenser ces impacts dans la démarche de l'étude d'impact. Après il y a une question, c'est les préjudices que va créer la ligne et les indemnités de ces préjudices. Donc, on est dans un Etat de droit où les préjudices doivent être indemnisés et c'est une des démarches qui est naturelle pour les Maîtres d'Ouvrages. Il y a bien, assortis à tous les projets de développement de réseau, comme à tous les projets d'infrastructures, des dispositifs prévus pour les indemnités pour les préjudices que l'on crée. Ils sont classiquement de deux ordres, dans notre métier, il y a les préjudices sur l'activité agricole qui font l'objet de barèmes d'indemnités pour les propriétaires et pour les exploitants. Donc, il y a sur le site internet un certain nombre de questions qui portent sur ce sujet où on a mis des éléments de réponses avec les liens sur le site de la Chambre d'Agriculture où figure tous ces barèmes. Ensuite, il y a une démarche que RTE a mise en place depuis 15 ans, qui est l'indemnité du préjudice visuel pour les propriétaires d'habitations. Donc, les gens qui possèdent une maison qui va se retrouver à côté d'une nouvelle ligne et qui vont avoir une dépréciation de la valeur mobilière de leur maison, pourront rencontrer une commission indépendante de RTE, nommée par le Préfet, constituée de spécialistes de l'immobilier et qui vont visiter les maisons et indiquer à RTE le montant de l'indemnité à verser au propriétaire pour compenser la perte de valeur de la maison. Donc, ça s'est mis en place, ça a été fait 15 000 fois. On a indemnisé les propriétaires de maisons depuis 1995 en France. Et c'est un dispositif qui fonctionne assez bien. Ensuite je voulais parler éco watt. Vous avez cité éco watt, alors pour les gens qui ne connaîtraient pas, c'est quelque chose qui n'est pas forcément médiatisé dans le Nord – Pas-de-Calais. C'est pour les deux régions particulières en France qui souffrent d'un déficit de production et de difficultés pour le réseau à acheminer l'énergie. C'est ce qu'on appelle des péninsules électriques, dans notre terminologie. Il y a la Bretagne, qui est une vraie péninsule qui produit à peu près 8 % de l'énergie qu'elle consomme, et il y a l'Est de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur, donc les départements du Var et des Alpes-Maritimes qui sont alimentés par une seule ligne dont la consommation augmente et ce qui pose des difficultés quand il y a des pics de consommation. Pour ces deux régions, RTE, les pouvoirs publics et l'ADEME ont mis en place des dispositifs pour alerter les citoyens avec des feux rouges, oranges, verts qui indiquent la veille, que le lendemain il peut il y avoir des ruptures d'approvisionnement d'énergie électrique pour ces régions-là et ça incite les gens à consommer moins d'énergie et notamment dans la tranche 18-20 heures, qui est la tranche qui est dans le pic de la consommation du soir, où on a les niveaux les plus élevés de consommation. Donc, ce dispositif n'est pas déployé sur toute la France parce qu'il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement électrique sur toute la France. Ce n'est pas fait dans le Nord – Pas-de-Calais, ça pourrait être fait et les médias qui se sont fait l'écho des difficultés ou des tensions sur l'équilibre entre l'offre et la demande ces derniers jours, vont inciter les gens à modérer la consommation d'électricité. On l'a vu en Bretagne et en Provence – Alpes – Côte d'Azur et ça pourrait effectivement se généraliser. Pour terminer, vous avez posé la question des doses à respecter et je vous avez dit que le projet a une influence considérable sur la santé. Je voudrais redire que ça n'est pas l'avis de RTE. C'est pas l'avis des spécialistes du domaine qui considèrent qu'il n'a pas été établi de lien de cause à effet entre les champs magnétiques basses fréquences qui sont dus au réseau de transport d'électricité, mais qui sont dus à toutes les utilisations de l'énergie électrique et la santé. Toutefois, il y a des normes d'émission, des niveaux à respecter qui ont été recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Recommandation qui a été reprise par la Commission Européenne, et qui a été transcrite en France dans le droit appliqué au

réseau de transport d'électricité. C'est ce qu'on appelle l'arrêté technique, c'est un décret qui fixe la limite à 100 μT (micro tesla) c'est-à-dire 0,001 Tesla, c'est le niveau que l'on doit respecter et que l'on s'engage à respecter pour le nouvel ouvrage comme on le respecte sur l'ensemble de notre réseau.

Jacques Lenne (Vice-Président Association Union Ecologique de Flers)

100 μT (micro tesla) c'est déjà beaucoup trop. Y'a des scientifiques qui disent qu'au delà de 0,2 μT (micro tesla), il ne faut dépasser, n'est ce pas ? Alors, tout ça, ça engendre des leucémies chez les enfants, ça c'est incontournable. Y'a des scientifiques qui l'ont dit. Je tiens à le signaler également. Alors, au niveau des économies d'énergie, on peut en faire. Je vais vous citer trois exemples de cette semaine. Rue de Bellin à Douai, un magasin qui n'a pas de porte. Alors, toute la chaleur part sur le trottoir. Boulevard Albert 1^{er}, les éclairages publics sont restés ouverts jusque 16 heures de l'après-midi, deuxième exemple. Hier, il s'est produit le match Valenciennes – Lille, et la pelouse de Valenciennes a été chauffée pendant 8 jours pour permettre le match de football, voilà. Alors, des économies on peut en faire, vous voyez. J'en cite trois. Il faut savoir qu'aujourd'hui, bon je fais partie d'une association écologique je le rappelle, l'Union Écologique de Flers et je suis vice-président, et c'est important ça. Donc, nous, notre travail c'est d'essayer de faire comprendre aux populations tout ce gâchis qu'on fait actuellement. On gâche de la nourriture, on gâche de l'eau, on pollue l'eau, on gâche de l'électricité. Il faut savoir qu'aujourd'hui, 1 500 euros de nourriture sont gâchés par famille. Donc, il faudrait peut-être essayer qu'on change notre comportement, notre façon de vivre, notre façon de consommer. Consommer autrement et on pourrait réduire... et je pense que cette ligne, si vraiment chacun, chaque citoyen avait pris conscience du danger, chaque citoyen pourrait faire des économies d'énergie et d'électricité. J'ai encore une chose à dire, mais je ne me souviens plus très bien, mais je le redirai tout à l'heure.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur. Alors, avant de vous redonner la parole Monsieur Desquilbet, on va prendre une question ici. Oui Monsieur je vous ai vu, juste là, levez bien haut la main, Monsieur.

Mr Blandin (Pédiatre à la retraite)

Je vais revenir sur une question qui me paraît peut-être importante. Vous avez parlé de l'impact environnemental, de l'enfouissement des lignes. Est ce que ça serait possible pour vous de le détailler. Bon, moi je suis médecin en retraite, je suis pédiatre donc effectivement les problèmes de santé m'intéressent. Vous parlez de la santé des oiseaux, la santé de l'élevage, mais je pense que la santé des hommes a également de l'importance. Je vous en avais parlé à Phalempin, donc je reviens un petit peu sur ce propos. On va dire d'abord *primum non nocere*. Ceux qui n'ont pas fait de latin, la première chose à faire c'est de ne pas nuire. Donc, j'aimerais bien savoir, par exemple pour l'amiante, les problèmes de l'amiante ont été découverts, je ne sais plus très bien mais c'était déjà vers 1880 par un médecin et on l'a nié. On l'a nié pendant je ne sais pas pendant combien de temps, et finalement, au bout du compte, on se rend compte que les problèmes d'amiante étaient vraiment réels. Bon, pour le problème de la leucémie, il est possible que ça soit un phénomène multifactoriel avec peut-être un phénomène génétique, mais on ne peut pas nier éventuellement l'impact de ces courants. On ne sait peut-être pas toute la vérité. Pourquoi, à ce moment-là, indemnisez-vous les habitants qui habitent près de ces lignes électriques ? Pourquoi vous les indemnisez ? Parce qu'à la revente, certaines personnes vont avoir peur de racheter ces maisons qui sont

effectivement sous des lignes électriques. Sans quoi il n'y aurait aucune raison d'indemniser ces personnes, je ne vois pas pourquoi, effectivement. Leurs maisons valent un certain coût et je ne vois pas pourquoi elles devraient être indemnisées. Donc, il y a des problèmes là-dessus, alors je sais que le Monsieur de Carvin qui s'occupe de Chlorophylle Environnement, M. Fauqueur vous avez fait partie d'une Commission pour superviser les problèmes de recherche, mais je dois vous dire que moi en tant qu'ancien médecin, je ne fais pas toujours très confiance à l'Agence du Médicament qui a laissé passer des tas de choses tout à fait anormales. Ça a beau être des agences gouvernementales, quand on sait ce qui s'y passe, on n'est pas étonné du tout de certains scandales qui peuvent s'y produire. Je peux vous citer également qu'au niveau de l'OMS, le fameux vaccin contre la grippe a été préconisé par un médecin danois qui était en collusion avec des laboratoires pharmaceutiques, et pour des raisons de précaution on a vacciné. Mais on a vacciné pour des raisons également économiques qui ont permis à certains laboratoires de se remplir les poches. Donc, vous voyez il y a beaucoup de choses économiques quelque fois là-derrrière, que le public ne connaît pas toujours. Alors, je voudrais savoir un petit peu qu'est ce que vous pouvez nous dire sur l'impact environnemental de l'enfouissement et l'impact environnemental de ce qui n'est pas enfoui et savoir... c'est pas une question de coût, j'estime que la santé des individus passe avant le coût d'une réalisation, parce qu'effectivement, la santé n'a pas de prix et deuxièmement, la sécurité sociale va trinquer et indirectement notre porte monnaie va trinquer puisque c'est le serpent qui se mord la queue.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur. M. Desquilbet, si vous voulez répondre sur les impacts environnementaux de l'enfouissement des lignes aériennes et aussi sur la fiabilité des normes et des agences de santé qui a été abordé.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je crois que je ne suis pas qualifié pour répondre à la deuxième question. Moi, la question que je me pose, je vous le dit franchement, c'est que je me sens démuni face à vos interrogations. Je ne suis pas médecin, je ne suis pas chercheur en leucémie, c'est comment se forger une opinion sur ce domaine ? Puisque j'ai l'impression, quand j'entends les interventions, c'est qu'il y a un doute *a priori* qui fait qu'il y a des personnes, quoi qu'elles disent vous ne les croirez pas. Comme si vous aviez une conviction qui était faite à l'avance et de toute façon vous venez à la réunion avec votre conviction et vous repartez avec la même. Tout ce que j'aurais pu dire n'y aura rien changé. Donc, je n'ai pas l'ambition de vous convaincre de quoi que ce soit. Ce que je fais c'est que je vous explique le mécanisme qui conduit à la réglementation actuelle, et évidemment notre engagement à la respecter. Il y a des chercheurs qui ont d'autres opinions que la majorité, qui a conduit à l'élaboration de cette réglementation. Comme je l'ai dit à d'autres réunions, il y a eu 15 000 publications scientifiques sur le sujet de l'effet des champs magnétiques sur la santé humaine, des champs magnétiques basses fréquences, je ne parle pas du téléphone portable, je parle bien du réseau électrique et des usages de l'électricité dans les maisons. Ces 15 000 études ne sont pas toutes identiques, y'a des soupçons, des questions, des choses qui ont été évoquées, informées, plus ou moins confirmées et toute cette masse de documentation elle dit des tas de choses, parfois contradictoires, elle est analysée par ce que les médecins appellent l'expertise collective. Les meilleurs spécialistes se mettent ensemble et ils écrivent des monographies. Le CIRC en a fait une, l'OMS la reprend, ça produit des recommandations qui deviennent des réglementations et qu'on applique. Donc, oui vous pouvez trouver en allant sur Internet des tas d'articles qui vont être plus ou moins contradictoires avec la réglementation, mais je ne vais pas moi

vous dire de croire la minorité qui n'est pas l'avis qui a conduit à la réglementation, ou qu'ils ont tort. Ceux sont des chercheurs, ils cherchent et un des moteurs de la recherche c'est le doute, c'est le fait qu'il faut se poser des questions et toujours aller plus loin. Et c'est très bien qu'ils le fassent et nous on a des lois à respecter et qu'on respecte. Après, par rapport la question sur le souterrain. Vous avez posé une question très précise. Il y a un document qui a été réalisé, qui est à l'entrée et qui était un des objets de la réunion de ce soir qui est une présentation de la technique du souterrain appliqué au cas d'Avelin-Gavrelle avec plusieurs options qui ont été analysées. Donc, c'est ce document-là qui fait 30 pages, de mémoire, où vous avez dedans des aspects techniques, environnementaux, économiques, des illustrations de ce que c'est, comment ça fonctionne, des problèmes techniques, des problèmes environnementaux avec une comparaison entre l'aérien et le souterrain. Donc, je ne vais pas vous le lire. Ce qui est prévu c'est que Mlle Métais a failli nous demander de faire et a failli lancer, c'est qu'on vous présente très rapidement ce document. Si vous le voulez, Monsieur...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Peut-être la conclusion de l'étude, rapidement.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Donc, je vous le fais en « live », par oral, sans les transparents, la conclusion de l'étude.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Oui voilà exactement.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Très rapidement. Les impacts souterrains... on va dire qu'il y a un moment particulier c'est le chantier, la construction. Donc, pour construire la ligne souterraine équivalente au besoin de transport en énergie, dont on parle entre Lille et Arras, il faut mettre 18 câbles sous terre, ce qui représente une tranchée à ouvrir qui fait à peu près 15 mètres de large et 2 mètres de profondeur. Mais un chantier qui va faire 35 mètres de large. D'abord la terre du dessus qu'on va mettre d'un côté parce qu'on va la remettre à la fin, et la terre en dessous qu'on va mettre d'un autre côté. Il faut une piste de circulation d'engin. Donc, vous avez un chantier de 35 mètres de larges qui va se trouver sur le kilométrage sur lequel se ferait la mise en souterrain. C'est à peu près l'équivalent de la construction d'une autoroute et assurer une destruction totale du milieu naturel sur tout cet espace-là. Donc, il y a un chantier qui a un impact énorme au niveau du milieu naturel par rapport à la construction d'une ligne aérienne où vous avez des petits chantiers ponctuels tous les 400 ou 500 mètres à chaque pylône à construire. Après, vous avez des impacts permanents. Donc, les impacts permanents d'une liaison souterraine de ce type-là, il y a sur 20 mètres de large une servitude avec interdiction de construire ou de planter des arbres, des végétaux à racines profondes dessus pour ne pas qu'ils aillent endommager le câble. Donc, vous pouvez mettre de l'herbe, on peut cultiver, mais on va avoir quand même un territoire qui va être gelé pour de nombreuses activités. Vous avez en plus, tout les 1 000 mètres ce qu'on appelle des chambres de jonction, les bobines du câble ne font pas plus d'un kilomètre de long. C'est tellement lourd et énorme que ça ne rentrerait pas sur un camion, ça ne serait pas manipulable sur de plus grandes longueurs. Donc, il faut qu'on raboute les câbles tous les kilomètres. En gros, c'est 600 m², c'est l'équivalent de deux fois la superficie de cette salle avec des chambres bétonnées qui sont construites sous terre, à deux mètres de profondeur dans lesquelles on va souder nos 18 câbles un par un. C'est un travail manuel qui dure plusieurs jours pour réaliser chaque jonction parce que c'est extrêmement délicat. C'est le point faible des liaisons souterraines. C'est là où l'eau

peut entrer et on peut avoir quelques mois, ou années après, des claquages. Donc, ces structures de 600 m²... oh, ben merci on voit là c'est la réalisation d'une chambre, et ça c'est la réalisation complète pour six tri-câbles. Et vous avez en plus, à cet endroit il faut un puits de visite. Pour la maintenance, il faut aller vérifier comment est mise à la terre l'âme du câble pour des problèmes de sécurité électrique, on va dire, en cas de court-circuit. Donc, il y a une petite trappe aménagée, alors on ne sait pas où ça tombe, ces kilomètres. On essaie en général, quand on réalise les liaisons qu'on ne fait pas sur ces niveaux de puissance-là. On les réalise, et où il y a un ou deux tri-câbles en 225 000 volts, en 63 000 volts. Donc, ces puits de terre on essaie de les positionner près des voiries. S'il devait tomber au milieu d'un champ, il faudrait neutraliser un petit espace et que nos spécialistes de maintenance puissent y avoir accès en permanence pour aller visiter et vérifier la bonne conformité du réseau et éventuellement intervenir pour réparer. Alors, réparer puisque ces endroits-là sont les points les moins fiables de la liaison. Ça veut dire qu'on enlève la terre, on enlève le couvercle en béton de ces chambres qui sont en général remplies de sable. On vide le sable et on re-fabrique la chambre de jonction. Donc, l'impact permanent, on l'imagine parce que personne sur terre, dans le monde ça n'a jamais été construit un ouvrage aussi important en technique souterraine. On imagine que la présence des six câbles sur tout le tracé va modifier l'humidité du sol et l'écoulement des eaux dans le sol et va perturber probablement la pousse des plantes, notamment au niveau de ces structures bétonnées puisque là le sol va être très différent. Donc, ce n'est pas très grave, c'est un impact agricole sur la façon de gérer, sur la culture du champ et les récoltes. Mais vous pouvez avoir des problèmes qui vont apparaître si vous avez des légers dénivelés avec l'apparition d'eau avec des élévations de nappes aux endroits particuliers où le câble sera passé, aura modifié le sol. Et enfin, qu'est-ce qu'on peut dire. Les impacts, on va dire, au niveau permanent vont rester relativement faibles à partir du moment où les animaux vont pouvoir circuler à nouveau au-dessus du câble et on va pouvoir replanter une végétation basse. On peut replanter de l'herbe, on peut planter du blé, du maïs, on plante dans certaines régions de la vigne. Il ne faut pas planter des arbres, voilà. Je vous l'ai fait en rapide et en « live ».

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci, est ce que vous... oui une question là-bas, allez-y Monsieur relevez la main.

Maurice Piérard (Président de Leforest Environnement)

Maurice Piérard, Président de Leforest Environnement. Ce débat public nous paraît prématuré concernant un projet se situant dans la continuité de choix énergétiques dépassés, s'inscrivant dans un contexte politique instable, laissant planer l'incertitude sur les grands choix énergétiques du futur. Ces choix énergétiques basés sur la sobriété énergétique et la promotion des énergies alternatives. Le développement des énergies renouvelables, pas tout à base d'électricité loin s'en faut, ne se traduira pas forcément par une augmentation des flux électriques sur de longues distances étant donné les possibilités de décentralisation de ces énergies, contrairement au système actuel faisant appel à de grosses unités de production nucléaire pour la plupart et nécessitant de transporter de l'énergie sur de grandes distances. Ce sont cependant ces hypothèses qui semblent prévaloir dans le dossier présenté à l'appui du débat. A la production de la centrale de Gravelines, dont la fermeture s'imposera à moyen terme pour cause de vétusté, il est prévu l'ajout de la production de centrales nucléaires de troisième génération, EPR de Flamanville en cours de construction, dont l'arrêt a été envisagé compte tenu des incidents de chantier. Son système de sécurité est remis en cause. Un surcoût de près de 50 %. Et en plus, il est envisagé de mettre en route la centrale de Penly III, faisant actuellement l'objet d'un débat public. Ce débat public sera-t-il concluant

étant donné le précédent désastre de Flamanville et ces deux centrales seront-elles fonctionnelles un jour ? Sans parler des coûts d'une centrale EPR dans un contexte de récession... Les hypothèses prises en compte pour justifier le renforcement du tronçon de la ligne Avelin – Gavrelle paraissent donc des plus aléatoires. C'est une sorte de pari sur l'avenir. De nombreuses autres objections au projet ont été présentées jusqu'à présent lors des débats antérieurs ; les problèmes de santé. Dans le cas où le projet devrait être adopté malgré toutes les objections de principe formulées, qu'en serait-il du problème de traitement de santé ? Selon le Criirem, Centre de Recherche et d'Information Indépendant, j'insiste sur le mot indépendant, sur le Rayonnement Électromagnétique, la présence de lignes Très Haute Tension entraîne pour les riverains, des troubles de la santé : sommeil, mémoire, maux de tête, état dépressif et des maladies plus graves, leucémie, cancer du sein et de la Thyroïde, les enfants étant les plus exposés. Le dossier n'apporte pas de réponses précises sur ces questions. En cas de poursuite du projet, RTE s'engagerait-il à un suivi sanitaire des populations impactées ? Notamment par des prises de sang.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur pour votre intervention.

Maurice Piérard (Leforest Environnement)

Je n'ai pas terminé parce qu'il y a eu d'autres objections, d'autres observations plutôt, lors de débats antérieurs sur l'impact sur les paysages. La variante Est concerne directement le territoire de Leforest impactant la trame verte et bleue et les deux zones naturelles et écologiques. Cette variante traverse également le poumon vert de la Communauté d'Agglomération, or la notion éventuelle de la variante Est nécessiterait pour le tracé de la future ligne une double cicatrice à travers le paysage. La ligne actuelle qui laissera des traces, même si elle est démontée à l'avenir et la magistrale nouvelle ligne, étant donné que la continuité de l'alimentation électrique doit être assurée dans tous les cas. En somme, beaucoup de dégâts en perspective dans une zone naturelle. En conclusion, la vocation de l'urgence par RTE peut paraître suspecte, tendant à emporter la décision avant toute remise à plat des choix énergétiques d'avenir. Quelle réponse peut apporter RTE à ces objections ? Et le débat public ne devrait-il pas être étendu à toute la politique énergétique future ? J'en ai terminé.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, je voudrais répondre sur le dernier point. Vous dites effectivement pourquoi pas faire un débat public sur l'énergie, moi je serais d'accord, effectivement je pense qu'en effet toutes les questions qu'on se pose, aussi bien sanitaires, enfin toutes les questions que j'ai essayé de résumer tout à l'heure, aménagement du territoire, etc. pourraient avoir un débouché plus large sur les questions de l'énergie. Le problème, effectivement c'est que pour le moment ça n'est pas le cas et ça c'est une décision qui est à prendre au niveau national. Ce n'est pas une décision que l'on peut prendre dans le cadre d'un débat public, comme le nôtre. Mais, c'est vrai que votre contribution peut aller dans le sens de l'ouverture d'un débat public national sur l'énergie. Alors, je voudrais également faire une objection par rapport à ce que disait Gaëtan Desquilbet. RTE disait, on a satisfait aux normes de réglementation de santé de 100 μ T (micro tesla), et il n'y a pas suffisamment d'éléments, en tout cas pour vous, qui permettent d'attester que 100 μ T (micro tesla) soient suffisant.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Pas pour nous, pour le législateur.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Pour le législateur peut-être, mais il n'empêche que rien n'interdit, et j'en ai fait état tout à l'heure, que vous ayez une position nettement plus ouverte. Rien ne vous l'interdit, vous n'êtes pas obligé de prendre exactement la norme maximale, même si vous dites que vous satisfaisiez aux règlements nationaux, il n'empêche il y a une déclaration du Comité International de Recherche sur le Cancer qui dit qu'au-delà de 0,4 μ T (micro tesla) moyen, il peut y avoir des risques de leucémie sur les enfants. Et vous avez également cité un rapport qui a été fait par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques un sénateur qui s'appelle Raoul, que vous avez d'ailleurs cité à la dernière réunion, qui dit explicitement que rien n'interdit de penser qu'il faudrait faire probablement des recommandations pour que vous preniez en compte ces risques concernant les enfants et concernant les leucémies sur les enfants. Donc, je crois qu'il faut savoir, et vous le savez vous-même à Rte, et vous le savez également dans le public, qu'il y a actuellement une controverse c'est-à-dire qu'il y a un risque possible, il y a une évaluation différente de la réglementation selon Rte et selon la réglementation qui existe.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, bien sûr mais qui n'est pas faite par Rte. Ce n'est pas la réglementation de Rte c'est la réglementation issue de l'OMS, de la Commission Européenne et de l'État français. Donc, y'a controverse, beaucoup de gens réfléchissent sur le sujet. Il y a beaucoup d'acteurs qui font des recherches et émettent des opinions et des avis, et le sénateur Raoult en a fait état. Cela dit, il fait partie de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques, il n'a pas proposé de modifier les seuils. Donc, la recommandation qui est faite par l'OMS et par tous les organismes et que Rte reprend évidemment à son compte, c'est de diminuer l'exposition. Donc, diminuer l'exposition c'est essayer d'éviter qu'il y ait de nouvelles populations exposées. Donc, il y a une part qui ne nous revient pas c'est quand des maisons sont construites à proximité ou sous nos lignes. Et ça, ça revient aux pouvoirs publics, au DDT, aux élus qui accordent les permis de construire. Après, il y a une part qui nous revient c'est quand on construit une nouvelle ligne, on va chercher un tracé, et c'est ce que j'ai dit dans mes deux premiers engagements, qui va éloigner le plus possible des maisons existantes. Mais qui ne va pas garantir que d'ici les 20 ou 30 prochaines années, il y ait des maisons qui soient construites à proximité.

Alors, je voudrais répondre aux questions du Monsieur de Leforest Environnement.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Oui, sur le suivi des tests sanguins et sur aussi légitimer votre décision sur ce fond d'incertitude. Et après Monsieur, vous aurez la parole.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Et j'avais noté tout un questionnement par rapport aux hypothèses et à la politique énergétique qui sous-tend la nécessité de renforcer la ligne Avelin – Gavrelle. Donc, je voudrais rectifier un certain nombre de points et qui ne sont peut-être pas apparents quand on habite entre Lille et Arras, et qu'on est entre deux métropoles qui peuvent paraître un peu distantes. Mais on est en France, dans un pays qui a beaucoup de chances, par rapport à d'autres pays développés où il y a des gens à peu près partout et de la production d'électricité à peu près partout. Donc, dire qu'on transporte de l'électricité

sur de grandes distances, il faut relativiser. Quand vous discutez avec des canadiens, ils ont des lignes à 750 000 volts qui vont transporter de l'énergie hydroélectrique depuis les grands barrages de la baie James jusqu'aux métropoles qui sont au Sud – Est du pays. Vous discutez avec des suédois, ils envient la France d'avoir des villes et des habitants répartis partout puisqu'en France on est rarement à plus de 100 km d'un centre de production d'électricité. En Suède, il y a aussi des grands barrages d'un côté du pays, il faut faire 500 kilomètres pour ramener l'énergie qui est une énergie renouvelable et probablement la plus sympathique des énergies pour un ingénieur de réseau puisque c'est celle qui peut se stocker, qu'on peut utiliser quand il y a de la consommation. C'est pareil au Brésil, vous avez les chutes d'Iguazù, d'énormes barrages qui sont très très loin des centres de consommation, il faut transporter de l'énergie sur des très grandes distances et on utilise pour ça des niveaux de tension beaucoup plus élevés. Donc, on n'est pas du tout en France dans un problème de transport sur de grandes distances, on est au contraire dans un territoire, l'Europe occidentale même de manière générale, où le transport de l'énergie électrique se fait plutôt sur de plus courtes distances. On ne fait pas venir de l'électricité d'un autre continent. On le fera peut-être un jour, il y a des projets à l'horizon 2050 où on pourra imaginer produire de l'énergie dans le Sahara, mais on n'est pas du tout...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Pardon, Monsieur Desquilbet, sans revenir sur les principes généraux, revenez au point...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je rectifiais parce qu'on attaque le fondement du projet sur des principes qui paraissent peut-être quand on les entend, de bon sens, mais qui ne sont pas la réalité du réseau électrique et de notre système électrique aujourd'hui. L'autre point, l'EPR de Flamanville n'a pas du tout d'influence sur le transit entre Lille et Arras, sur Avelin – Gavrelle. Je pense qu'il est trop loin électriquement. Et l'autre point qui a été évoqué c'est l'EPR de Penly, qui est beaucoup plus proche et qui lui aura une influence. Pour être sûr, c'est un sujet qui est notoirement polémique, on l'a évacué de nos hypothèses. Donc, toutes les courbes qui sont présentées dans notre dossier qui justifient pleinement la nécessité de renforcer la ligne, sont hors hypothèse d'un EPR supplémentaire à Penly. Donc, on peut réfléchir ou faire de la philosophie sur ce que c'est que préparer l'avenir. Est-ce que préparer l'avenir c'est attendre d'y voir clair et ne rien faire. Si le réseau fonctionne aujourd'hui c'est parce qu'il y a eu trois générations de personnes qui ont construit ce réseau dont on profite. Donc, ma façon d'imaginer l'avenir c'est pas de dire on garde le réseau d'il y a 20 ans et on le laisse 20-30 ans, on en profite et la génération d'après se débrouillera avec le système énergétique qu'elle aura à bâtir. Y'a des problèmes qui se posent aujourd'hui dans le réseau électrique localement, et je pense qu'il faut les résoudre localement pour que le système continue à fonctionner comme il fonctionne.

Alors, pour revenir sur les questions de santé. Donc, je l'ai dit dans mon engagement n°9, je l'ai effectivement également évoqué à Oignies la semaine dernière. Nous acceptons et nous avons la volonté de mettre en place un suivi des populations qui seraient riveraines de la future ligne avec d'abord des mesures pour voir d'abord à quoi ils sont exposés avant et à quoi ils sont exposés après, au niveau du champ magnétique. Et également, un suivi sanitaire avec éventuellement des prises de sang, mais comme on a le temps d'ici 2017, on n'est pas dans l'urgence absolue aujourd'hui, on a beaucoup de choses à se dire entre nous pour construire un système intelligent qui vous fasse confiance, qui soit utile et qui permette de réellement y voir clair sur ce qui se passe dans ces populations qui vont être exposées. Donc, on voudrait créer ce groupe de travail qui était mon engagement n°9 pour que les personnes qui sont désireuses et qui peuvent venir s'adresser à moi pour ça,

de faire partie d'une petite équipe qui va travailler. C'est un groupe de travail, il faudra réfléchir, il faudra lire de la documentation, rencontrer des spécialistes et définir ensemble ce système de veille pour regarder comment va évoluer ou pas, et dans quel sens, la santé des gens dans les années qui vont suivre la construction de la future ligne. Donc, là-dessus, je dis d'accord. J'avais évoqué à l'avant dernière réunion mes préventions par rapport à un tel système puisque l'expérience de Coutiches, tel que j'en tire un retour, je ne l'ai pas vécu personnellement, mais en discutant avec les personnes qui ont surveillé ou vécu cette affaire de Coutiches, c'est que la mise en place du suivi sanitaire a créé plus d'inquiétudes qu'elle n'en a enlevée. Elle a révélé des désordres au niveau de la répartition du Fer dans l'organisme tels que je l'ai lu dans les rapports, qui n'étaient pas imputables à la ligne et des spécialistes de l'hématologie se sont penchés sur ces résultats ont bien dit que c'était des choses qui n'étaient pas suffisamment graves pour être qualifiées de maladie et qui était courantes dans la population française. Donc, ces éléments-là font que 20 ans après, on est encore dans la polémique de Coutiches qui d'ailleurs atteint même les pages du journal du débat public. Donc, créer un nouveau Coutiches en refaisant un suivi sanitaire et en recréant de l'inquiétude et en recréant le même genre de polémique me paraît... c'est par forcément constructif et la meilleure manière de traiter cette question. Maintenant, si cette exigence est forte et je le comprends, à partir du moment où on le bâtit de manière efficace, pour y voir clair et je pense rassurer les gens, comment ils sont pris en main pas "laissés" à proximité de la ligne après sa mise en service, là je dis d'accord pour que RTE mette en place ce système avec l'État, avec les spécialistes au niveau des Ministères et des Agences Régionales de la Santé pour construire quelque chose de scientifiquement sérieux et qui soit vraiment une réponse aux inquiétudes que vous avez exprimées dans le débat public.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On ira, et volontiers !

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur, vous aviez une question ? Oui, si vous pouvez juste vous lever pour qu'on vous voit.

M. Chopin (Professeur de médecine)

Merci d'avoir accepté de me donner la parole. Monsieur Chopin, je suis professeur de médecine et un peu sensibilisé aux problèmes de santé. C'est difficile à entendre ce que vous dites, Monsieur. C'est très difficile à entendre. On va dire que c'est après, quand vous aurez construit la ligne qu'un système de veille sanitaire mettra en évidence si il y a des maladies ou pas. Vous êtes ici dans un pays minier, on a dit ça avec la silicose tellement longtemps. Et on en a suivi tellement de malades ensuite, et j'en ai vu mourir tellement que je ne peux pas être d'accord avec vous. C'est avant, c'est avant que ce projet ne voit le jour que vous devez avoir acquis la certitude qu'il n'y a aucun danger pour la population. Si le doute persiste, aujourd'hui vous ne pouvez plus le faire. Donc, moi je demanderais que votre commission qui doit siéger après, siège plutôt avant, et que vous vous engagiez à dire que si le doute persiste, et je vais vous expliquer dans deux minutes pourquoi le doute a de grosses chances de persister, le projet ne se fera pas. On l'a fait pour d'autres choses, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas pour quelque chose qui est à un dimensionnement... je ne dis pas que c'est l'horreur, mais c'est quand même assez épouvantable. Je dis le doute va persister, pourquoi. Parce que si on voulait lever le

doute, il faudrait simplement, ni plus ni moins, construire deux lignes identiques l'une à côté de l'autre, l'une avec du courant et l'autre sans courant, et les gens ne le sauraient pas. Il faut faire une ligne placebo en quelque sorte, et faire vivre une population identique, matchée comme on dit, par l'âge, les pathologies, les antécédents, la condition sociale et ainsi de suite. Et regarder sur des mois, peut-être des années ce qui adviendrait d'une population par rapport à l'autre. Autant dire qu'une telle étude ne se fera pas, c'est pourtant la seule *designed* comme on dit pour faire bien, qui pourrait répondre à cette question. Ça veut dire que la seule chose que l'on puisse faire c'est d'observer que dans une population qui vit aux alentours ou relativement près de telles installations, on observe une augmentation du nombre de cas de x pathologies, ce qui a été observé pour les leucémies. Puis, ensuite la discussion vient, puisqu'on va dire : "ah, oui mais ils avaient un facteur génétique, ils avaient ceci, ils avaient cela..." Donc, le doute va persister. Mais, vous venez de dire qu'il y avait en Norvège, au Canada, au Brésil des installations qui datent de combien de temps ? Aujourd'hui, elles ont quel âge ces installations ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Pour ce qui est du Canada, du James, ça fait une vingtaine d'années à peu près, c'était à la fin des années 80. La Norvège, la Suède, je pense que le réseau 400 000 a à peu près le même âge qu'en France, c'est-à-dire une cinquantaine d'années.

M. Chopin (Professeur de médecine)

Le problème c'est que dans ces pays probablement ces lignes passent dans des endroits où y'a quasiment pas d'habitations parce que ce sont des pays, et je connais un peu le Canada pour y avoir séjourné un moment, vous pouvez rouler 400 kilomètres sans voir une maison avec toujours le même paysage. C'est un peu la même chose, mais pas la même couleur en Norvège, au Brésil je connais un peu moins bien. Donc, il est fort difficile de répondre à cette question. Donc, il persistera probablement un doute. Ce doute a fait quand même que des instituts internationaux ont dit "y'a quand même quelque-chose", donc on va se fixer des seuils, prendre une sorte de précaution en quelque sorte. Je veux dire, les deux ne sont pas compatibles. Ou on construit et il n'y a pas de précaution à prendre, ou on ne peut pas et on ne le fait pas. Voilà mon sentiment.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, un élément de réponse...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Avant de répondre sur la question du doute, je vais juste donner la parole à Monsieur là-bas, et après Madame je vous ai vu... pas de problème. Tout là-bas, levez bien la main.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Oui, bonsoir Monsieur Bertein. J'ai déjà assisté à des réunions publiques, je suis de la région d'Arras donc je représente le Collectif Priorité Environnement Santé qui est un tout nouveau collectif qui vient de naître. Par rapport à vos engagements que vous avez cités et égrenés tout à l'heure, vous avez lu celui n°9. Effectivement, c'est toujours sur le thème de la santé, qui paraît effectivement intéressant puisqu'il va dans le sens, je dirais, de collecter... vous faites un collectage ou un décryptage de l'ensemble des données sur le

thème de la santé lié notamment à l'impact des nuisances de l'électromagnétisme pour les gens, sur la santé des gens. Je suppose que c'est lié à la proposition que Madame Ascher-Campagnac vous a faite à la fin de la séance de Oignies¹. Puisque vous faisiez allusion à la fin de séance du débat public de Oignies. Je suppose que c'est bien ça. Madame Ascher-Campagnac proposait de mettre à disposition des gens qu'elle connaît bien dans son laboratoire puisqu'elle est Directrice d'un laboratoire et elle proposait de mettre à disposition des élèves en Master spécialisé, de manière à aider, dans la démarche de débat public, à collecter toutes ces données scientifiques de façon totalement indépendante, indépendant de Rte, de vous-même bien sûr. Donc, je pense que cette proposition-là qui apparemment a été acceptée, apparemment vous n'avez pas dit non, y'avait différentes personnes qui sont ici ce soir, qui étaient présentes pour l'entendre faire cette proposition. Je rappelle que Madame Ascher-Campagnac fait partie de la Commission du Débat Public donc elle vous l'a proposé en fin de séance à Oignies. Donc, je pense que c'est intéressant de faire cette démarche indépendante avec la proposition de Madame Ascher-Campagnac que je pense vous n'allez pas revenir en arrière sur cette décision-là. Et dans quel but ? Je pense que faire ça c'est super, ça correspondrait à une démarche indépendante que je pense une bonne partie du public attend puisque le thème de la santé c'est quelque chose qui fait craindre. Effectivement, les gens ont besoin soit d'être rassurés ou le contraire. En tout cas, on veut une épreuve de vérité. Cette épreuve de vérité, au travers du groupe de travail, par rapport à la proposition de Madame Ascher-Campagnac... est ce que vous seriez d'accord, vous-même, pour continuer le débat public, en tout cas pour décaler votre prise de décision tant que ce groupe de travail, sur proposition de Madame Ascher-Campagnac n'ait pas donné une copie synthétique, claire et bien travaillée. Je pense que ce serait judicieux. Alors je m'adresse aussi à Monsieur Giacobino, est ce qu'il est envisageable de différer cette prise de décision tant qu'il n'y a pas eu un rapport clair, réalisé dans ce groupe de travail avec la proposition je dis bien, et je répète, de Madame Ascher-Campagnac de la Commission de Débat Public. Et en fonction de ces éléments, en faire part au public en séance publique, notamment à l'ensemble des gens de la région et ensuite prendre une décision, mais en connaissance de cause. Est-ce que vous seriez d'accord de compléter cet engagement n°9 par ce que je propose ? Alors des personnes dans le public pourraient être d'accord alors à vous de manifester si vous seriez d'accord. Je dis bien c'est une proposition de Madame Ascher-Campagnac qui fait partie de la Commission du Débat Public qui a proposé de mettre à disposition des élèves en Master et dans ses laboratoires, donc là ça la concerne elle, elle s'est engagée elle-même pour faire cette démarche de transparence. Est-ce que vous seriez d'accord ? Egalement Monsieur Giacobino pour le fait de différer cette prise de décision.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, vous faites mention d'une discussion que j'ai eue avec Madame Ascher-Campagnac à la fin de la réunion de Oignies, lors du petit cocktail qui suit chaque réunion publique.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Tout à fait.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

¹ A propos de cet échange, voir le droit de réponse d'Elisabeth Ascher-Campagnac en annexe de ce texte et les excuses de Gaëtan Desquilbet pour son interprétation inexacte des propos de Madame Ascher-Campagnac.

Je pense que vous n'avez pas bien compris à quoi elle faisait allusion.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Je ne pense pas.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je vais vous l'expliquer parce que ce n'est pas du tout ce que vous dites et je pense que ça serait dommage de partir...

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

C'est dommage qu'elle ne soit pas là.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors je confirmerai avec elle. Ce qu'elle me demandait c'est que Rte finance une étude dans son laboratoire, et ça n'est pas qu'elle mette à disposition des chercheurs. C'est que Rte lui apporte des subventions pour qu'elle finance, non pas une étude sur le fond c'est-à-dire c'est quoi ce qu'il y a dans les études. Mais sur une étude sociologique, elle est sociologue, c'est comment une population considère ces questions-là. Donc, ce n'est pas du tout le type d'étude, enfin le type d'approche que je propose dans mon engagement n°9, dans ce groupe de travail.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

J'avais compris qu'elle vous proposait quelque chose de différent.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ou, ce qu'elle propose c'est de prendre un microscope et de regarder les gens qui étaient au débat public d'Avelin – Gavrelle et de voir comment ils se sont comportés, et de voir comment ils fonctionnent par rapport à une controverse scientifique qui est complexe avec des chercheurs de très haut niveau et qui sont difficiles à comprendre.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Si vous permettez, elle a proposé également de faire ce collectage des données scientifiques au travers de l'ensemble des études.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, c'est pas l'objet et ce que je voudrais dire...

Mr Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Il serait bien de lui demander officiellement, Monsieur Giacobino, de lui demander officiellement ce qu'elle a proposé et de le mettre à disposition dans la démarche du débat public sur le site internet, s'il vous plait. C'est très important puisque je pense qu'on était au début du cocktail, elle n'avait pas bu beaucoup de verres, elle était très lucide. Et vous-

même, vous l'aviez un tout petit peu attaqué parce qu'elle s'était exprimée dans le cadre du public, en rappelant ce qu'avait dit Madame Annie Sasco, au débat public de Courcelles-lès-Lens, et bon... apparemment, ça vous avait un peu chagriné qu'elle soit revenue sur ce sujet pourtant ô combien important pour le public. Et c'est à ce titre-là que calmement, elle vous a proposé de faire cette démarche de collectage et bien sûr d'étude sociologique, je dirais ça c'est sa spécialité certainement. Monsieur Giacobino est ce que vous pourriez dire... de demander à Madame Ascher-Campagnac...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Attendez... attendez, pour préciser une chose, ça me paraîtrait dommage de confier cette tâche à des chercheurs de l'école des Ponts, je sais pas dans le 6^{ème} ou 7^{ème} arrondissement de Paris et pilotés par Madame Ascher-Campagnac. Je pense que c'est à vous, c'est vous qui me semble être les plus pertinents pour monter en puissance...

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Mais, nous ne sommes pas compétents...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais, c'est pas une question de compétence c'est une question d'avoir accès aux personnes et de comprendre ce qu'il y a derrière toutes ces questions, sur les normes, sur les niveaux, sur les expositions, sur ces controverses scientifiques. Et je pense que même les gens de Madame Ascher-Campagnac...

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

J'ai bien compris que ça vous chagrinait ce sujet. Monsieur Giacobino, est ce que vous pouvez répondre s'il vous plait.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, attendez, je voulais répondre sur les deux points puisqu'il a posé deux questions. La première c'est que je poserai la question à Madame Ascher-Campagnac, effectivement pour savoir exactement ce qu'elle a dit et ce qu'elle a retenu de votre entretien. Vous m'avez posé une autre question concernant le différé de la décision qui pourra être prise par Rte. Moi, ce que je dis sur ce deuxième point c'est qu'il y a deux mois pour rendre compte du débat public, et trois mois pour que Rte prenne la décision, et ça, c'est fixé par la loi, pour décider si oui ou non l'étude se poursuit et si la ligne se poursuit. Donc, il suffirait pour répondre à votre question que Rte décide de ne pas faire la ligne tout de suite. Et puis, à ce moment-là, la question peut être repoussée.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Là n'est pas la question, je pense que c'est très important. Je pèse mes mots car c'est vital pour la suite du projet qu'il y ait ce rendu indépendant au travers du collectage, des groupes de travail tels que vous le proposez, mais de façon, je dirais, qui corresponde aussi à ce que proposait Madame Ascher-Campagnac. Je ne pense pas qu'elle reviendrait, en toute logique, sur ce qu'elle a proposé qui avait l'air sérieux, franchement. Il y avait d'autres personnes qui étaient témoins qui font partie également de la Commission.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je n'ai pas compris qu'elle souhaitait faire un travail indépendant. J'ai compris qu'elle souhaitait être financée par Rte pour faire un travail. Et que c'est pas le travail que vous proposez qui est l'engagement n°9 que je trouve pertinent que j'appelle collectage des données, donc l'analyse des données et qui est un travail où il y a eu des acteurs associatifs régionaux qui ont souhaité y être associés, et je pense que c'est à eux de le faire et ça sera mieux fait par eux, que par des chercheurs dans un labo parisien, voilà.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Monsieur Giacobino...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Moi, je ne me prononce pas sur le fait qu'on s'adresse à l'un ou à l'autre équipe de chercheurs. Ça c'est une question qui sera à voir dans le détail. En revanche, moi je sais que sur les aspects que vous soulevez il y a un rapport qui a été fait par un sénateur qui s'appelle Raoult et je lis simplement : "d'ici à 2015, en attente de ces nouveaux résultats (des résultats d'études, etc.) le rapporteur recommande à titre prudentiel de chercher, chaque fois que cela est possible pour un coût raisonnable de ne pas accroître le nombre d'enfants de 0 à 6 ans, et à naître, susceptibles d'exposer à ces champs supérieurs à 0,4 micro Tesla, en moyenne." Il y a déjà ce rapport qui a un an et demi à peu près et qui a été tout à fait officiel et je pense que ce n'est qu'une recommandation, certes, mais c'est une recommandation à titre prudentiel. Ce n'est pas possible de considérer aujourd'hui qu'il n'y a pas de controverse sur le sujet. Par conséquent, il y a un rapport du Sénat, de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques qui a été publié et qui a dit ça. Et je lis une des conclusions qui porte sur le sujet. Donc, ce n'est pas possible, à mon sens que Rte oublie ce sujet. Et donc, c'est pas possible notamment, que d'un point de vue, elle je partage votre point de vue si je puis dire, faire un groupe de travail c'est bien gentil, mais si on aboutit au fait qu'on s'aperçoit qu'il y a un champ magnétique trop important, qu'est-ce qu'on fait ? J'avais posé la question au départ de la réversibilité des décisions, ça voulait dire ça. Qu'est-ce qu'on fait une fois que la ligne est en service et qu'on constate qu'il y a trop de champs magnétiques, par exemple. Qu'est-ce qu'on fait ? On diminue la ligne ou on diminue le courant électrique sur la ligne ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'est clair, c'est clair, tout à fait.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Vous voyez, y'a que ça, y'a que ça...

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Oui, je pense qu'il n'y a pas grand monde qui va croire ça !

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ah, mais attendez, ça arrive. Pas dans le domaine du champ magnétique, mais quand on ne respecte pas certaines obligations, on se met en conformité, tout à fait. Si jamais, puisqu'on l'a dit à d'autres réunions, je ne vais pas répéter aujourd'hui. Mais quand on met en service un ouvrage, depuis une loi relativement récente, puisque le décret date d'il y a

quelques semaines, on est maintenant vérifié et contrôlé. Donc, l'ensemble des paramètres techniques, y compris les émissions de champs magnétiques, sont vérifiés par un organisme indépendant qui rend public ce résultat. Et on a l'administration de tutelle qui est l'État et le Ministère en charge de l'énergie, si un ouvrage ne respecte pas la réglementation, il n'est pas mis sous tension, il n'a pas le droit de fonctionner. Donc, bien sûr ceci est vérifié par des organismes indépendants. Par rapport à ce que vous avez rappelé du sénateur Raoul, moi je considère que les deux premiers engagements que j'ai proposé y répondent. C'est-à-dire que l'idée du sénateur c'est... au passage, 2015 c'est avant le chantier, donc on y verra clair avant la construction du futur ouvrage par rapport à l'échéance qu'il annonce. Mais sur la diminution de l'exposition qui est le principe de prudence évidente, oui nous allons faire des efforts au niveau de la recherche du fuseau avec la participation de toutes les personnalités et tous les organismes qui seront associés à la concertation sur cette recherche du fuseau, pour rechercher un fuseau qui expose le moins possible d'habitants. Après, vous connaissez le territoire, il y a quand même du monde un peu partout dans certaines zones. Donc, on n'est pas dans un territoire où il est sûr qu'on va trouver un fuseau qui soit loin de toutes les habitations. C'est là-dessus je pense qu'il y a une difficulté qui est liée à l'histoire de l'aménagement du territoire dans un pays très dense en population. Peut-être avec des traditions d'urbanisation qui sont pas les mêmes au Nord et au Sud de la zone, et qui créent des difficultés. Donc, on essaiera de les prendre en compte le mieux possible et dans le respect de la loi, mais avec ce souci auquel on souscrit complètement, qui est de minimiser l'exposition au champ magnétique.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Est-ce que vous êtes prêt à vous engager à attendre les conclusions de ce groupe de travail, qui est votre proposition n°9 avant de prendre une décision, tout en sachant que le rapport de ce groupe de travail il faudra le mettre à disposition du public, voire même provoquer un débat public, Monsieur Giacobino, qui serait à mon avis justifié par rapport à l'ampleur des inquiétudes sur la santé. Je pense que ce serait la moindre des choses. Est-ce que vous êtes prêts à vous engager Monsieur Desquilbet ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je n'ai pas le droit. La loi dit "*vous prenez votre décision dans les cinq mois qui suivent*". Donc, le 13 juillet Rte devra présenter sa décision. Après, c'est une décision de poursuite du projet, c'est pas la décision de réaliser. Puisqu'on a expliqué déjà plusieurs fois que notre processus d'élaboration des projets de Rte est jalonné par un certain nombre de décisions. Celle qui nous revient c'est la décision à prendre le 13 juillet, mais il y a ensuite les préfets du Nord et du Pas-de-Calais qui vont prendre en main le dispositif décisionnel pour ce qui est de la recherche du tracé avec une première phase du choix de l'aire d'étude dans laquelle le choix du tracé sera recherché. Qu'on imagine vers le début de l'automne 2012, et la fin de ce processus, on imagine vers mi-2013, qui est le choix d'un fuseau de moindre impact, qui reste à quelques centaines de mètres près, qui sera soumis au public en 2014. Et la vraie décision de réaliser, c'est la déclaration d'utilité publique qui est délivrée par le Ministre en charge de l'énergie et qui est située en 2015, sur le planning. Donc, on a tout ce jalonnement des décisions et je ne peux pas dire "on va attendre" parce que j'en ai pas le droit, mais je souhaite que la décision du Ministre en 2015, elle sera bien après la restitution de ce groupe de travail puisque on imagine qu'en un an, ça pourrait être fait.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Si vous le permettez, je pense que c'est un peu fort et caricatural quand vous dites "je n'ai pas le droit". Vous n'avez pas le droit de quoi ? D'attendre les résultats sur le thème de la santé avant une prise de décision ? Je pense que humainement, après il y a l'entreprise Rte, mais humainement et je m'adresse aussi à l'entreprise Rte, la logique, le bon sens voudrait dire : "j'attends les conclusions d'un groupe sur le thème de la santé, le collectage des données, avant une prise de décision". Avouez, c'est la moindre des choses.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Vous vivez peut-être votre premier projet de construction d'une ligne électrique, alors vous êtes dans la découverte...

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Le planning peut attendre quelques mois...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais, ça fait depuis plus de dix ans que je construis des lignes, et à chaque fois c'est cette question-là. C'est attendons d'être sûr, ne faisons rien parce que peut-être...

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Alors, pourquoi répéter les mêmes erreurs ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais, ce n'est pas des erreurs, si on n'avait pas fait toutes les lignes qu'on a faites depuis dix ans, il y aurait beaucoup de soucis dans le réseau électrique.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Toutes les données qui donnent des inquiétudes auprès du public, je pense, méritent de faire cette démarche.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais elle sera faite et proposée...

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Entre il y a 20 ans et aujourd'hui, je pense que le public, la population, j'en fais partie, comme tout le monde, n'a plus du tout, les mêmes inquiétudes et les mêmes préoccupations. Aujourd'hui, les thèmes de la santé et de l'environnement sont bien bien plus, mille fois plus importants dans la tête des gens. Et donc, vous devez consacrer, et c'est évident, peut-être de l'énergie – c'est le cas de le dire – du temps, et peut-être une démarche de concertation, mais pour de vrai, pas du vrai-faux, mais une vraie démarche de collectage des données avant une prise de décision. C'est sûr, c'est un point difficile pour vous j'imagine, je m'imagine à votre place en train d'essayer de... mais je pense que

le public est fort là-dessus, et le problème de la santé c'est un problème très fort qui justifie ces précautions. Je pense que les inquiétudes et les études qui émanent des experts, on n'a pas inventé, comme si ces études, entre autres, qui disent attention, y'a sans doute des risques. On a vu dans les statistiques y'a quand même des choses qui sont un peu inquiétantes, donc précaution. Donc, là on pourrait presque dire on aborde le principe de précaution. Faudrait faire appel au principe de précaution ? Et là je le dis presque officiellement, le public peut répéter là-dessus. Principe de précaution, on n'est pas sûr, donc attendons. Faites au moins une étude.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Le principe de précaution, ce n'est pas tel que vous le dites. Il est agréé dans la loi, il est dans la Charte l'Environnement adossé à la Constitution.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Faisons appel, s'il existe...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'est examiné régulièrement. Alors il y a des débats actuellement sur comment on choisit les thèmes sur lesquels on va réfléchir à l'application du principe de précaution. Il se trouve que le sénateur Raoul, qui est un parlementaire, avec une commission de parlementaires a analysé cette question. Et le rapport a été rendu très récemment et ce n'est pas le dernier rapport sur le sujet, et ça n'était pas le premier, non plus. Donc, depuis une dizaine d'années il y eu plusieurs fois des revues scientifiques, alors il se trouve que le sénateur Raoul est médecin lui-même, qui ont regardé cette question. L'idée du groupe de travail que je propose ce n'est pas de faire la première revue mondiale de la documentation disponible sur les champs magnétiques, ça a été fait de nombreuses fois. Ça fait trente ans que ce sujet est creusé, l'OMS l'a fait à plusieurs reprises, le CIRC également, les recommandations en sont issues. Quand je dis, ce n'est pas facile à entendre visiblement. Alors, ce que je voudrais c'est que vous fassiez vous-même une part de ce travail, pour que vous regardiez ce qui a été vraiment fait. Mais, il ne s'agit pas d'inventer, on ne va pas créer une nouvelle connaissance sur le domaine qui fait qu'il est nécessaire d'attendre pour vérifier. Pas du tout, on n'est pas dans ce cadre-là. On a beaucoup de choses déjà collectées, pas toujours accessibles, pas toujours en français, pas toujours audibles. Alors, des gens comme vous Monsieur qui êtes médecin, vous pourriez peut-être faire partie de cette commission pour être un des éléments de lien entre un monde un peu difficile d'accès pour le grand public, et des responsables associatifs qui ne sont pas forcément médecins, mais qui auront à cœur d'aller au fond de ces controverses, pour voir quelle est la réalité des problèmes. Et c'est à vous de le faire, c'est pas nous qui allons le faire à votre place, vous nous croiriez pas, je pense, et malheureusement, vous auriez toujours des doutes. Et ce n'est pas non plus des chercheurs parisiens qui doivent le faire. Je pense qu'il faut que vous preniez cette question-là en main.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Je pense que vous n'avez rien contre Paris, je suppose. En tout cas, ni rien contre les chercheurs parisiens. Ni ceux qui sont allés à l'école à Paris.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je pense que c'est intéressant d'aller les rencontrer, d'écouter ce qu'ils ont à dire, mais faites-le pour vous, un peu comme ça a commencé dans ce débat public où on a des gens à la tribune à la réunion de Courcelles-lès-Lens sur ce thème-là. Il faut poursuivre ce questionnement et cette recherche.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Ok, donc votre conclusion c'est que vous n'attendez pas les conclusions de ce groupe.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, et d'autres décisions seront prises après les conclusions de ce groupe. Donc, je m'engage et j'engage mon entreprise à ce que nous fassions tout pour que ce groupe existe, pour qu'il ait les moyens de réfléchir, pour qu'il restitue au public les conclusions de ses réflexions et que ces restitutions se fassent très longtemps avant le chantier et avant la déclaration d'utilité publique. D'ici 2015, on a le temps de faire quand même de bons investissements intellectuels pour réfléchir à cette question.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Ok, donc le public jugera. Je vais passer la parole à quelqu'un d'autre.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Il y avait une question Madame ? Oui, allez-y, allez-y prenez le micro. Je vous ai vu devant, je ne vous oublie pas.

Hélène Polak (Habitante de Leforest)

Alors, Hélène Polak de Leforest.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Si vous pouviez juste vous lever Madame, si ça ne vous dérange pas.

Hélène Polak (Habitante de Leforest)

Non, je préfère comme ça.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

D'accord.

Hélène Polak (Habitante de Leforest)

Alors, il m'arrive de prendre la route allant de Leforest à Lille, et vice versa, en empruntant l'itinéraire passant par les villages de campagne. La ligne électrique actuelle est parallèle à cette route et je la vois tout au long de mon chemin, de Leforest à Avelin. Lors du trajet inverse, cette ligne traverse les villages et campagnes de Tourmignies, Mons-en-Pévèle, Moncheaux puis elle rejoint les villes minières de Leforest, Évin, Courcelles, Auby, etc. partout où elle passe, le paysage est verdoyant, unique, magnifique. A Leforest, elle passe entre les cités minières très proches puisqu'à peine 50 mètres les séparent de cette ligne, et le bois de l'Offlarde véritable joyau de la nature grâce auquel nous pouvons nous ressourcer. C'est notre ballon d'oxygène. La ligne actuelle représente déjà pour les habitants de notre commune, une pollution visuelle évidente parce que très proche de

l'habitat. 500 familles vivent à proximité de la ligne c'est à dire 1 500 à 1 800 personnes. Ces familles se trouvent déjà exposées au risque évident du champ électromagnétique puisque certains vivent à moins de 50 mètres. Alors, sur la santé et risques que l'on peut évaluer paraît-il avec certitude. Notre ville n'a pas les mêmes caractéristiques que les autres villes du Pévèle où les habitants vivent loin de la ligne. Il y a chez nous, une forte concentration de la population aux abords de la ligne. C'est donc le problème de la santé publique qui est au cœur de nos préoccupations. Les habitants de Leforest ne restent pas indifférents aux propositions de plus en plus démesurées concernant la nouvelle ligne. Très concernés, conscients des risques sur la santé, les riverains résidant à proximité de cette ligne, soucieux de leur environnement qui sera encore une fois dégradé par de nouveaux pylônes et une multitude de câbles, disent non à la ligne Très Haute Tension à 400 000 volts. Pour cela, ils se sont exprimés lors d'une consultation qui a pris la forme d'une pétition. 250 signatures vous ont été remises lors de la réunion de proximité le 18 janvier à Leforest. Nous allons vous remettre le complément de signatures. Vous aurez ce soir, les 450 signatures des familles directement impactées par la ligne. Par cette expression démocratique, les habitants de Leforest vous demandent clairement l'abandon du projet proposé et vous demandent de trouver une alternative à taille humaine. Ils proposent le dédoublement de la puissance de la ligne proposée, limitée à la puissance actuelle c'est à dire 200-225 000 volts. Et l'enfouissement de cette ligne face aux habitations. Les 200 000 volts restant passant par un autre itinéraire, pour partager les nuisances. Je souhaite dire que les habitants des cités minières de Leforest, dont je suis, ont droit eux aussi à leur coin de ciel bleu et de verdure, au même titre que tous ceux des autres villes concernées par le trajet de la ligne. Depuis la récession minière, Leforest n'a cessé de s'embellir et les habitants de Leforest sont fiers de leur ville. Ils sont prêts à se mobiliser massivement pour une action d'envergure au cas où l'on mettrait en cause leur santé et leur cadre de vie. En ce qui concerne l'enfouissement de la ligne. Il faut vous dire que si vous commencez à enfouir un morceau de la ligne, vous serez dans l'obligation de le faire sur tout le trajet. Parce que les habitants des villes et villages d'à côté ne comprendraient pas pourquoi cela se fait chez les autres et pas chez eux. En ce qui concerne le coût. Comme la facture d'abonnement à ErDF a été multipliée par 2,5 c'est-à-dire 250 % en 2009. Depuis cette date, notre facture de consommation d'électricité augmente de 10 % environ, par an. Vous avez donc les moyens d'une autre politique que celle proposée. Vous avez les moyens de prendre en compte tous ceux qui se sont exprimés lors des réunions pour un projet à taille humaine. Cette réunion est la dernière. Vous avez usé d'ingéniosité pour vanter les mérites de votre projet et répondre aux questions posées, c'est votre métier. Nous avons exposé nos craintes, nos désirs de mieux vivre. Maintenant, la balle est dans votre camp, vous allez devoir prendre vos responsabilités et décider en votre âme et conscience. Alors, n'oubliez pas les humains qui ont le droit de vivre en bonne santé dans un environnement sain et intact exempt de toutes agressions et pollutions diverses. Vos constructions impacteront pour des décennies, voire des siècles. Alors ma question pour finir, Monsieur le Directeur, êtes-vous disposé, comme vous le demande tous les habitants de Leforest signataires de la pétition, ainsi que tous les Leforestois solidaires, à abandonner ce projet hors norme pour un projet à taille humaine tel que les Leforestois vous le propose ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Merci Madame. J'entends ce que vous dites, je l'ai écouté avec attention. J'entends et je comprends l'inquiétude qu'il pourrait y avoir. J'ai essayé d'en tenir compte dans les engagements qui sont exposés et qui sont une ébauche et qui vont s'affiner au cours des prochains mois et j'espère qu'on les prendra mieux en compte dans nos décisions. Alors, je vais répondre à votre question, non je ne suis pas disposé à abandonner le projet, concrètement. Personnellement, mon entreprise plus exactement, ce n'est pas mon avis

personnel. Mon entreprise dit tous les jours que c'est un projet utile et nécessaire. Alors, par rapport à votre proposition alternative préciser des points. Donc, la ligne qui existe aujourd'hui à Leforest, elle est déjà à 400 000 volts. Elle le même voltage que la ligne qu'on veut construire, simplement la future ligne elle a deux lignes sur le même pylône, donc et les voltages ne s'additionnent pas, en disant je mets les 200 000 volts en aérien quelque part et 200 000 en souterrain ailleurs et ça fait du 400 000 volts au bout. On fait du 225 000 ou du 400 000 et on ne fait pas du 400 000 en additionnant deux fois deux lignes en 225 000 volts. Les lignes à 225 000 transportent dix fois moins que ce qu'on a besoin de transporter pour cette ligne à 400 000 volts. Donc, c'est pas... comment dire... on n'additionne pas les volts, comme ça en créant des ouvrages différents. Donc, le niveau de tension qui est utilisé pour ce type de puissance c'est le 400 000 volts, c'est celui qui existe déjà aujourd'hui et qui n'est pas suffisant. Donc, on va rester dans ce niveau de 400 000 volts en mettant plus de fils pour transporter plus de puissance, mais au même niveau de tension. Alors, je voulais redire un point que peut-être certains ne savent pas s'ils n'étaient pas là aux réunions précédentes, mais qui est un point qui est une heureuse surprise qui est un point qu'on a réalisé au mois de novembre quand on a préparé la réunion de Courcelles-lès-Lens, c'est que cette future ligne est certes plus haute, elle fait dix mètres de plus en hauteur et les fils sont sur deux étages. Et du coup, le fait que les fils soient globalement plus hauts fait que le champ magnétique est plus faible. Donc, on avait montré les courbes qui disent que ce futur ouvrage diminue – déjà s'il est au même endroit – l'exposition des populations au champ magnétique. C'est par un effet géométrique. Donc c'est quelque chose qui est aussi une contradiction par rapport à l'idée qu'on s'en fait. On a l'impression que plus la ligne est haute, plus on en a peur. C'était une personne de Leforest qui disait ça d'ailleurs à la réunion à Leforest. Les pylônes sont plus grands donc, on va avoir plus peur. Sauf, que plus le pylône est haut et plus les fils sont loins et donc, moins y'a de champ magnétique. Donc, si on voulait réduire encore les expositions au champ magnétique ce n'est pas très compliqué, on fait des pylônes de 70 mètres de haut. Au lieu que les fils ils soient à 20 mètres, ils sont à 40 mètres. Vous multipliez par 2 la distance, vous divisez par 4 le champ magnétique. Donc, on pourrait diviser par 4, en faisant des pylônes de 70 mètres. Donc, là-dessus il faut essayer de comprendre comment fonctionne la physique de ce phénomène. Ensuite, ce que je voulais dire c'est qu'on a la possibilité, non seulement de diminuer l'exposition parce que la nouvelle ligne par construction, on va le faire. Mais également en adaptant le tracé. Donc, on va regarder à Leforest s'il y a moyen d'écartier la ligne comme il faut qu'on la reconstruise à l'Est ou à l'Ouest, je vois bien où passe la ligne. Et la reconstruire à l'Est, c'est la construire au ras des maisons qui sont aujourd'hui tout près de la ligne. Donc, on a plutôt l'idée qu'à cet endroit ça paraît plus astucieux de la reconstruire à l'Ouest. Donc, en l'éloignant des maisons existantes et ça réduirait encore l'exposition. Evidemment, dans ce cas-là, on rentre dans l'espace naturel sensible de la zone du bois de l'Offlarde, donc il y a des précautions à prendre au niveau environnemental, mais la ligne n'est pas en contradiction avec les espaces naturels. La plupart de nos lignes électriques sont construites dans des espaces naturels, ils sont rarement en ville nos ouvrages. Donc, on a quand même l'expérience de rendre compatible une zone naturelle avec la présence d'une ligne électrique. On y travaillera avec les scientifiques compétents au niveau de ces espèces végétales et animales.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Je vais juste donner la parole à Monsieur qui avait des questions, devant et ensuite oui, là-haut aussi.

François-Xavier Catteau (Délégué Régional de Cap 21)

Bonsoir, je suis François-Xavier Catteau, je suis le délégué régional de Cap 21, le parti de Corine Lepage, le parti écologiste. Juste en préambule, Monsieur Desquilbet vous faites encore l'amalgame entre énergie et électricité, même si l'électricité est votre métier, il faudrait bien que les gens comprennent qu'il y a une grande différence entre électricité et énergie. On était intervenu à Lille et Leforest pour nous prononcer contre l'opportunité de ce projet, supposé répondre à des demandes croissantes de transport d'électricité, que nous, nous contestons. Alors, il nous paraît pas opportun de développer alors, non pas un projet de reconstruction qui est le titre du document du Maître d'Ouvrage, ni de renforcement, qui est le titre du débat public, mais bien de triplement de puissance. On double la ligne et on triple la puissance alors que les engagements d'efficacité énergétiques du Grenelle qui ont été rappelés, ça nous paraissait un tout petit peu discutable, dirons-nous. Les hypothèses quantitatives, vous avez parlé d'experts qui font des hypothèses. En 80, ils avaient fait aussi des hypothèses de production d'électricité en 85, ça s'est révélé 30 % trop supérieur. Résultat, on a construit 8 centrales nucléaires de trop, et on est passé d'un modèle électrique commercial de vente d'électricité au lieu du confort apporté, qui était le service public de l'électricité tel que chacun le souhaitait. Quant aux hypothèses qualitatives sur le développement des énergies renouvelables et notamment celles qui produisent de l'électricité_ je pense notamment à l'éolien et au solaire_ nous contestons la position de verdissement - le *green washing* pour employer un terme - que vous prenez visant à justifier un projet tel que celui-là, alors doublement de la ligne, triplement de la puissance comme je le disais, sous prétexte de transporter des nouveaux flux d'électricité renouvelables parce que la diversification énergétique ne doit pas signifier l'augmentation de la consommation, mais bien la première étape d'une vraie réflexion sur notre rapport à l'énergie et au mix-électrique. Les sources renouvelables de ces nouveaux volumes ne sont pas clairement indiqués sur toute la période de l'ouvrage dans le document, alors que ces sources, vous le savez, se complètent, s'additionnent parfois et commencent même à se stocker, et pas seulement par l'hydro-électricité. Dans notre région de la Pévèle, quand vous sentez la chicorée c'est qu'il n'y aura plus de soleil, et quand vous voyez le soleil du mont de Mons-en-Pévèle, c'est qu'il y aura sans doute plus de vent. Ce que je veux dire par ce petit détour touristique c'est que ces énergies, si vous dites qu'elles sont intermittentes, elles sont plutôt variables et prévisibles. Et la variabilité à l'échelle d'une région elle est assez lente. Le vent ne tombe pas comme ça, et la nuit ne tombe pas comme ça, non plus. Quant à la prévisibilité, elle s'est grandement renforcée là où une panne instantanée – et vous le savez – des autres installations peut toujours arriver sur les énergies qu'on va appeler de traditionnel. Alors, je ne reviens pas sur les paysages et l'agriculture, ça a été l'objet de la réunion de Phalempin, néanmoins je tiens à vous préciser que le nombre de photos qui sont sur les cahiers d'acteurs de pylônes, n'ont pas grand chose à voir avec l'exposé que vous nous avez fait sur vos pylônes. A la réunion de Leforest mais également à l'occasion d'autres rencontres sur Courcelles, et encore aujourd'hui ce soir, beaucoup de riverains et de spécialistes vous ont fait part de leur crainte pour leur santé. Leur santé étant impactée par la ligne actuelle, et demain par la ligne future. Nous tenons quand même à remercier la CNDP d'avoir ajouté cette réunion dédiée à l'enfouissement des lignes dont le statut est passé de non-envisageable à Lille, à discutable aujourd'hui. Toutefois, si RTE doit aujourd'hui envisager l'enfouissement celle-ci ne règle rien au risque sanitaire, et ça a été montré dans le transparent juste avant puisque vous avez des ondes électromagnétiques aussi même si on enterre le projet et pour lequel vous parliez du principe de précaution. Pour nous, il n'est jamais envisagé dans le document, alors que je rappelle que le principe de précaution il est inscrit dans la Constitution, il est inscrit à l'article 5 de la Charte de l'Environnement et il doit être intégré, de fait, dans tout projet d'aménagement public. S'agissant des ondes électromagnétiques, même s'il est exact qu'elles ne se trouvent pas dans les mêmes fréquences que les ondes des téléphones portables, et des antennes-

relais. Même si elles n'ont pas tout à fait les mêmes effets, elles sont toutefois classées dans la même catégorie par l'OMS depuis 2002, catégorie 2B potentiellement cancérigène, par l'OMS. Et ça avait été rappelé par Mme Sasco à la réunion de Courcelles. Par ailleurs, vous le rappeliez, le gouvernement a traduit les engagements du Grenelle par l'adoption d'une loi imposant une surveillance des champs électromagnétiques. Alors, comment ne pas imaginer dans ce cas, l'existence d'un risque pour les populations autour de l'ouvrage quel que soit le trajet retenu. Aucune mesure de prévention du risque sanitaire n'est envisagée alors que les populations se plaignent déjà d'une ligne existante, je le rappelle, trois fois moins puissante. En dépit d'un non-sens opérationnel de paysage balafre et d'une précaution sanitaire trop absente, si RTE souhaite quand même mener son projet à son terme, nous demandons à ce que les lignes soient non seulement enfouies, mais en intégrant également un blindage évitant l'exposition des populations aux ondes électromagnétiques. La précaution sanitaire et l'acceptation par les populations est sans doute à ce prix, dont le surcoût ne fera que nous conforter dans l'inopportunité environnementale, économique et sociale de ce projet. Pour terminer, Cap 21 tient à remercier la CNDP de s'être saisie de cet exercice de démocratie participative en garantissant l'objectivité et la qualité des débats. Thématiques ou de proximité, les rencontres ont permis aux citoyens de s'emparer des éléments du projet en garantissant l'expression de chacune des sensibilités. Nous reconnaissons toutefois comme d'autres que la prolongation du débat est indispensable pour garantir l'exhaustivité des positions de chacun et une démarche plus concertée de RTE. D'autant que le paysage politique – vous le devinez – peut tout à fait évoluer à court terme, jusqu'à remettre en cause le projet, voire la loi que vous évoquiez tout à l'heure. Alors, j'ai juste une question. Monsieur Desquilbet, vous avez dit dans une des réunions publiques, verbatim à l'appui, que le projet pouvait ne pas aller à son terme si vous sentiez des oppositions locales trop fortes. A partir de quels indicateurs allez-vous évaluer ce critère ? Si nous ne pouvons pas vous empêcher de prendre la mauvaise décision, la bonne décision ne serait pas d'enfouir la ligne, mais d'enterrer ce projet. Merci beaucoup.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, vous souhaitez répondre à l'enfouissement et au blindage ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Déjà je vais vous inviter au dispatching, à venir voir ce qu'est un réseau électrique, comment il fonctionne, comment il respire au jour le jour, comment les flux d'énergie se promènent sur le réseau. Parce qu'on confond souvent et vous le faites, mais je ne suis pas sûr que vous soyez un grand connaisseur de l'évolution du mix-énergétique européen. On confond souvent les énergies renouvelables et les énergies locales. La réalité c'est que les énergies renouvelables sont souvent des énergies centralisées. Ce que j'ai expliqué, c'est que le raccordement des éoliennes au réseau électrique, à partir du moment où vous avez six éoliennes de plus de 2 mégawatts, c'est raccordé au réseau de RTE et ça représente une part énorme de l'activité de RTE, depuis 5 ans, de raccorder des éoliennes. Et ça commence avec les panneaux solaires. Aujourd'hui, on a notre premier champ de panneaux solaires en France qui est raccordé au réseau de transport d'électricité, y'en a d'autres qui sont prévus et c'est déjà le cas beaucoup plus largement déjà en Espagne et en Allemagne où ces techniques sont plus développées. Les champs d'éoliennes off-shore qui vont être construits sont raccordés en 400 000 volts par ce que quand vous mettez 200 éoliennes de 5 mégawatts au large des côtes, ça n'est pas acceptable en 225 000 volts, c'est beaucoup trop puissant. Donc, il ne faut pas croire que l'énergie renouvelable est une énergie locale, en tout cas telle qu'elle est industriellement développée. C'est une énergie centralisée comme les autres et je suis d'accord avec vous

pour dire qu'elle a des inconvénients que les autres en ont également. Le fait de s'arrêter brutalement, arrive pour tous les types de centrales, elles peuvent toutes tomber en panne et ce n'est pas l'apanage des soleils qui tombent le soir ou les chutes de vent. Cela dit... il y a une réalité à ces flux intermittents. Venez les voir, il faut que vous veniez voir ça !

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, excusez-moi, pardon de vous couper, est ce que d'abord vous pouvez juste répondre à la question parce que je crois qu'elle intéresse un tout petit peu plus...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Sur le principe de précaution...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Non, ça n'était pas là-dessus, c'était sur le critère à partir de quand vous allez prendre en compte le critère de l'opposition locale.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'est pas nous qui décidons, je l'ai déjà dit. On va prendre une décision en juillet avant le 13 juillet, mais le jalonnement décisionnel est fait par l'État.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Mais par rapport à ce que vous avez dit dans les verbatim ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Effectivement, j'ai déjà des projets où un Ministre décide de ne plus construire une ligne électrique. Ça s'est déjà fait, mais c'est une décision politique ou proposée par l'État et ce n'est pas RTE qui le décide. Donc, là-dessus, c'est des critères... on a eu aussi... non je ne connais pas de projet que RTE a arrêté parce que le besoin est disparu. Mais on pourrait l'imaginer.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Mais quels sont les critères ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Si, on a des industriels qui décident de construire une usine, on travaille avec eux, on commence à réaliser ce projet et puis l'usine ne se fait pas, ben on arrête tout. On ne va pas construire la ligne si elle n'a pas d'utilité. Donc, concrètement je vais dire, il y a deux façons de ne plus avoir la ligne, soit il n'y a plus de besoin ; et là je rejoins, si on trouve des moyens de ne plus produire et consommer de l'énergie tels que c'est prévu dans nos documents. Ben effectivement, on ne va pas construire la ligne si on se rend compte en 2015 que ce n'est plus la peine, on ne la construira pas, c'est absolument clair, c'est sûr. Après, l'opposition locale c'est un clin d'œil, une boutade, je ne vais pas appeler la salle à la révolte pour que vous hurliez suffisamment fort, pour que le Ministre prenne peur et décide de ne pas construire la ligne, mais je ne vais pas nier qu'il y a une réalité derrière. Vous l'avez sûrement vécu sur d'autres projets dans vos territoires, ça arrive avec certains de leurs projets municipaux, des projets locaux. Donc, c'est le jeu, peut-être des rapports de force dans notre société, aussi sûrement dans l'efficacité de la pédagogie qu'on a à vous expliquer ce qui est en jeu derrière, et les conséquences de faire ou de ne pas faire.

Donc, cet avenir il n'est pas écrit et on va le faire ensemble.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci. Le balcon avait une question.

M. X

Oui bonsoir, je n'ai pas de papier je suis désolé donc je vais parler en *live*. J'aurais aimé revoir le dernier slide s'il vous plait. Celui qui était effectivement avec des comparatifs d'émissions parce que sur votre slide, vous avez une courbe en aérien et une courbe enterrée, d'accord. Mais l'une est optimisée et l'autre non. Donc, je pense que quand on fait des comparaisons, si vous voulez, de courbes, il faut les faire sur les mêmes bases et les mêmes principes.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Il y a une courbe optimisée pour l'aérien et une courbe optimisée pour le souterrain. Il y a une courbe bleue et une courbe verte sur chacun.

M. X

Oui mais celui du dessous, il est marqué ligne souterraine non-optimisée et vous la comparée à une ligne souterraine optimisée.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Tout à fait, avec au-dessus, une ligne aérienne non-optimisée comparée à une ligne aérienne optimisée. Donc, y'a deux courbes à chaque fois, en fait en vert...

M. X

Moi, ce que j'aurais voulu avoir c'est la ligne souterraine optimisée et comparer avec une ligne aérienne optimisée, sur les mêmes courbes.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Vous comparez les deux bleues.

M. X

Ok. Alors, maintenant j'ai une seconde question. Je pense que Rte, effectivement est un transporteur qui travaille sur le futur. Donc, on voit des centrales nucléaires qui se développent. Donc, de la fabrication d'électricité ou d'énergie, comme vous voulez, qui sont avec des moyens technologiques très poussés. Et on s'aperçoit qu'en fait, les lignes de transport sont vieilles comme les rues. Ça a vingt ans, trente ans de vieux. Ce que je ne comprends pas c'est que si l'automobile avait fait pareil, on roulerait encore en 2CV à l'heure actuelle. Donc, ce que je suis en train de dire c'est que je pense que sur le plan technologique, on doit pouvoir trouver des moyens de transport différents par rapport à des pylônes électriques qui sont fait, qui datent de trente ans. Donc, je pense qu'il y a des moyens, on fait des tunnels sous la Manche, on fait plein de travaux, on fabrique des outils et des machines pour pouvoir optimiser et rendre les coûts et les choses réalisables. Donc, je pense qu'il y a des moyens technologiques, à l'heure actuelle, où on peut trouver des solutions techniques justement pour régler ces problèmes. Là on compare des choses qui ne sont pas comparables et je pense qu'il faut parier sur l'avenir, pas construire sur du vieux et sur de l'ancien. Je pense que l'avenir c'est effectivement de ne plus rien avoir en aérien. On est effectivement sur le côté protection, que ce soit électrique, pollution et tout,

et je vois pas pourquoi, en fait on resterait sur des moyens anciens de trente ans pour transporter de l'électricité. Alors, pour qu'on la fabrique avec des moyens qui sont en avance de vingt ans, et que le transport est en retard de vingt ans. Alors, il faut m'expliquer. Et en comparaison, je suis désolé, mais en comparaison du coût, quand vous faites des estimations de coûts entre les deux chantiers, est ce qu'il y a une société extérieure qui fait une analyse des coûts et qui fait une optimisation des coûts ? Moi, quand vous me dites qu'on relie les câbles tous les kilomètres, ça me surprend, je suis désolé. C'est peut-être une ancienne technologie, mais je pense que les matériaux et les technologies ont évolués pour pouvoir régler tous ces problèmes, enfin en tout cas, une partie.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors...

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Allez-y, oui oui, répondez...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Sur la production de l'électricité, certains sont modernes, d'autres datent un peu. Les barrages existent depuis près de cent ans pour certains et ils continuent à fonctionner très bien, on les utilise. Donc, sur le réseau électrique, sur la technique aérienne qui existe depuis la fin du XIXème siècle, on n'a pas trouvé mieux pour les grandes puissances. On sait faire pour les petites puissances, les réseaux souterrains, nos confrères distributeurs au niveau du réseau de ErDF construisent quasiment la totalité de leurs nouvelles lignes en technique souterraine parce que c'est pas tellement plus cher ou c'est quasiment le même prix de faire en 20 000 volts du souterrain et de l'aérien. En 63 000 volts, on construit à peu près les deux-tiers des nouveaux ouvrages en technique souterraine et un tiers en technique aérienne. Le rapport de coût est de l'ordre de 1,2-1,5 ça dépend évidemment, du fait qu'on arrive à faire des tracés plus ou moins rectilignes. En 225 000 volts, on arrive à des rapports de coût qui sont de l'ordre de 3, 4 ou 5. Et en 400 000 volts, il y a dix ans, je vous aurais dit, et c'était l'état de la science et de la technique, c'est qu'on ne sait pas faire 30 km en souterrain en 400 000 volts. Ce n'était pas possible, on n'avait pas les matériaux, les matériels pour le construire. Aujourd'hui, je ne dis plus ça, je dis c'est accessible et c'est parce qu'on y travaille, donc on réfléchit à développer des composantes de réseau, des câbles souterrains, des boîtes de jonction, pour rendre possible la mise en souterrain du réseau, qui... faut pas imaginer... enfin je pense que votre rêve d'un monde où il n'y a plus de réseau électrique apparent, c'est une utopie. Cela peut peut-être s'imaginer à l'horizon de nombreuses décennies qui ne va pas arriver dans les 20 ou 30 années à venir. Les lignes qui sont construites depuis 20 ans, seront encore là en 2050. Donc, on y travaille, on fait des efforts et on sait aussi quelles sont les limites de la technique, des matériaux, des différents alliages de métaux, des différents isolants qui existent pour faire un câble souterrain. Je ne suis pas sûr que vous vous rendiez bien compte, mais transporter une technique souterraine dans des fils de cuivre avec du polyéthylène, avec du plastique autour, des énergies à 400 000 volts, c'est quelque chose qui est redoutablement compliqué. Alors, pourquoi 1 km, c'est une question de poids et d'encombrement des tourets. 1 km, 1 touret, alors je sais pas si tu connais le poids d'un touret, mais c'est 50 tonnes. Voilà, 1 km sur un des 18 fils. 1 fil sur 1 km, c'est 50 tonnes. Donc, la question c'est la production en usine et l'acheminement et après, quand on a mis les fourreaux sous terre, il faut tirer le câble, donc on va tirer 50 tonnes. Faut pas qu'en tirant le câble, on l'endommage. Faut pas que les efforts de traction fassent qu'on détruit l'âme du câble et tout son isolant. Donc, 1 km c'est extrêmement ambitieux.

On a mis 1 km et de manière générale dans l'étude on a été précautionneux pour ne pas porter fin à une critique qu'on aurait défavorisé la technique du souterrain. Donc, aujourd'hui on sait faire plutôt 700-750 m. on se dit d'ici 2016, on fait le pari qu'on pourrait imaginer faire 1 km. Mais, c'est quelque chose qui est extrêmement ambitieux.

M. X

Alors, est ce que vous avez des sociétés extérieures à RTE qui font des analyses de coût et qui remettent en question, en fait, je dirais les devis qui ont été mis. Donc, une société à part, et qui sait, en fait optimiser. Je pense qu'il y a des sociétés, à l'heure actuelle, des bureaux d'études extérieurs qui sont spécialisés dans les optimisations. Et même, je dirais, mettre en place des machines, que ce soit pour tirer les câbles comme vous dites, donc moi j'ne suis pas spécialiste là-dedans. Mais je sais qu'il y a des sociétés qui sont très bien spécialisées pour optimiser ces coûts. Et c'est pour ça, en fait, que quand on fait des rapports, je dirais, des comparatifs de coûts entre de l'aérien et du souterrain, il faut vraiment, en fait être sûr, parce qu'on fait dire à des chiffres. Donc, je pense qu'il est important d'avoir aussi peut-être des gens extérieurs qui font l'analyse en disant oui, on a trouvé, le mieux c'est... et on peut pas faire mieux.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Tout à fait, alors là-dessus la réponse est oui. Alors, sur l'étude particulière, on s'est appuyé sur l'étude interne d'ingénierie qui ont fait des calculs, mais qui s'appuie sur des barèmes, des tarifs et des prix de ces matériels, et des chantiers d'installation qui sont discutés et négociés avec les constructeurs, qui sont des fournisseurs européens qui travaillent avec les compagnies d'Europe, mais qui exportent largement dans le reste du monde. Et ce que je peux préciser c'est que la Commission Nationale du Débat Public, sur un précédent projet de RTE, a fait faire une contre-expertise par un organisme d'ingénierie italien qui a confirmé les coûts de RTE, à l'époque. Et très récemment, il y a le Europa câble qui est le syndicat européen des fabricants de liaisons souterraines qui a publié un document qui conforte, également les ordres de grandeurs et de coûts qu'on a annoncé et qui considère que sur ce niveau de puissance, on est dans une technique où le câble souterrain atteint sa limite. Et c'est la technique aérienne qui est la plus adaptée. Donc, là-dessus, la réponse est oui. Vous trouverez beaucoup de choses sur Internet, beaucoup de littérature. Par ailleurs on fait de la comparaison, de l'inter-comparaison, on dit souvent du *benchmarking* dans notre jargon, de la comparaison dans les autres compagnies électriques. Entre nous, on s'échange des tuyaux sur les coûts, combien te revient de construire un poste, une ligne aérienne, souterraine, pour vérifier que nos fournisseurs ne nous arnaquent pas et qu'on n'a pas des procédés efficaces inventés dans un pays et qu'on pourrait utiliser chez nous. Donc, on est en permanence en veille sur ce domaine-là. L'état qu'on vous a présenté, c'est bien l'état de la technique le plus pointu, le plus à jour. On est, à RTE, à la tête du plus grand réseau souterrain 225 000 volts d'Europe et du monde probablement. Alors monde, je suis plus très sûr, parce qu'il y a peut-être le Japon ou les Etats-Unis. En tout cas d'Europe, c'est complètement sûr. On en est à 900 km. Ce n'est pas du 400 000 volts, de la Très Haute Tension, et c'est un réseau que l'on maîtrise très bien, qu'on connaît parfaitement et on est plutôt reconnu au niveau international pour nos compétences sur ce domaine.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci, il y a juste une question devant d'abord.

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

Oui, bonjour donc Alain Duchesne, donc maire de Tourmignies, et aussi économiste, voilà.

Simplement une question justement sur l'enfouissement. Je voudrais d'abord remercier M. Giacobino d'avoir organisé cette réunion que j'avais souhaitée et à laquelle je pensais qu'on nous présentait une étude comparative entre les impacts de l'aérien et les impacts de l'enfouissement, y compris, comme vous venez de le faire sur le coût de l'enfouissement. J'aurais souhaité aussi qu'on ajoute, dans le coût de l'enfouissement par rapport aux travaux que vous nous avez... sur lequel vous nous avez informé, notamment le coût 400 millions sur la ligne totale les 39 km. Qu'on puisse intégrer la différence d'entretien de ces réseaux-là. Moi, par rapport à Phalempin et malheureusement j'ai pas pu être sur les autres réunions, par rapport à Phalempin je vois que le doute sur la santé est vraiment primordial. J'aurais souhaité qu'on puisse nous présenter, si avec l'enfouissement, avec certaines méthodes, et bien on pouvait vraiment réduire les champs magnétiques. Alors, aujourd'hui ce que je vois et ce que j'entends tout à l'heure et qui me fait bondir, excusez-moi c'est que vous êtes prêt à nous dire qu'on est prêt à dépenser 100 millions pour faire de l'aérien et de se dire après qu'on l'utilisera plus – pour reprendre l'argument de M. Chopin – qu'on utiliserait plus si on découvre qu'il y a un impact sanitaire de ces réseaux aériens. Voilà, 100 millions qu'on pourrait aujourd'hui dépenser pour augmenter la puissance du réseau et si après on trouve par des analyses scientifiques qu'il y a un impact sanitaire sur la santé des individus, et bien on réduirait les flux de transit à l'intérieur pour réduire les Tesla. Moi, je me dis une chose, c'est au moins avec l'enfouissement on a les moyens d'absolument empêcher les risques sanitaires, je pense, pour 400 millions d'euros. Est-ce que c'est ça ? Est-ce qu'on peut rester là-dessus ? Ensuite, le chiffre d'affaires de Rte c'est combien, 5 milliards d'euros, il augmente tous les ans de 5 %. Donc est-ce que vous pouvez nous faire une analyse en intégrant les coûts d'entretien sur un siècle puisque c'est ça le réseau, son existence. Et bien, de nous faire une étude comparative entre l'enfouissement et le réseau aérien qui nous permettrait, en même temps de régler le problème sanitaire et de le résoudre. Voilà, aujourd'hui y'a vraiment trop de doutes, c'est ce que je ressens, il y a vraiment encore beaucoup de doutes et le principe de précaution, comme disait M. Chopin en matière sanitaire, doit s'appliquer. Nous, en tant qu'élus, même lorsqu'il n'y a jamais eu d'inondations dans un endroit, on empêche les constructions parce qu'on pense que.... aujourd'hui on est plus à penser que des études démontrent qu'il y a des impacts sanitaires de ce type de projet. Voilà.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors vous avez les réponses à vos questions dans le document qu'on pas encore pu présenter ce soir, par rapport... je vais vous le donner. Vous le connaissez par cœur, donc vous avez vu la réponse dedans. On n'est pas allé jusque 100 ans, on est allé jusqu'à 45 ans ou 50 ans, et cela dit, vu d'aujourd'hui sous l'effet de l'actualisation, dans 50 ans, il reste plus grand chose. Le coût d'entretien joue très peu. Ça coûte peu cher par rapport au coût de construction, au coût des travaux. Ce qui compte un peu plus, c'est les pertes joules. Je ne sais pas si j'ai déjà expliqué les pertes joules dans cette noble instance. C'est le fait qu'on perd l'énergie par le fait que les fils chauffent quand il y a du transport d'électricité. Ces pertes par effet joule, par échauffement des fils représentent 2,3 % de l'énergie transportée par Rte. On peut se dire que 2,3 % vu de loin, c'est pas énorme. De fait, vous imaginez il y a 58 réacteurs nucléaires en France, il y en a un peu plus d'un qui sert à chauffer les pattes des oiseaux via les fils de Rte, donc c'est quand même important. Et 2,3 %, pour l'anecdote, ça représente 800 millions d'euros par an, donc c'est une fortune colossale. Donc, on travaille d'arrache-pied à essayer de minimiser ces pertes joules et c'est vrai que sur la durée, l'accumulation sur une ligne électrique des pertes qu'elle va générer, pour le service qu'elle rend par le flux d'énergie qui la traverse, va peser très lourd. Donc, ce que montre le document c'est que pour la ligne aérienne où les fils sont plus petits, plus résistifs, il y a plus de pertes que pour le câble souterrain. C'est

par construction, un câble souterrain il ne peut pas chauffer puisque le sol n'évacue pas la chaleur. Donc, on fait exprès, quand on fait des câbles souterrains les câbles souterrains on met d'énormes câbles en cuivre, c'est pour ça en partie, qu'ils ont si chers. Donc, le câble souterrain regagne une partie du différentiel parc qu'il fabrique moins de pertes joules. Ceci est vrai, dans un cas théorique qui est celui qui est utilisé généralement dans les études internationales de comparaisons entre l'aérien et le souterrain où on a une ligne qui alimente une consommation. On a un courant dedans et si la ligne aérienne fait trois fois plus de pertes que le câble souterrain à puissance équivalente. Donc, on a regardé comment ce facteur 3 pour la même puissance alimentée jouait sur la durée de vie. Donc, le ratio de 10 qui est vrai sur le coût de construction, il devient un rapport 5,2 à 6,5 suivant la longueur au bout de 50 ans, on peut dire qu'il est un petit peu divisé. Je voudrais dire ça c'est un calcul théorique qui est un peu optimiste puisque la réalité... mais là c'est un des éléments qu'on n'a pas pu clarifier complètement, qui a été soulevé grâce aux études qu'on a mené dans ce débat public. Parce qu'on avait jamais regardé ce que donnait la mise en souterrain d'un maillon dans un réseau maillé où il y a des flux d'électricité qui vont dans plein de sens, on n'est pas dans le cas où on alimente un client, mais on est à l'intérieur de plusieurs boucles. Et on sait qu'en insérant un câble souterrain qui est électriquement très différent d'une ligne aérienne, on bouleverse le plan de tension. On va probablement générer des pertes sur d'autres lignes. Donc, ce n'est pas aussi simple. Cette estimation de gains sur les pertes du câble souterrain est probablement extrêmement optimiste. Alors on peut peut-être présenter juste la diapo avec les différences de coûts de travaux et les différences de coûts qu'on a appelé coûts complets et qu'on intègre dans les travaux, les pertes joules, l'entretien, le démantèlement en fin de vie. On a également, pour les pylônes intégré la taxe pylônes que perçoivent les communes et qui n'est pas anodine, ça représente 4 000 euros par an, sur 60 pylônes et sur 50 ans, ça commence à faire de l'argent, ça fait plusieurs millions d'euros. On voit que la ligne aérienne coûte 40 millions d'euros. Au bout de 50 ans, essentiellement parce qu'elle a fabriqué beaucoup de pertes joules, elle coûte à peu près 70 millions d'euros en tout. Le câble souterrain, qui coûte 430 millions d'euros pour 28 km, au bout de 50 ans il ne coûte que 439 millions d'euros, y'a 9 millions d'euros en plus, au lieu des 30 c'est parce qu'il fabrique, et là on est dans le cas optimiste où il fabriquerait trois fois moins de pertes joules au cours de sa vie. Et on a mis en intermédiaire, deux autres cas qu'on a étudié pour cette réunion où on met en souterrain les 8 premiers kilomètres en partant d'Avelin, ou bien les 16 premiers kilomètres en partant d'Avelin. Donc, dans le cas où on a 8 km de souterrain puis 20 km d'aérien, ça coûte 131 millions d'euros à construire. Et au bout de 50 ans, ça nous a coûté 151 millions d'euros. Tous ces calculs sont détaillés, vous avez le poste, le montant de chacun des postes dans le document qui est fourni à l'entrée de la salle. Donc, cette analyse... qu'est-ce que je voulais dire... y'avait une autre question.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

On va passer à une autre question parce qu'il y a encore pas mal de mains levées. Oui, Monsieur, Monsieur allez-y. Après c'est vous, et après... Madame devant, et il y en a encore derrière, j'ai vu.

M. ... (collectif objecteur de croissance pour le bassin minier)

Oui, bonsoir donc moi je fais partie d'un collectif qui est le collectif objecteur de croissance pour le bassin minier. Je vous ai ramené un petit graphique ce soir parce que si vous ne le saviez pas on a battu un nouveau record hier, donc je demande les applaudissements de la salle pour ce nouveau record de consommation électrique, c'est un record qui s'établit à 101,7 mégawatts. C'est tiré du site internet de RTE, on peut avoir toutes les données sur le site de RTE, c'est magnifique. Le souci aujourd'hui, voilà ce que j'ai marqué sur la petite

pancarte c'est que, ce qui nous arrive aujourd'hui c'est quand même la conséquence des décisions qui ont été prises pendant 40 années. Les 40 années précédentes, c'est-à-dire, je vais pas refaire tout ce qui a été dit par Monsieur de Virage Énergie qui est... ça a déjà été dit... c'est-à-dire qu'on est dans un système énergétique ridicule, on veut toujours proposer une production augmentée pour une consommation qui augmente, donc forcément on est obligé d'augmenter les lignes THT, c'est logique dans cette façon de faire. Voilà, c'est ça le problème, c'est toujours plus, la fuite en avant vers toujours plus de consommation électrique, toujours plus de production et donc toujours plus de lignes THT toujours plus puissantes. Donc, toujours plus de risques pour la santé pour les gens qui viennent aux abords de cette ligne et puis des dégâts environnementaux. Aujourd'hui on a bien compris que tout ça c'était remis en cause puisqu'on avait des moyens techniques de diminuer cette consommation. Et je voulais m'adresser aujourd'hui, pas forcément à la personne qui représente RTE, aujourd'hui qui fait son travail et qui est payé pour. Mais aux gens qui font partie de cette Commission, qui vont décider aussi, si j'ai bien compris si le projet doit voir le jour ou pas. Le problème aujourd'hui c'est cette consommation toujours plus importante et ce système qui doit produire toujours plus. On peut remettre en cause ça, et puis éviter de construire une nouvelle ligne THT. Donc, c'était un peu ça le propos d'aujourd'hui. Ma question c'était aussi par rapport à ce débat parce que si je comprends bien, on a juste le choix entre la ligne Ouest – Est. En tout cas, quand je suis arrivé j'étais très étonné de l'introduction qui était faite à la réunion, moi je suis désolé j'ai pas pu venir aux autres réunions, comme Monsieur tout à l'heure a dit, j'ai dû partir plus tôt aujourd'hui de mon travail pour venir ici. J'étais étonné de l'introduction, Monsieur remerciait tout le monde, c'est sympa, par contre il était dit qu'on avait rendez-vous à la fin du chantier pour voir que tout s'était bien déroulé. J'ai pas bien compris à quoi sert le débat si on a rendez-vous maintenant. La question c'est celle-ci. Est-ce que oui ou non le débat porte sur la réalisation de la ligne ou pas ? Est-ce que oui ou non la décision est déjà prise ? Et j'ai aussi été un peu choqué d'entendre dire qu'on doit en appeler au Ministre pour faire arrêter une ligne qui est dans un projet de construction, je trouve ça un peu gros quand même. A quoi sert le débat si on est obligé d'en appeler au Ministre ? Et puis, je voulais dire aussi en dernier recours qu'une ligne THT ça se déboulonne, donc voilà si y'a plus que ça à faire, vous nous trouverez sur votre chemin.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Allez-y Michel, oui...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, je voudrais au moins apporter un élément de réponse en ce qui concerne le débat public puisque vous demandiez à quoi ça sert. Moi, ce que je voulais dire c'est que le débat public, ça s'ajoute à l'ensemble des procédures de décisions concernant le projet. C'est une décision légale qui a été ajoutée à l'ensemble du processus habituel. Et nous n'avons pas nous, à nous prononcer, c'est à vous de nous dire ce que vous en pensez, c'est à RTE le Maître d'Ouvrage, en l'occurrence, de dire ce qu'il pense de vos questions et de répondre à vos questions, et nous avons simplement à essayer de faire fonctionner au mieux le débat. Mais pas du tout à prendre position sur le projet. Et donc, c'est comme ça, c'est la loi qui nous a fixé, qui nous a limité à ce rôle. Et effectivement après, il y a l'ensemble des processus habituels. Effectivement vous citez le Ministre, dans quelques années, si le Ministre de l'énergie se prononce favorablement pour ce projet après enquête publique, il y aura une exécution par RTE. Mais, uniquement dans ce cas-là. C'est-à-dire que vous avez la possibilité de vous exprimer déjà maintenant ce qui est un plus par rapport à ce qui existait précédemment. Mais, c'est pas dans l'absolu l'idéal, c'est le commissaire enquêteur qui, ultérieurement, rendra un avis sur le projet. Nous n'avons

pas préalablement d'avis à donner, sauf à vous donner la parole et bien sûr à donner la possibilité de répondre à Rte, ce que nous faisons. Voilà.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je peux répondre à quelques-unes de vos interrogations. Je peux vous assurer que la décision n'est pas prise aujourd'hui à Rte, de construire la ligne Avelin-Gavrelle, c'est la loi. On est convaincu qu'il faut le faire, mais une décision c'est un acte public où le Directoire de Rte, c'est-à-dire les 4 premiers dirigeants de Rte signent un document qui les engage juridiquement dans lequel ils disent Rte va construire la ligne. Ce document il n'existe pas, il n'est pas signé. Et ce que je voudrais vous dire aussi c'est que s'il est signé ça ne sera pas le même que s'il n'y avait pas eu le débat public. J'espère que les engagements que j'ai peut-être un peu longuement énoncés en début de réunion commencent à vous le dire. Mais, la façon qu'on va utiliser pour la concertation du projet ne sera pas la même, elle sera largement issue des discussions qu'il y a pu y avoir pendant le débat public. Alors, ce que je voudrais dire également c'est que... faut que je reprenne mon antisèche... oui, par rapport à vote clin d'œil. Oui, une ligne ça se déboulonne. Je voudrais rebondir là-dessus pour dire qu'effectivement une ligne c'est un ouvrage industriel quasiment totalement réversible. Détruire une ligne, déconstruite une ligne comme ce qu'on fera à la ligne actuelle, c'est assez simple. On enlève les boulons, on retrouve des fils électriques qui sont de l'alu et de l'acier, un pylône c'est de l'acier, tout ça se valorise, se recycle. Il y a des ferrailleurs dans la région qui seront ravis de transformer tous ces matériaux pour qu'ils soient réutilisés. On a du béton dans les fondations, c'est des chantiers ponctuels, c'est quelque chose de très simple. Donc, une ligne électrique aérienne, y'en a qui ont été démontées dans la région. Il y a la ligne d'alimentation de Pennaroya qui a été démontée il y a peu de temps à Courcelles-lès-Lens. Donc, effectivement on est sur un ouvrage dont l'impact environnemental est fort au niveau paysager mais pas dans la durée de vie. Et on le reconnaît et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises pendant ce débat public. Mais l'impact environnemental quand on pense au long terme est très très faible par rapport à de nombreuses autres infrastructures industrielles de notre monde moderne.

Je me suis rappelé un des points de Monsieur le maire de Tourmignies qui m'avait échappé tout à l'heure, c'est... mais je crois qu'il m'a re-échappé. Y'avait un truc qui m'avait titillé dans ce que vous m'aviez dit, mais ça va me revenir... ça reviendra !

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

On va passer à une autre question. Monsieur allez-y.

Ludovic Le Plat (RPEL 59, Tourmignies)

Bonsoir Ludovic Le Plat, je fais partie du collectif initié par les habitants de Tourmignies RPEL 59 – Rassemblement pour l'Enfouissement des Lignes dans le 59 – nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce projet, notamment à travers un cahier d'acteurs et nous souhaitons une étude vraiment sérieuse de la solution de l'enfouissement des lignes à Très Haute Tension. Alors, à ce sujet, vous vous étiez exprimé, Monsieur Desquilbet, notamment lors de la réunion sur la thématique énergie le 3 novembre dernier en disant que l'obstacle le plus important vis-à-vis de la solution de l'enfouissement c'était le coût. C'était donc le surcoût qui était engendré. Et ensuite, selon votre analyse, si on essaie de faire un parallèle, le projet tel que vous le défendez doit répondre à une nécessaire augmentation à une capacité d'interconnexions transfrontalières, notamment vis-à-vis du Benelux, vis-à-vis de l'Allemagne, sachant qu'aujourd'hui maintenant le solde est devenu exportateur. On l'a vu dans votre bilan électrique de Rte, paru tout récemment. Alors pour reprendre les termes de la Commission de Régulation de l'Énergie, vous êtes confrontés à

des enjeux de solidarités européennes qui nécessitent de générer des flux importants. Alors, on se pose la question suivante, au nom de cette solidarité et au regard des considérations de protection de l'environnement et de la santé sur lesquelles les institutions européennes se doivent d'être exemplaires. N'est-il pas envisageable de solliciter auprès d'elles des aides financières qui permettraient de couvrir tout ou partie du surcoût lié à la solution de l'enfouissement ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je pense que ça coûte rien de le demander. La réponse sera probablement non, il me semble qu'il a des plans d'investissements de l'Europe au niveau du renforcement des interconnexions, des réseaux électriques et gaziers. Donc, l'Europe finance une partie, par exemple, de la liaison entre la France et l'Espagne, dont le chantier vient de commencer. Ce sont des investissements très précis sur lesquels il y a des suivis, des audits, et sur les maillons transfrontaliers. Là, on est dans le réseau amont, y'aura peut-être un jour à renforcer le réseau entre la France et la Belgique. Pour l'instant le maillon faible est là où on travaille et l'objectif du projet c'est entre deux postes du territoire français entre Lille et Arras. Donc, l'Europe ne financera pas d'investissement du réseau interne de RTE et de la France, sur ce maillon.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Madame avait une question ?

Mathilde Liévin (Secrétaire Régionale de Cap21)

Oui, bonjour Mathilde Liévin, je suis secrétaire régionale de Cap21. Voilà, je rebondis un petit peu sur une interrogation qui a été posée là-haut sur le balcon. Dans ce schéma de produire plus, de consommer plus et donc pour vous, de transporter plus, vous vous êtes un petit peu focalisé dans le seul cœur de votre métier qui est donc le transport, peut-être un petit peu aveuglé parce que si je rebondis sur cette question, je vous écoute et visiblement la seule avancée technologique que vous arrivez à faire depuis 20-30 ans, je ne sais plus, c'est de faire un câble de 700 m à 1 km, voilà. Moi, je suis juste un petit peu interrogative en me disant que peut-être la solution de ce problème c'est d'investir ces 100 millions d'euros sur une révolution technologique qui serait le stockage d'énergie. Alors, est-ce que vous avez cette phase de recherche ? Est-ce qu'effectivement ce stockage d'énergie ne serait pas une solution puisque de transporteur vous ne seriez plus que distributeur, somme toute. Et une solution serait enfin trouvée. Donc, voilà je voulais savoir si vous aviez cette phase d'étude et cette phase de recherche, si vous investissiez dans ce domaine ?

Christian Aucourt (Directeur RTE Nord Est)

En effet, le stockage c'est une idée séduisante. Bon, le problème c'est que l'électricité on a beaucoup de mal à la stocker. Où en sont aujourd'hui les technologies qui nous permettent de stocker ? Il y en a une que vous connaissez tous, c'est un barrage. Un barrage hydraulique c'est un moyen de stocker de l'énergie électrique parce qu'on la turbine dans un sens où on peut la remonter. En terme d'autres technologies, aujourd'hui, sincèrement moi j'ai fait ma carrière dans le groupe EDF dans le groupe R&D, sincèrement, c'est une technologie qui n'est pas accessible aujourd'hui pour des fortes puissances. Aujourd'hui on sait stocker sur des batteries, des batteries pour les produits gris, les batteries de portables, les choses comme ça. Mais, pour les niveaux d'énergie que nous avons en jeu dans nos réseaux, c'est sincèrement, peut-être dans 50 ans, peut-être dans 100 ans, mais on n'a pas de solution technologique aujourd'hui accessible pour stocker de l'énergie. Alors, bien sûr que RTE on a une entité de R&D, un gestionnaire de

réseau de transport doit avoir, en effet, la préparation de l'avenir. Donc, on travaille sur beaucoup de sujets, on regarde un peu ce que font les constructeurs, ce que font les laboratoires. on a des contrats de recherche avec des laboratoires en France ou à l'étranger c'est-à-dire qu'on va chercher un peu les pôles d'excellence dans chacun des domaines et sincèrement sur l'aspect stockage d'énergie on est plus en veille technologique, à regarder ce qui peut être imaginé dans des laboratoires mais vraiment à des stades de prototypes, et on est vraiment persuadé qu'il n'y a pas de solutions technologiques émergentes industrialisables à des horizons de plusieurs dizaines d'années aujourd'hui. Ça je peux vous l'assurer. Mais, en effet on a un produit et on le voit bien, dans l'exploitation d'un réseau aujourd'hui – moi je le dis, il m'est arrivé de faire des informations médias du fait de l'actualité – c'est un produit où on doit à tout instant assurer la consommation avec la production parce que nous n'avons pas la capacité, nous n'avons pas de technologie disponible pour stocker. Et vous le voyez bien, je pense sur les technologies de portables, enfin d'appareils gris, on voit bien que le stockage d'énergie – bon même si on a vu quelques progrès – ça reste toujours des difficultés. Le véhicule électrique aujourd'hui a sa difficulté d'apparaître réellement comme une technologie alternative parce qu'on butte aujourd'hui sur les capacités technologiques à savoir stocker de l'énergie. Alors, sur des puissances moyennes, on sent déjà que c'est difficile, sincèrement sur des très fortes puissances, aujourd'hui on ne sait pas faire.

Question hors micro...

Sur les piles à combustibles y'a des projets aujourd'hui, mais ça reste quand même des technologies qui sont très pointues. Aujourd'hui, sur des puissances modérées et qui sont, en termes de coût de mise en œuvre, qui sont extrêmement chers. Donc, aujourd'hui ce n'est pas encore des technologies matures.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Vous pouvez le redire dans le micro, Monsieur s'il vous plait...

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

Je disais, 5 milliards de chiffre d'affaires par an, 5 % d'augmentation l'an dernier, là avec des pics de consommation comme cela. Alors vous allez dire que c'est réguler par l'État, etc... que ça peut pas augmenter, et que les gains que l'on fait, on réduit la facture énergétique, etc. mais je reviens à ça... 5 milliards de chiffre d'affaires par an, un projet de 400 millions, l'enfouissement.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'est un projet de 30 kilomètres de long. C'est-à-dire que notre réseau...

Mathilde Liévin (Secrétaire Régionale de Cap21)

Je rebondis là-dessus...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Attendez, deux secondes. Je réponds et après vous rebondirez. C'est un projet qui fait 30 km notre réseau il fait 100 00 km à peu près. Et en 400 000 volts, il fait 15 000 km. Et on a beaucoup d'autres projets. Donc, on a publié dans notre bilan énergétique de 2011, une carte, et c'est la première fois qu'on fait ça avec les projets à horizon à 10 ans, là où il va falloir investir. Donc, il y a énormément de projets, et investir 400 millions d'euros pour 30 km, ça veut dire qu'on va arrêter tout dans la moitié de la France et c'est pas possible. On a énormément de projets à conduire et ils seront qu'en technique aérienne parce qu'on ne peut pas construire en technique souterraine à ces montants-là, l'ensemble des

renforcements de réseau qui sont...

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

C'est pas parce qu'on fait un projet à 400 millions là, qu'on va empêcher les investissements dans la moitié de la France.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On va les retarder...

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

Ah, bon ! Ne faisons pas d'exégèse, c'est important.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, mais euh, concrètement...

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

D'ailleurs là ce n'est pas présenté. Je pensais qu'on aurait vraiment un travail sur l'enfouissement qui nous serait présenté avec comparatifs, etc. et je trouve que c'est en-dessous de ce que j'attendais.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais il manque quoi ?

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

Ben, par exemple ces éléments-là, c'est-à-dire la présentation de l'enfouissement avec une analyse coûts, avantages, vous m'avez dit 50 ans, c'est un projet qui va durer bien plus que ça. Moi, je trouve que c'est insuffisant ce débat sur l'enfouissement.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Franchement, faire sur 50 ou 100 ans, ne change pas beaucoup les chiffres parce que c'est les 50 années de la deuxième moitié du siècle, ne pèsent pas lourds dans le bilan actualisé des dépenses.

5 milliards de chiffre d'affaires, c'est pas 5 milliards d'investissement. Les investissements sont aujourd'hui d'un milliard d'euros et il faut entretenir l'ensemble du réseau, il faut renouveler les ouvrages, il faut réparer et ça utilise l'immense partie de ces ressources. Et la part de notre budget qui est consacré à la création des nouveaux ouvrages est petite. Et en utiliser 400 millions pour cet ouvrage-là n'est pas possible au niveau du budget qui nous ait alloué. Et je pense que le régulateur était présent à Lille. Il a expliqué quelles étaient les pressions par rapport aux gestionnaires de réseau...

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

L'excédent brut d'exploitation il est de combien Monsieur ? C'est-à-dire les profits réalisés par votre entreprise ? C'est combien annuellement ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Il est calé... alors je ne le connais pas...

Alain Duchesne (Maire de Tourmignies)

C'est entre 400 et 500 millions...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais il est calé par le tarif et c'est la rémunération du capital que représente le réseau électrique. Et qui n'est pas d'un niveau important, enfin il me semble. Et c'est pas de l'argent disponible pour financer des investissements. Enfin, c'est votre domaine !

Mathilde Liévin (Secrétaire Régionale de Cap21)

C'est juste que j'ai pas eu tout à fait la réponse à ma question, moi. Je pensais en avoir une, vous avez fait l'effort d'essayer d'y répondre, mais vous m'angoissez encore plus parce qu'en fait moi je vous parlais de recherche, et vous vous me parlez de veille technologique. C'est-à-dire que vous laissez aux autres le souci de faire cette recherche technologique. Moi je voudrais savoir simplement combien de pourcentage dans votre chiffre d'affaires vous investissez dans la recherche ? Puisqu'effectivement le stockage, alors tout était impossible à vous écouter, visiblement nous sommes dans des avancées technologiques parfois surprenantes et peut-être faut-il avoir... Combien vous investissez sur la recherche ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Déjà un point, on est une petite société au niveau de l'énergie. On représente 5 milliards de chiffre d'affaires, alors je ne connais pas le chiffre d'affaires d'EDF, de Gaz de France, GDF-Suez. C'est beaucoup plus important que nous. C'est-à-dire que le pourcentage du chiffre d'affaires de Rte consacré à la recherche va être de quelques pour cent. Donc, ça va faire quelques dizaines de millions d'euros, ce qui est important pour nous mais minime parce que les énergéticiens... alors je vais pas parler des gens qui sont dans le domaine électrique, Gaz de France qui est maintenant produit et transporte avec notamment Electrabel en Belgique et puis EDF, mais vous avez aussi Total, vous avez les grandes compagnies pétrolières. Ces gens-là investissent des sommes dans l'énergie qui sont autrement plus colossales que les moyens dont dispose Rte qui est une petite entreprise. On est 8 500 personnes. Vous prenez EDF ou Total, est plus de 100 000 personnes. Donc, leurs budgets de recherche sont autrement plus colossaux. Alors les chercheurs chez Rte il y en a quelques dizaines sur les 8 500 salariés et des chercheurs à EDF, il y en a plus de 1 000, peut-être 2 000. Donc, c'est pas nous qui sommes en responsabilité de la recherche sur les moyens de production de l'énergie et de stockage.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Pardon, Monsieur Desquilbet, est ce que vous pouvez juste répondre à la question sur le chiffre ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ah ! Le chiffre je ne le connais pas, mais je vais dire, si c'est 2 % de 5 milliards, ça fait 100 millions d'euros, c'est ça ?

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Consacrés à la R&D ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

100 millions d'euros consacrés à la R&D, ça doit être l'ordre de grandeur. Mais, je ne connais pas ça par cœur.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

On va passer à une autre question parce qu'il y a encore beaucoup de questions.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, non, la recherche de Rte porte sur le transport de l'électricité. Sur comment avoir des systèmes de transport plus performants...sur le stockage ce n'est pas Rte qui va inventer le Saint Graal des électriciens qui ait le moyen de stocker l'énergie électrique, qui serait la révolution du domaine.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Madame...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Je voudrais juste donner une réponse, apporter une information concernant le chiffre d'investissement. Gaëtan Desquilbet a parlé d'un milliard, à peu près, par an. J'ai lu un document dans lequel on parlait d'un milliard quatre, un milliard cinq en 2011.

Christian Aucourt (Directeur RTE Nord Est)

Oui, en effet, on est cette année à 1,4 milliard d'investissement sur nos réseaux, en effet. Ce qui est un chiffre important en termes d'investissement. Je pense qu'on a besoin de développer le réseau, de l'entretenir pour en effet assurer cette mission de transfert et d'équilibre consommation / production, à tout instant.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Allez-y Madame, rapidement.

Anita Villers (Présidente association EDA)

Anita Villers association Environnement Développement Alternatif. J'ai suivi pas mal de réunions et je trouve que l'un et l'autre des deux parties ont beaucoup progressé et appris énormément de choses, simplement en fait, je voulais déjà rebondir tout à l'heure bien en amont, mais d'autres questions sont intervenues par rapport à l'intervention de Cap 21 sur l'opportunité de cette ligne, et le projet peut-il être interrompu et vous avez répondu à la question de Cap21 sur la perspective 2015 et l'intervention du Ministre, mais moi j'aurais voulu savoir par rapport à l'ensemble des remarques et des craintes et des oppositions quand même à ce projet, est-ce que votre décision du mois de juillet peut encore être d'abandonner le projet ou est-ce que l'on part quand même vers un affinement et on va quand même jusqu'à l'enquête publique, etc.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

On va prendre une question derrière avant de répondre à celle-ci.

Mr Sterckemann (Habitant Hameau de la Becque)

Merci, je m'appelle M. Sterckemann j'habite Avelin au Hameau de la Becque c'est-à-dire à quelques centaines de mètres du poste d'Avelin où sont réunis 78 pylônes et 90 câbles à très haute tension. C'est tout de suite de vous donner une image de notre environnement, et donc de notre désir de voir aboutir quelque chose qui s'appelle très terre à terre l'enfouissement. On parle de l'enfouissement sans arrêt depuis les premières réunions auxquelles j'ai assisté, j'ai en main tous les cahiers d'acteurs qui ont été fort bien rédigés, notamment par les maires des communes environnantes comme Tourmignies, Mérignies,

Moncheaux, Mons-enPévèle, Thumeries. Il y a eu jusqu'à ce jour 11 cahiers d'acteurs, sur 11 cahiers d'acteurs 9 demandent l'enfouissement. Un seul ne le considère pas, c'est celui de la Chambre de Commerce de Lille, un autre ne le renie pas, ne le demande pas non plus ce sont les écologistes, je ne sais pas exactement leur appellation qu'ils ne m'en veuillent pas, mais ils ne le rejettent pas. Et cet enfouissement quand on en parle à RTE, la réponse est toujours la même, nous n'avons pas les moyens de l'enfouissement. Or, s'il y a un point commun dans les demandes, c'est l'enfouissement. Alors, où est le débat ? Est-ce que nous nous trompons de débat ? Moi, je le pense pour avoir suivi tous les débats. Je pense que quand on demande à RTE qui fait peut-être un miracle en faisant les 30 kilomètres de Gavrelle à Avelin avec seulement 80 millions, il ne peut pas faire plus, donc c'est pas à RTE qu'il faut demander la solution de l'enfouissement, et peut-être que c'est simplement à nous même. Et j'inviterais plutôt les maires qui ont brillamment rédigé avec beaucoup de tendresse d'ailleurs en ce qui concerne par exemple la protection de l'environnement de la Pévèle qui est un paysage fragile, à la porte d'une Métropole très industrielle et qui a toute sa raison d'être protégée. J'inviterais tous ceux qui ont signé ces cahiers d'acteurs qui sont notamment des élus à faire en sorte qu'en reprenant par exemple le schéma d'aménagement du territoire édité par le Conseil Régional appelé le STRAT. Et dans ce STRAT il est notamment bien indiqué que la protection de l'environnement est une des premières préoccupations du Conseil Régional. La réponse est peut-être non pas derrière la table, de RTE, mais elle est chez nous, c'est à nous de trouver l'argent pour procéder à cet enfouissement, et ma question aussi qui vient conjointement avec celle de Tourmignies, jamais nous n'avons reçu une réponse quant au prix de cet enfouissement. Nous ne savons pas, Monsieur Desquilbet qui au passage a répondu fort courtoisement, fort précisément avec beaucoup de patience à toutes les questions qui ont été posées, nous a dit une fois c'est 10 fois plus cher. Si je reprends le document du maître d'ouvrage, c'est à peu près 8 fois plus cher, ça fait déjà 25% d'écart. Quel est le prix de l'enfouissement réel ? Non seulement en tenant compte du coût de l'entretien des pylônes, mais aussi peut-être en tenant compte de la dévalorisation du patrimoine. Enfin, j'en termine. Cet enfouissement nous ne le demandons pas sur toute la longueur, ni même jusqu'à Gavrelle, on le demande sur 2, 3 kilomètres. Si ça coûte 400 millions pour faire 30 kilomètres, combien ça coûtera pour en faire 3. Trois dans un paysage qui est particulièrement saccagé, ravagé par le nombre de pylônes dont je viens de vous parler. Voilà, je vous remercie de me répondre, et j'inviterai éventuellement tous les élus qui se sentent vraiment concernés à peut-être que l'on se parle que l'on se réunisse, je vous rappelle que nous sommes le collectif d'Avelin et que notre porte-parole c'est Michel Fermeaux, c'est indiqué sur le cahier d'acteurs, afin que cette question soit posée à qui cela concerne, pas forcément à RTE qui fait peut-être de son mieux pour faire ce qu'il a à faire, et qui n'a pas les moyens de répondre à notre propre question. Trouvons la réponse en nous-même, merci.

Applaudissements dans la salle

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, vous pouvez répondre.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je n'ai pas de réponse à donner sur l'intervention de Mr Sterckemann. Mais je voudrais répondre à Madame Villers à propos de la décision. Et en fait je ne vais pas répondre non plus parce que vous me demandez ce que l'on va décider en juillet, et on est en février, donc il y a 3 cahiers d'acteurs que je n'ai pas encore lus parce que j'ai découvert qu'ils étaient sur la table en arrivant dans la salle. Il y a 2 mois pendant laquelle la commission

va faire un compte-rendu du débat. Et la commission nationale va faire le bilan du débat. J'ai expliqué que l'on avait beaucoup de richesses dans les verbatim dans les questions posées sur Internet, dans les cahiers d'acteurs, et il nous faut digérer toute cette information. Et ces 5 mois me paraît le bon temps, et on se donne rendez-vous fin-juin début juillet, on espère publier la décision pas le 13 juillet parce que c'est pas de bon ton quand tout le monde a d'autres soucis en tête. Et donc plutôt fin-juin début juillet pour vous dire ce que l'on va faire.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Et combien ça coûterait d'enfourer 3 kilomètres.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Le chiffre, alors 3 kilomètres on va dire, je vous le fais de tête. Allez, 35 millions d'euros de plus. Il y a en gros 3 kilomètres à 10 millions plus un poste souterrain puisqu'il faut bien ressortir en aérien quelque part sachant que 3 kilomètres cela va nous emmener entre Tourmignies et Mons-en-pévèle alors je ne suis pas sûr que ce soit très réaliste. Et après il y a des dispositifs de compensation à installer au poste d'Avelin, donc dans ces eaux-là.

Jean-Paul Lescoutre (Vice –Président de la fédération Nord nature)

Si vous permettez Jean-Paul Lescoutre vice-président de la fédération Nord Nature. Je vous avais signalé toutes les concessions qui ont été faites sur une ligne identique Cotentin-Maine dans les documents à notre disposition, on peut mesurer l'ampleur des concessions qui vraiment, c'est vraiment important les concessions sur le rachat des maisons, le préjudice patrimonial au titre du préjudice visuel, le dispositif magnétique, les surveillances avant et après mise en service de la ligne, le suivi de la santé avec l'agence régionale de santé, etc ...tout y est quoi. Dans cette région vous avez fait fort. Je constate que dans cette région la nouvelle ligne électrique souterraine d'une longueur de 16 kilomètres. Cette ligne représente un investissement de 14 millions d'euros. Alors moi, je sais pas moi où on va en gestion ? Les leçons qu'on peut recevoir aujourd'hui en France. Où va-t-on quoi ? La population elle attendrait plutôt qu'on baisse ses factures, mais certainement pas qu'on investisse sur une autoroute de circulation quand on n'a pas les moyens d'une autoroute. Dans les ménages on ne se gère pas comme cela, on prend plus de précautions, on ne se lance pas dans des grands projets si on n'a pas les moyens de ces grands projets. Quel est le montant de vos investissements, vous dites que vous avez beaucoup d'autres projets, vous allez contribuer à créer encore un autre gouffre financier. Depuis des décennies les politiques ont créé un gouffre qui a amené notre pays à un endettement pas possible. Ça nous fait peur, la population a peur, et dans les cités de Leforest et d'ailleurs on attend plutôt qu'on baisse les factures d'électricité qu'on a du mal à payer à la fin du mois plutôt que de voir 80 millions d'euros lancés comme ça sur lesquels il faudra revenir si jamais 6 mois plus tard on s'aperçoit que les ondes électromagnétiques ça ruine la santé des gens. Ça serait un projet inutile. J'veux dire les ménages se gèrent avec beaucoup plus d'attention que les institutions en place, et ça c'est un cri du cœur quoi, j'veux dire, vous avez pas le droit de lancer 80 millions d'euros pour une étude aléatoire qui peut être remise en cause sur les analyses qu'on fera. Vous avez accepté, suite à mes remarques, de mettre en place une commission, mais les commissions, les trucs et les machins, moi je m'en méfie. Il n'y a pas besoin de commissions si on fait pas un bilan préalable avant la mise en route et si on ne fait pas des bilans tous les 6 mois qui suivent, y'a qu'ça qui compte. Se réunir pour se réunir, ça sert à rien quoi. J'veux dire c'est pas la peine qu'y ait 36 commissions, et comme vous disiez qu'on aille chercher des gens à Paris ou ailleurs. Les bilans c'est à faire sur le

terrain quoi. Mais de grâce 80 millions d'euros, les balancer pas comme cela, les gens attendent autre chose. C'est la baisse des factures Edf, parce que ça devient de plus en plus dur pour la population.

Applaudissements dans la salle

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci. Je crois qu'il y avait une question là-haut encore.

M. ... (Habitant de Camphin)

Oui bonsoir. Effectivement toutes les communes sont touchées par cela. Par ce projet, et je voulais savoir si RTE était mis en concurrence avec une autre société. Et, savoir aussi si les communes ont le droit en fait de prendre position par rapport à une société RTE ou pas ? Et est-ce qu'y a eu des comparatifs entre un dossier de RTE et un autre faiseur de travaux ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je peux répondre pardon. Je fais dans l'ordre. Je vais répondre. Je réponds d'abord aux premières questions. Alors vous comparez la gestion d'une entreprise avec la gestion du ménage. C'est clair que je pense qu'on peut investir 80 millions d'euros pour résoudre le problème que l'on a aujourd'hui sur le réseau entre Avelin et Gavrelle, on peut pas y mettre 460 millions d'euros et c'est comme un ménage qui a besoin d'acheter une voiture, et qui a le choix entre une voiture qui va coûter 5 000 euros et une voiture qui va coûter 50 000 euros. Si celle qui coûte 5 000 euros dans une période où il a le souci de ne pas trop dépenser d'argent suffit. C'est celle-là qu'il va acheter, donc votre analogie elle me plaît bien quelque part, parce qu'on essaye de gérer notre dotation budgétaire qui est de l'argent public, au mieux des intérêts en minimisant les dépenses parce que c'est la construction de notre service public qui est faite sur cette volonté de nous vérifier, de nous auditer avec la CRE dont c'est le métier, à ce qu'on travaille avec le souci de l'économie de cet argent public. Donc, après je voulais revenir et dire à Monsieur Duchesne on s'est pas compris tout à l'heure, alors il faut que je sois très clair, quand j'ai dit que on vérifiait la conformité de la ligne et que si jamais on trouvait qu'il avait un souci, on aurait à se mettre en conformité par rapport à 100 micro teslas, c'est par rapport à la règle. Donc, si jamais on construisait en France une ligne électrique et que l'organisme indépendant mesure 120 micro teslas sous la ligne, on aurait quelque chose à faire qui pourrait être par exemple de rajouter un tronçon dans le pylônes pour les relever de 10 mètres ou de baisser le courant dans la ligne, il y aurait quelque chose à faire. Et on connaît bien ce domaine du calcul de l'électromagnétisme, c'est quelque chose qui est extrêmement facile à calculer, puisque les équations sont plutôt simples et bien maîtrisées. Donc c'est un cas tellement hypothétique et je vous assure que ça va pas se produire sur cet ouvrage-là, comme sur aucun dans notre métier. On sait maîtriser parfaitement à l'avance tous les calculs pour prévoir quel va être le niveau de champs. Donc, le cas très hypothétique, c'était pas vraiment dans le domaine du champ électromagnétique qu'on pourrait le rencontrer. Mais il y a peut-être d'autres paramètres géométriques, je ne sais pas sur lesquels on ne pourrait ne pas être conforme et où on se mettrait en règle en faisant les travaux. Donc, là-dessus j'imaginai pas pour être très clair qu'une évolution réglementaire conduise à ce que les seuils évoluent et que l'ouvrages ne les respectent pas. Si c'était le cas on se retrouverait déjà avec tous les ouvrages en France qu'il faudrait remettre en conformité et c'est ce que j'avais expliqué à la précédente réunion.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Pardon Monsieur Desquilbet, est-ce que vous pourriez être un peu plus bref.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Et pour l'anecdote si vous me permettez 2 secondes. La réflexion des scientifiques est plutôt de relever le seuil, parce que 100 micro teslas finalement ce n'est appliqué réglementairement qu'aux ouvrages de transport d'électricité, mais il y a de nombreux équipements qui ne le respecte pas. Il y a un domaine qui chagrine beaucoup les spécialistes, c'est le monde médical, parce qu'on utilise beaucoup d'appareils qui ont des forts champs magnétiques dans le monde médical, des champs magnétiques de type pulsés qui demandent des énormes appels de courants et ils ne respectent pas 100 micro teslas. Donc, la profession médicale qui est exposée à ces champs dans son travail, finalement se retrouve au-dessus du seuil de la recommandation OMS alors que le risque sur la santé, y'a un facteur de précaution de 50 quand on a défini les 100 micro teslas, peut-être est un peu trop important. Donc pour cette question des appareils médicaux, il est question de relever le seuil à 200 micro teslas. Vous trouvez cela sur les meilleurs sites internet qui discutent du sujet. Donc on n'est pas dans une perspective de réduction du seuil, pas pour le moment en tout cas.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Allez-y Monsieur.

Eric Marié (Habitant de Neuville)

Bonsoir. Je me présente je m'appelle Eric Marié, j'habite à Neuville donc de l'autre côté de la ligne, près du poste de Gavrelle. J'étais déjà intervenu lors de la réunion à Gavrelle, et c'est vrai que depuis le temps on a pu discuter avec des personnes qui nous ont sensibilisés sur une chose qui est quand même assez importante, c'est disons l'après installation de ces lignes. Je vais m'expliquer parce que pour nous, au niveau de Gavrelle et peut-être au niveau d'Avelin, il faudrait penser peut-être après pour eux, c'est que, que ce soit enfoui ou pas, il va se poser un autre problème, c'est que l'on va commencer de plus en plus et ça se produit déjà à installer d'autres façons, vous l'avez étudié, vous avez dit vous avez fait des prévisions sur l'avenir, vous avez dit voilà, on va devoir produire, enfin il va y avoir plus de production on va devoir transporter plus de courant, etc, etc... Et il s'avère et vous en avez parlé à un moment qu'il y a l'éventualité des centrales gaz. Y'en a qui sont déjà mis en route. C'est pour ça qu'en fait...

C'est Monsieur Bertein qui est intervenu tout à l'heure qui m'a sensibilisé là-dessus, parce qu'il habite au niveau de Monchy-aux-bois en dessous d'Arras, et il s'est avéré que lorsqu'ils ont doublé la ligne, alors à quel moment je ne sais pas, ils ont installé quelques temps après une centrale gaz. Il s'avère que nous à Gavrelle on a un poste parce qu'il faut être installé près d'un poste, ces centrales gaz doivent être installées près d'un poste, Gavrelle c'en est un. Y'a un gazoduc qui passe pas très loin de là. Voilà. Et donc, moi je m'inquiète car même si c'est enfoui, s'il y a une centrale gaz, y'aura quand même des rejets, etc. on parle de plus en plus des énergies renouvelables. Et, malheureusement vous me parlez de cette solution-là, et vous en avez parlé vous-même, etc...

Moi j'aimerais et vous avez un peu botté en touche à Gavrelle, vous avez dit c'est un secret etc. On peut pas en parler, etc. Voilà, j'veux pas que vous me disiez c'est Total qui va remporter le marché, ou c'est Edf, enfin, les actionnaires lesquels qui vont gagner de l'argent, je m'en fiche. Moi j'aimerais qu'on me dise, non. Pour l'instant il n'y a rien de prévu, pas de centrale gaz que ce soit Avelin, je ne sais pas si c'est possible ou bien à

Gavrelle, ou bien de dire non c'est un secret. Dans ce cas-là ça voudrait dire qu'en fait y'a quelque chose, y'a anguille sous roche. Et dans ce ca- là il faudrait qu'on mette en route quelque chose nous dans notre secteur. Parce que moi je suis désolé. Si vous me dites on veut doubler la ligne pour les habitants du coin, parce que vous avez dit c'est très localisé, on en a besoin, Ok. Si par derrière y'en a qui vous pousse et qui vous dites remuez-vous car on aimerait après installer des centrales gaz, ou après des panneaux solaires pourquoi pas. On aurait après des grandes structures, pourquoi pas des éoliennes. Là ce sera différent parce que là ce sera une autre pollution, on parlait tout à l'heure de santé publique. Nous ça nous en ferait une deuxième : les rejets dans l'atmosphère de tous ces gaz à effet de serre. Je ne suis pas un écologiste dans l'âme, comme peut l'être certain, mais cela m'inquiète quand même. Alors est-ce qu'il serait possible d'avoir une réponse par rapport à ça. Merci.

Applaudissements dans la salle

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je peux vous répondre en fait.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, juste une seconde. Est-ce que après cette réponse vous pourrez répondre à ce Monsieur là-haut ? Est-ce que la mise en concurrence de RTE pourrait amener les prix à baisser.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ah, oui. Rappelez-le moi si j'oublie parce que après je ne vous le cache pas après 4 mois de débat et 3 heures de réunion la fatigue se fait sentir. Donc, Monsieur de Neuvireuil. Alors, je peux le dire parce que ce n'est pas un secret, enfin ça ne rentre pas en contradiction avec la loi. Il n'y a pas de projet de construction de centrale, site combiné-gaz ni à Gavrelle ni à Avelin. Il y en a un à Monchy-aux-bois, il y en a un à Hornain et Bouchain. Il y en a dans le Pas-de-Calais Blaringhem, mais il n'y en a ni à Gavrelle ni à Avelin. Alors, je pense, mais je ne suis pas spécialiste de cette technique mais qu'il faut aussi une source froide pour que ça marche, il faut du gaz, de l'électricité et il faut aussi de l'eau. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une rivière avec un bon débit dans votre coin. Après, je connais des projets éoliens, dans la zone. Il y a 4 éoliennes à Douai qui ont été signalées par la personne de la communauté d'agglomération du Douaisis sur la commune de Lauwin-Plancke. Et je sais qu'il y a des réflexions pour faire une zone de développement d'éoliens au sud d'Hénin-Beaumont, donc entre Neuvireuil et Hénin-Beaumont dans cette zone-là. Alors, 4 éoliennes plus quelques-unes, ça fait 2 Mégawatts par éolienne, mettons qu'il y a 15 éoliennes en tout, ça va faire 30 Mégawatts. Là on parle de 4 600 Mégawatts. Donc ces éolienne- là ne remettent pas en cause le projet. Et le projet n'est pas fait pour ces éoliennes là non plus. Donc ça c'est très clair. Les perspectives de développement de production entre Avelin et Gavrelle, on n'en connaît pas, on n'a pas de projet. Personne n'est jamais venu nous voir même à titre exploratoire. C'est des territoires où je pense le niveau d'urbanisation ou la proximité des centres urbains fait que c'est pas simple. En tout cas y'a pas les conditions réunies pour que l'on ait été sollicité. Par rapport à la question de Monsieur je n'ai pas d'exemple où on ait été mis en concurrence. Je ne suis pas sûr. En fait, il y a une nouvelle loi, la loi *Nome* sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité qui ouvre une petite porte, une petite lucarne si je puis m'exprimer ainsi par rapport à votre question c'est dans le cas où RTE n'arriverait à construire une ligne qui est nécessaire pour le réseau électrique, et ça serait le cas si par exemple on échouait à

trouver un bon tracé pour la ligne Avelin-Gavrelle. Dans ce cas-là la Commission de Régulation de l'Energie serait fondée à faire un appel d'offre pour demander à d'autres de la construire à notre place. Donc ce n'est pas tout à fait le même cadre, mais l'idée que l'Etat dise il faut construire une ligne de tel endroit à tel endroit d'office je mets RTE en concurrence avec d'autres constructeurs d'infrastructures, ce n'est pas autorisé en tant que tel dans la loi. Donc, il y a pas eu pour le cas de développement du réseau en France des comparaisons entre une proposition RTE et une autre proposition. Là notre contrôle est fait, mon président passe une audition à la CRE régulièrement en présentant l'ensemble du programme d'investissement de RTE pour tous les ouvrages 400 000 volts qui sont évoqués un par un avec leur capacité technique et leur coût. Et le régulateur épluche, lui fait des comparaisons, il regarde ce qui se fait dans les autres pays, et il connaît les coûts de construction des ouvrages, et il vérifie que RTE travaille bien, et au mieux fonctionne avec les meilleures technologies, et avec les coûts adaptés par rapport aux ouvrages construits. Donc, c'est une vérification, c'est pas une mise en concurrence avec quelqu'un qui fait d'autres ouvrages.

Mr... (Habitant de Camphin)

Donc vous avez un monopole.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On est en monopole, oui, oui, tout à fait. On est un monopole. C'est pour cela que l'on est un service public fortement régulé.

Mr... (Habitant de Camphin)

Oui, on ne peut pas maîtriser, et politiquement c'est géré par le monopole, voilà.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui. C'est même ce que les économistes appellent un monopole naturel, c'est l'idée qu'on peut mettre en concurrence des producteurs d'électricité. Il faut construire une nouvelle centrale, ça peut être quelqu'un d'autre que celui qui a déjà construit des centrales qui le fasse. Et c'est d'ailleurs ce qui a conduit à l'évolution de l'organisation de l'électricité. Sur le réseau le législateur considère que ce n'est pas intéressant d'en avoir deux. Votre cas ce n'est pas tout à fait l'idée de construire un deuxième réseau parallèle à celui de RTE où il y aurait deux fois plus de lignes à haute tension, et un producteur ou un consommateur pourrait choisir d'aller sur les pylônes de RTE ou les pylônes du concurrent. Vous aviez l'idée de faire une ligne électrique à l'intérieur du réseau, je crois que c'était cela l'idée que ce ne soit pas RTE qui la fasse mais une autre société.

Mr... (Habitant de Camphin)

Oui, tout à fait.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

La ligne entre Arras et Lille, on pourrait l'imaginer avec un péage pour qu'elle se rémunère. C'est un modèle économique qui n'est pas proposé par la loi, et qui n'a pas du tout été appliqué.

Mr... (Habitant de Camphin)

Et si le comité le demande en fait aux instances politiques, est-ce qu'en fait on peut mettre RTE en concurrence ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Le comité ? C'est-à-dire ? C'est qui ?

Mr... (Habitant de Camphin)

L'idée c'est de dire que tous les comités d'Attiches, de Tourmignies font une proposition et demandent à l'état une mise en concurrence de RTE sur cette ligne.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, il y a un point de droit que je ne connais pas bien, c'est qu'est-ce que dit l'Europe par rapport au droit français. Mais ce qui est sûr, c'est que si sur les 577 députés français, de mémoire, votent une loi qui dit que c'est possible. Je pense que cela sera peut-être envisageable, et on pourrait aller vers ces chose- là. Pourquoi pas. Convincez vos députés, et qu'ils votent. Personnellement j'y crois pas trop, ça me paraît pas la bonne organisation de ce domaine-là.

Un monopole régulé, c'est le modèle utilisé dans le monde entier pour ce type d'activité.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Je crois qu'il y a des questions dans le fond, oui, oui. Allez-y.

Jean-Marie Thibaut (Habitant de Tourmignies)

Jean-Marie Thibaut, je suis membre du comité RPEL59 à Tourmignies. Monsieur Desquilbet, je tiens à respecter votre personne. Vous êtes brillant et je pense qu'il n'y a pas de hasard si vous êtes nommé à ce poste de directeur pour vendre le projet RTE. Donc, excusez-moi ce n'est pas évident de parler en public.

En fait, vous êtes salarié RTE, vous devez vendre ce projet et je ne suis pas persuadé qu'il soit nécessaire aujourd'hui. Je l'ai déjà dit. Est-ce que ici dans cette salle tout le monde a compris que la consommation de l'électricité est en baisse de 6,8% en 2011, et plus que cela elle était en baisse de 15% en 7 ans. Donc on est dans un mouvement inéluctable de baisse de besoin énergétique électrique. Et ça je ne suis pas sûr que tout le monde le sache. Alors, Monsieur Desquilbet sourit intérieurement parce qu'il se dit, plus ça parle de santé, et c'est important la santé, mais plus ça parle de santé, plus ça parle de comparaisons, enfouissement, aérien, etc. Et bien j'ai gagné mon pari. Moi, ce que je veux et je suis payé par RTE pour faire du business pour RTE, et voilà. C'est du business. Alain Duchesne disait tout à l'heure, il parlait de 6% d'augmentation d'investissement. Moi, j'ai entendu et lu que c'était 18% et RTE s'en vante je pense. 18% d'investissement de plus en 2012, c'est énorme. Qui, quelle entreprise dans un mode de récession actuel, dans l'état de délabrement où l'on se trouve, quelle entreprise peut investir 18%, et bien oui RTE. Parce que RTE refinance, fait tout financé par le consommateur. Monsieur Desquilbet l'a déjà dit, il n'y a pas de recherche de bénéfice. On retrouvera l'intégralité des coûts sur vos factures à vous messieurs dames : factures de consommateurs.

Il faut aller assez vite Monsieur Desquilbet parce que le problème de Monsieur Desquilbet, avec respect Monsieur Desquilbet. Le problème c'est qu'il faut aller assez vite parce que la consommation d'électricité baisse et il se dit, il faut aller vite pour le faire valider ce projet parce que ça baisse, ça baisse tout le temps. Moins 10% moins 15% de baisse de consommation. Si on attend encore un an de plus ou deux, et bien ça va tomber à l'eau ce projet tout simplement. Alors on nous dit il faut importer de l'électricité de Belgique, mais

qui va croire dans cette salle que la France a besoin de la Belgique pour se chauffer à horizon 2020. On nous dit que c'est pour exporter en Allemagne. Qui va croire dans cette salle que l'Allemagne aura besoin, la grande Allemagne industrielle qui est bourrée de photovoltaïque qui va croire que l'Allemagne aura besoin de l'électricité de France en 2020 ? Qui va le croire ? Je pense même que l'Allemagne a dépanné la France la semaine dernière, Monsieur Desquibet va peut-être me dire le contraire. L'Allemagne a dépanné la France la semaine dernière, alors qu'elle a 7 centrales nucléaires qui sont arrêtées. Elle a dépanné la France avec son excès de photovoltaïque. L'Allemagne ne sait plus quoi faire de son électricité. Et on nous dit on doit construire cette ligne Avelin-Gavrelle pour alimenter l'Allemagne. Faux.

Est-ce que vous croyez que les Belges vont nous chauffer ? Je n'y crois pas un seul instant. Donc, c'est génial de parler de santé et de ceci et de cela, pendant ce temps-là, on vous endort avec ces problèmes-là, et le projet va passer.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Applaudissements dans la salle

Gaëtan Desquibet (Directeur du projet RTE)

Merci pour vos propos gentils à mon égard. Mais, je regrette de vous dire que non, il n'y a pas eu 15% de baisse de consommation d'électricité en France depuis 7 ans. Il y a eu effectivement une baisse en 2011, une année qui a été climatiquement exceptionnelle. Parce que si l'hiver 2010-2011 a été rigoureux, c'est en novembre et en décembre 2010 qu'il a été rigoureux. Il s'est arrêté vers le 5 janvier. Janvier-mars-avril ont été très doux de même que novembre-décembre 2010. Quand on corrige les variations saisonnières de ces effets, du fait que l'hiver vient plus ou moins tôt, plus ou moins tard, on n'a pas eu 6% de baisse en 2011, on est plutôt aux alentours de 0,8%, et voir même une légère hausse. Donc, en 2012 je ne sais pas combien de temps va durer la vague de froid, peut-être que la consommation de 2012 sera plus forte que celle de 2011.

Ce que je voulais dire c'est que les flux entre pays dépendent beaucoup de l'heure de la journée, de la journée dans l'année. Donc il n'y a pas de loi générale qui dit la France alimente l'Allemagne, l'Allemagne alimente la France. Il y a des bilans annuels qui sont publiés qui font une somme sur un an de situations extrêmement diverses et qui donne un solde, où on additionne beaucoup de choses positives, beaucoup de choses négatives, beaucoup d'import et beaucoup d'export, et on dit qu'elle est la différence. Mais quand on regarde dans une même journée, on peut avoir des flux qui changent plusieurs fois de sens. Alors, ce que l'on a constaté. Les courbes malheureusement je ne pense pas que l'on puisse les montrer là, parce que je ne les ai pas préparées et sur le mois d'août et le mois de septembre 2011. Alors, s'il me trouve ça il est très fort. Non, ce n'était pas cette courbe-là, mais c'était la production photovoltaïque, enfin plutôt la corrélation entre la production photovoltaïque allemande qui est une réalité qui est à hauteur de 15 gigawatts. Quinze gigawatts c'est une douzaine de réacteurs nucléaires en puissance. Ça produit l'après-midi, ça ne produit pas la nuit, ça produit pas quand y'a pas de soleil. Donc l'Allemagne dans ses mois d'août et septembre nous a fourni beaucoup d'électricité l'après-midi. Mais la France leur en a fourni beaucoup dès que le soir tombe et pendant toute la nuit jusqu'au lendemain au levée du soleil. On a eu des jours très différents ces 3 jours derniers. La France est à chaque fois arrivée vers les 100 000 Mégawatts et pas 100 mégawatts comme le disait le Monsieur tout à l'heure. 100 000 mégawatts, 100 gigawatts vers 19h le soir, mais si on regarde il y a 3 jours il y avait du vent, je ne sais pas si vous vous rappelez, on avait l'impression d'avoir beaucoup plus froid qu'en ce moment, alors que la température était à peu près la même mais avec beaucoup de vent. En France on produisait 3 500 mégawatts d'éolien. Hier on en produisait 2 fois moins, on était à peu

moins de 2 000 mégawatts le vent était moindre, aujourd'hui il n'y a plus de vent du tout, je ne sais pas si vous le sentez quand vous sortez, c'est vrai au niveau de l'ensemble de la France. Donc la production éolienne française à cet instant elle est inférieure à 1 000 mégawatts et est de quelques centaines. Donc cette évolution en 2 jours alors qu'il y a la même température et à peu près la même consommation, et bien il y a 2 000 mégawatts de moins. La France en ce moment importe de Belgique plus de 2 000 mégawatts. En ce moment c'était le cas à 19h, et à 20h au moment de forte consommation, là il est un peu plus tard, ça a probablement baissé parce que la consommation française a un peu baissé. Donc ces échanges entre pays, c'est comme une respiration la consommation monte, baisse et il y a en plus des respirations asynchrones avec le soleil qui se lève, qui se couche, et avec le vent qui se lève. Donc, ça change de sens plusieurs fois par jour. C'était beaucoup plus facile à maîtriser il y a 10 ans, ou il y a 15 ans, où il y avait quelques grosses centrales c'était la production très centralisée, hyper centralisée telle que certains d'entre vous le disent, où on pouvait piloter exactement avec quelques centrales une vingtaine de centres de production en France pour avoir exactement à chaque instant la production qu'on voulait. Aujourd'hui c'est plus le cas une partie des éléments est très fluctuante, donc il faut gérer ces ensembles de fluctuations. Et la ligne Avelin-Gavrelle à des flux d'énergie qui oscillent plusieurs fois dans la journée, et on a 2 000 mégawatts dans un sens le matin et 2 000 dans l'autre l'après-midi sur l'axe France-Belgique. Donc je peux vous inviter, et le collectif RPEL59 également à voir notre dispatching, nos installations, notre centre de conduite, la tour de contrôle régionale qui est située à Lomme à l'ouest de Lille, où on voit les flux sur le réseau. Et vous verrez, on a des logiciels, et on peut comme disait le Monsieur de Cap21 prévoir la production éolienne assez bien à 24 heures d'avance, on a des prévisions avec Météo France. On sait comment va monter, baisser la production éolienne. On voit quels flux ça va générer sur le réseau français et avec l'interface avec les autres pays comment on prépare le réseau chaque jour pour le lendemain, et comment on le gère au fil de la journée, en fonction des aléas qui se produisent. Pour qu'on arrive à alimenter correctement les gens. Il faudrait que vous voyiez ce travail qui est un travail permanent parce que l'on est un équilibriste. On a les 2 plateaux de la balance qui bougent, la production bouge, la consommation bouge. Il faut en permanence réaliser cet équilibre, il se fait via le réseau. Donc, il n'y a pas une situation on va pas dire la France exporte, la France importe ça change tout le temps. Il y a des soldes qui sont publiés mais qui ne veulent pas dire grand-chose par rapport au fonctionnement du réseau en tant que tel.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci, je suis désolée. Encore quelques questions au fond. Oui.

Pierre Rose (Habitant de Quiéry-la-Motte)

Alors Pierre Rose. Ça fait depuis au moins deux heures que j'attends. Evidemment je pense qu'à ce niveau-là Monsieur Giacobino devrait songer éventuellement à ce qu'il y ait un nouveau débat public parce qu'il y a encore beaucoup de questions qui vont être en attente et qui me paraissent importantes. Et je trouve que le point de départ de la discussion c'est que, on a beaucoup parlé de la santé et sur la santé beaucoup de choses ont été dites. Ce qu'on oublie de dire c'est qu'on fait toujours appel à des spécialistes pour à la fin, contester ces spécialistes. Un exemple, entre autre c'est de parler de Claude Allègre qui est soi-disant spécialiste du climat et qui dément la possibilité d'avoir un changement climatique. Et quand on est dans la situation de RTE, on s'appuie surtout sur un certain nombre de questions de santé à partir essentiellement de personnes qui sont relativement d'accord avec cette optique de faire quelque chose. Ce qui me fait un peu sourire c'est la résolution n°9 c'est-à-dire que vous avez envie de faire quelque chose au

niveau de la santé, après avoir accepté le projet, et seulement après, on verra s'il y a des dégâts. Alors, je pense que vous avez déjà dit que y'a suffisamment de construction de lignes THT pour qu'on puisse faire ce genre d'études en direction des endroits où il y a des réseaux THT. Ça, là-dessus, votre proposition paraît assez courte et assez légère, au départ. Alors, deuxièmement on parle d'énergie. On dit qu'il n'y a pas eu assez d'électricité ces temps-ci. Evidemment, c'est la conséquence d'une politique qui a mis en avant, d'abord le nucléaire, ce qui a fait qu'on a vendu beaucoup d'électricité pour chauffer les maisons. Alors que c'est un moyen pour chauffer les maisons qui est certainement le moins intéressant possible. D'ailleurs, je vous signale – mais vous devez le savoir – en Autriche il est interdit de chauffer les maisons à l'électricité. Ce qui veut dire qu'on a d'autres moyens beaucoup plus intéressants, beaucoup plus souples que ce qu'on est en train de faire en ce moment en France. Et donc, sur ce point, vous nous rabattez les oreilles sur la question du chauffage à cause du froid. On en est là parce qu'il y a eu une politique qui a été trop centralisée. Alors, d'autre part, vous dites également qu'on va avoir encore besoin de plus d'énergie. Ça n'est certainement pas l'optique d'un certain nombre de structures dont l'entreprise qui s'appelle NégaWatt dont j'ai déjà parlé la semaine dernière. Cette structure NégaWatt – je donnerai les détails s'il le faut – envisage d'ici 2050, de diviser par 2,2 la production d'énergie nécessaire pour tout ce dont on a besoin. Ça veut dire, qu'effectivement on a besoin de travailler autrement. Ça veut dire, qu'au lieu de faire comme vous faites c'est-à-dire de transporter de façon coûteuse de l'électricité avec des lignes THT, on va travailler de façon locale, d'une part. D'autre part, la deuxième source d'économie ce sont les économies en direction des bâtiments en particulier, et direction des infrastructures, des illuminations des villes, etc. en direction également des particuliers dans la mesure où il y a un certain nombre de choses qui sont toujours allumées et qui ne devraient pas l'être. Il y a une économie assez importante qui n'est certainement pas prise en compte au niveau de ce que peut faire RTE c'est-à-dire d'envisager qu'on augmente encore la production d'énergie. Je vous signale que vous avez dit lors d'un débat précédent que si le projet n'existait pas ça voudrait dire que l'électricité coûterait plus cher. J'appellerais ça de la démagogie c'est-à-dire qu'on peut pas essayer de réfléchir à poser les problèmes autrement. Alors les problèmes autrement, ça a été également dit. Ça veut dire qu'il faut repenser l'urbanisme, réfléchir non pas sur le territoire français mais sur la base des territoires locaux. Ça veut dire faire de ce problème de l'énergie, l'affaire de tous. Alors je pense que dans l'état actuel des choses, compte tenu du niveau de réflexion qu'on a pu avoir jusque maintenant, d'une part il me paraît nécessaire de continuer à prolonger le débat public, d'autre part d'envisager que ce projet ne soit pas conduit à sa fin parce que c'est un projet qui est scandaleux et qui va certainement aboutir à faire quelque chose qui, dans 20 ans, n'aura plus de fonction.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Monsieur. Michel va répondre à la question du prolongement du débat et l'on prendra les dernières questions.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Sur le prolongement du débat, vous avez à plusieurs reprises posé la question si on peut prolonger le débat. Moi, je dis non. On a déjà demandé à la Commission Nationale du Débat public de faire un débat de plus, de faire une réunion de plus et d'aller jusqu'au terme du mois de février, mais au-delà c'est pas possible actuellement. Maintenant pour la question de savoir si la ligne va... si la décision va être prise ou pas... il y a une décision qui va être prise de toute façon. Je vais laisser la parole à Gaëtan Desquilbet...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Non, on va peut-être reprendre encore quelques questions et après on fera une réponse un peu groupée.

Pierre Rose (Habitant de Quiéry-la-Motte)

Comme d'habitude, on ne répond pas à ma question, mais je commence à avoir l'habitude.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Non, non, non... il va répondre...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Je ne réponds pas favorablement.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Par contre, maintenant pour les questions il faut qu'elles soient brèves et plutôt précises pour qu'on puisse donner la parole encore à quelques personnes.

Isabelle Cari (Habitante de Lille)

Oui, bonsoir j'ai une question brève et précise. Je suis Isabelle Cari et je viens ce soir parler des valeurs limites d'exposition du public. 100 μ T (micro Tesla), voyez ça me fait rougir les joues. Et quand j'entends que la valeur va augmenter et bien je boue à l'intérieur. J'ai ici le guide pour l'établissement des limites d'exposition aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques qui ont été écrits par l'ICNIRP. Et l'ICNIRP a donné ses recommandations, l'Europe s'en est emparée et ça a été inscrit dans un décret français. Donc les 100 μ T (micro Tesla), voilà comment ils ont été mis en place. Je vous lis juste un petit passage qui s'appelle "fondement de la limite de l'exposition". Et le passage que j'ai souligné en rouge : *"seuls les effets avérés ont été retenus comme fondements pour les valeurs limites d'exposition proposées. Les effets cancérigènes à long terme n'ont pas été considérés comme avérés ; ce guide n'est fondé que sur des effets immédiats sur la santé, tels que la stimulation des muscles ou des nerfs périphériques, les chocs et brûlures provoqués par le contact avec des objets conducteurs, ou encore l'élévation de température des tissus sous l'effet de l'absorption d'énergie liée à l'exposition aux champs électromagnétiques. En ce qui concerne d'éventuels effets à long terme, tels qu'une élévation du risque de cancer, l'ICNIRP a conclu que les données disponibles étaient insuffisantes pour servir de base à l'établissement de valeurs limites d'exposition ; des recherches épidémiologiques ont cependant apporté des éléments en faveur d'une association entre exposition (à des densités de flux magnétique très inférieures aux valeurs recommandées dans le présent guide, pour les champs de 50/60 Hz) et effets cancérigènes potentiels"*. Ce n'est pas une question, je voudrais juste que nous prenions tous acte que les effets avérés, que les effets qui ont fondés les valeurs limites d'exposition... si on prenait le parallèle avec, je sais pas, un iceberg ça veut dire qu'on regarderait simplement la face émergée de l'iceberg et on ne prendrait pas en compte la face immergée. Et si on faisait une analogie avec les valeurs limite de vitesse sur la route, et ben on pourrait vous autoriser à rouler à 500 km/h sur vos autoroutes.

Applaudissement dans la salle...

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, si vous voulez répondre aux deux dernières interventions.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, celle de Monsieur Rose, oui. J'ai pas compris qu'elle était la question, vous avez un projet de société et une opinion de comment l'énergie doit être consommée. Je souscris à l'idée qui est d'ailleurs inscrite dans la loi. La loi programme sur l'orientation de la politique énergétique, qu'il faut faire des efforts pour maîtriser la consommation de l'énergie et consommer le moins possible de l'énergie. Et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles RTE travaille à réduire les pertes joules sur son réseau, c'est un des consommateurs d'énergie en France, le réseau électrique de transport et on fait d'énormes efforts pour diminuer cette consommation. Donc, oui il faut diminuer la consommation d'énergie. Après l'idée de la production locale est de s'inscrire dans les territoires, bon... force est de constater que le développement de l'énergie, sa tendance actuelle n'est pas du tout celle-là. Si ça évoluait le réseau serait adapté en conséquence et ça se ferait probablement à un rythme assez lent, qui fait que la nécessité du renforcement du maillon faible entre Avelin et Gavrelle va rester durable et ça on en a la conviction.

Alors, par rapport à Madame Cari, elle a lu le texte et il est parfaitement juste que c'est tout à fait ce que dit l'ICNIRP. Donc, en ce qui concerne les effets sur la santé des champs magnétiques d'extrêmement basses fréquences à 50 Hertz, on sait, en tout cas des effets biologiques, on sait exposer des gens ou des animaux à des champs extrêmement intenses et on voit à partir de quand... à quel moment ils le perçoivent, ils réagissent. Et c'est des valeurs extrêmement élevées, on ne parle pas en micro Tesla et en Mili Tesla, donc on est mille fois plus fort et c'est sur la base de ces valeurs-là que le niveau de 100 μ T (micro Tesla) en divisant par 50, le moment où les premiers effets arrivent qu'a été fixée cette limite de 100 μ T (micro Tesla). Et les experts considèrent, effectivement que l'ensemble des études épidémiologiques et des études en laboratoire, des connaissances médicales et biologiques, ne montrent pas de causalité entre les champs magnétiques et les maladies type cancer ou leucémie qui font que la règle n'a pas à prendre en compte ces maladies-là au niveau de la réglementation. Donc, je pense qu'on est d'accord sur le fondement de la réglementation. Après, votre analogie avec la vitesse sur les routes, je pense qu'elle est totalement injustifiée, y'a des appareils qui font beaucoup plus que 100 μ T (micro Tesla). Donc, 100 μ T (micro Tesla) c'est 50 fois plus bas que le moment où il y a des effets, donc ça veut dire que sur l'autoroute on serait à 3 km/h, sachant qu'il y a des appareils qui font 1 Tesla c'est-à-dire 1 million micro Tesla et il y a des transformateurs qui existent sur le réseau qui sont des bobines et qui fabriquent des champs magnétiques et c'est beaucoup plus fort que 100 μ T (micro Tesla), mais ils ne sont pas accessibles au public, ils sont dans des enceintes grillagées où on vérifie que l'endroit où le public peut se trouver, c'est à des valeurs où il y a moins de 100 μ T (micro Tesla). Et vous avez dans vos maisons, je l'ai dit, sur le chargeur de mon téléphone portable, il fait 100 μ T (micro Tesla). Et vous avez des appareils électriques domestiques qui atteignent des niveaux qui sont beaucoup plus élevés que ce que les lignes électriques de transport à 400 000 volts produisent. Donc, cette valeur de 100 μ T (micro Tesla) elle n'est pas appliquée à l'ensemble des appareils électriques, et dieu merci, sinon on n'aurait plus beaucoup d'appareils électriques, beaucoup disparaîtraient dans le paysage des maisons. Elle n'est appliquée qu'au réseau de transport, alors je ne sais pas pourquoi il n'y a que nos ouvrages qui font l'objet d'une norme avec une limite, pas les réseaux de distribution, pas les appareils industriels, pas les trains électriques – parce que les trains électriques sont beaucoup plus élevés – les métros, les tramways... tous les appareils. Dès que vous avez un moteur le champ magnétique c'est fait par des bobines, normalement. Trois fils côte à côte, ce n'est pas un moyen très efficace de produire des champs magnétiques, au contraire. Donc, tout ce qui est bobiné, les transformateurs, les moteurs électriques

produisent des champs magnétiques beaucoup plus importants.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, si vous n'avez aucun autre élément à ajouter sur le sujet de la santé, je vais passer la parole... oui Monsieur je vous ai vu, et il y a juste Monsieur en rouge, allez-y. Et après je crois qu'il y en a encore un autre Monsieur derrière, et après ça sera vous, et après je crois qu'on ira parler autour d'un verre.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

Oui merci. Je vais intervenir en tant que riverain du réseau électrique que vous souhaitez développer, comme vous nous l'avez décrit ce soir. Il se trouve qu'en tant que riverain je ne pensais pas intervenir ce soir, il y a eu beaucoup d'intervenants brillants, concernés. Mais là comme le micro m'arrive, j'ai une question à vous poser, assez simple, qui résulte de cette bonne soirée d'échanges. A combien estimez-vous, s'il vous plaît, je m'adresse au représentant du projet ce soir, au porte-parole, à combien estimez-vous le nombre de riverains ? Moi je suis un riverain de Mons-en-Pévèle, donc je suis à une centaine de mètres... à combien estimez-vous, si on faisait un périmètre, le nombre de riverains ? Parce que je ne l'ai pas encore entendu ce nombre, mais je n'ai pas assisté à tous les débats. Et on reprend aussitôt.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ouff...

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

C'est déjà beaucoup... Ouff, c'est déjà beaucoup !

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

En fait ce qui est compliqué dans votre question, y'a deux éléments compliqués.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

Non, elle est très simple Monsieur : combien de riverains ? Combien de maisons, de familles ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ah, de la ligne actuelle parce que la future ligne on ne le sait pas. Et après la question, pourquoi je soupire, c'est jusqu'à où vous mesurez.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

Il est tard et on a le droit de soupire. Mais je crois que je vais arrêter là ma question, si vous ne savez pas...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Si vous vous mettez à 100 m de la ligne d'aujourd'hui par exemple, à 100 m de l'axe – si vous vous mettez à 100 m des fils, ça veut dire que vous vous mettez à 115 m de l'axe – de mémoire, parce que j'ai déjà fait le compte il y en a quelques dizaines.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

C'est vous qui définissez le territoire Monsieur, c'est vous qui faites le tracé. Y'a pas encore de privation de territoire, mais on y est presque.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je ne sais pas du tout où il y aura la ligne...

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

Enfin non, mais c'est quand même vous qui définissez le tracé. J'ai pas envie de dire tout haut ce que tout le monde pense ce soir...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

La détermination du tracé elle est faite sur la base d'études qui incluent la concertation, la participation des élus, des associations, des services de l'État, et ce travail n'a pas encore été fait. Il faut identifier toutes les sensibilités du territoire, il y a des bases de données auxquelles on a accès, mais on n'est pas allé dans le détail. On connaît les monuments historiques, on connaît les principales zones naturelles. Mais y'en a beaucoup qu'il faut qu'on repère, il y en a qu'il faut mettre à jour puisque des événements depuis mars dernier ont fait changer le paysage, au niveau des différentes variantes. Ce que je peux dire c'est qu'on a maintenant des soutiens informatiques très rapides pour qu'on rentre un tracé, ça ressemble à géoportail pour ceux qui sont allés se promener sur le site de l'IGN. Donc, l'IGN qui est un service public d'information géographique pour la France met à notre disposition des bases de données où il y a tous les polygones de toutes les maisons sur une vue aérienne. On fait un tracé de ligne dedans, on clique, et ça nous dit à 50 m, 100 m, 200 m, 300 m ou 500 m combien il y a de maisons.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

J'allais dire non pas un périmètre patatoïde et non pas un véritable périmètre géométrique précis.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On a compté précis et on sait quelles maisons sont concernées.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

Tout va bien...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Et on pourra comparer plusieurs tracés et lancer ces calculs pour dire tel tracé va être meilleur du point de vue des proximités d'habitats, y'en aura moins à proximité, après il y aura plus d'impact sur le milieu naturel. Et une autre conclusion telle qu'on l'a entendu pendant le débat public, c'est que c'est la proximité des maisons d'habitations qui sera certainement un critère prépondérant pour le choix du tracé, mais c'est un choix qui va être fait après ces analyses et après les réunions de concertation où on va discuter ensemble sur, justement cette hiérarchie de critères de comparaison et la méthode pour définir le meilleur tracé. Donc, je n'ai pas de compte à vous donner.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

Je n'en demande pas... je n'en demandais pas, c'est en tant que riverain...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je peux vous dire qu'avec un tracé, on le rentre dans l'ordinateur, on clique sur un bouton et ça nous donne le chiffre tout de suite et on utilisera ces informations-là pour choisir le

meilleur tracé. Je pense que, collectivement ce sera un des éléments qui sera retenu comme prépondérant pour le choix du tracé final.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci.

M. ... (Riverain de Mons-en-Pévèle)

Merci.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Une question là-haut ?

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Oui, bonjour Monsieur Halbuick, je suis gérant d'une société et je suis de Tourmignies. J'ai assisté à plusieurs débats publics chez vous, là. Et, excusez-moi mais j'ai l'impression de perdre mon temps. Je vais m'expliquer parce qu'en fin de compte j'ai l'impression d'avoir un professeur devant moi et nous sommes les élèves. Et à chaque question que nous posons, il y a toujours une réponse. Et cette réponse elle est toujours envers nous, si vous préférez. Mais Rte ne se remet pas en question. Si on met des pylônes aujourd'hui dans notre paysage, c'est vrai que ça ne va pas le rendre plus joli. Est-ce que vous avez des enfants ? Demain, comment sera la France ? Est ce qu'on se pose la question aujourd'hui ? Je crois que dans une démocratie chacun est libre de dire ce qu'il veut, mais j'ai l'impression aujourd'hui que les questions on les pose, mais la réponse est déjà faite si vous préférez. Et votre ligne, vous allez la faire, j'en suis certain mais est-ce que c'est vraiment la démocratie ça, d'après vous ?

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Est-ce que c'est une question à la Commission ?

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

C'est une question parce que moi j'appellerais ça plutôt de l'autoritarisme. C'est-à-dire que vous avez le monopole et vous vous installez où vous voulez, quand vous voulez.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Là, c'est à Rte que vous posez la question alors...

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Comment ?

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Là vous posez la question à Rte...

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Ben, oui. C'est un peu de l'autoritarisme. On a le monopole et on vient s'installer. On vient s'installer chez les autres. Vous venez vous installer chez nous. On est bien d'accord ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Tout à fait...

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Les gens qui ne sont pas d'accord, on les paye, est-ce bien normal ? S'ils sont sur la ligne on leur donnera un petit quelque chose.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Qu'ils soient d'accord ou pas, ils seront indemnisés à hauteur du préjudice qu'ils subissent.

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Voilà...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ce n'est pas lié au fait qu'ils soient d'accord ou pas d'accord. Alors je vais répondre à vos questions précédentes.

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Ils peuvent être ou ne pas être d'accord... Mais ils seront mis dehors.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je vois pas bien...

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

C'est-à-dire que si à l'endroit où vous avez une maison et votre ligne électrique passe juste à cet endroit-là, ils seront expulsés. On est bien d'accord ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, non, non... pas du tout. On n'a pas le droit d'exproprier c'est-à-dire que le régime des lignes électriques n'est pas celui des autoroutes ou des lignes TGV où les gens qui construisent les autoroutes ou les lignes TGV achètent le terrain, exproprient ceux qui ne seraient pas d'accord ou achètent à l'amiable. Le réseau électrique...

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Ceux qui se trouvent à 200 mètres ou 300 mètres ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On n'achète pas le terrain. On implante les pylônes dans les parcelles et on signe des conventions amiables avec les propriétaires pour qu'ils acceptent, et on les indemnise pour ça... qu'ils acceptent la présence de la ligne au niveau des pylônes et également au niveau de tous les surplombs des fils électriques et en plus, on indemnise le préjudice visuel des maisons qui sont à une distance quelconque de la ligne. Alors, je l'ai dit dans une réunion publique, je ne l'ai pas encore dit à celle-là, mais pour vous décrire en deux secondes le processus de l'indemnisation sur le préjudice visuel...

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

En deux secondes...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On a une Commission – je l'ai dit tout à l'heure – où le préfet va constituer avec quatre membres et qui sont indépendants de Rte et qui vont visiter systématiquement toutes les maisons qui sont à moins de 200 mètres de la ligne. Mais une publicité sera faite de l'existence de cette commission pour que des propriétaires qui sont à plus de 200 mètres, sans limitation de distance puissent se manifester et bénéficient également des services de cette commission. Qui visite la maison avant et après et évalue le préjudice visuel que Rte verse. Après, vous êtes libre de refuser. Mais Rte va vous proposer le versement de cette indemnisation du préjudice visuel, évaluée par une commission indépendante sans limite de distance.

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Mais c'est vous qui vous invitez chez nous, si vous préférez. C'est quelque chose d'anti-démocratique.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Excusez-moi, Monsieur...

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Vous venez vous installer chez nous...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Disons que c'est dans le respect de la loi... c'est le respect de la loi. Alors, ça dépend ce que vous appelez démocratie.

M. Halbuick (Habitant de Tourmignies)

Comment ? La démocratie c'est déjà écouter si vous préférez le nombre de gens qui sont là aujourd'hui. Et j'ai l'impression qu'il y a eu réponse de votre part, à toutes les questions. C'est-à-dire que vous vous êtes infallible, mais nous, ici on a l'impression d'être là en tant que spectateur. C'est l'impression que ça me donne, hein. De toute façon on n'y fera rien !

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

C'est pour ça qu'on va donner le micro à une dernière personne...

Mr Halbuick (Habitant de Tourmignies)

J'ai l'impression de perdre mon temps-là ! Excusez-moi du peu.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ben, j'peux vous dire que vous ne l'avez pas perdu, en tout cas le débat public n'a pas été une perte de temps, les engagements dont j'ai donné la liste au début de réunion je ne les aurais pas donnés si le débat public n'avait pas eu lieu.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Gaëtan s'il vous plaît, on va juste donner la parole à une dernière personne s'il vous plaît. Allez-y Monsieur, posez votre question.

Stéphane Bailly (Association Virage Energie)

Stéphane Bailly Virage Energie Nord- Pas-de-Calais, j'aimerais revenir en fait sur quelques thèmes ou termes à la fois du débat et finalement prendre un peu de hauteur. Rappeler que l'investissement finalement. On est sur un débat, sur un investissement de long terme, voire de très long terme puisque la ligne actuelle, elle a été construite en 1963, et à l'époque si on se penche sur les prévisions de consommation d'électricité des années 70 et au début des années 70 qu'il était prévu qu'en 2000 on consommerait 1 000 TéraWatt heure par an en France. Au final, je dirais déjà qu'on en consomme que la moitié, on en consomme à peu près 500. Donc toute la difficulté d'exercice de prospective, de prévisions. Et à ce titre je fais partie des personnes qui ont lu avec intérêt le rapport bilan RTE 2011. Et alors, c'est là où je me suis interrogé sur les exercices de perspectives de RTE, puisque quand on regarde en fait il y a 2 volets, la consommation et la production. Donc quand on regarde le volet production, c'est écrit dans votre document de 2011, vous mettez ou vous projetez qu'en 2030 il y aura 18 gigawatts de solaire photovoltaïque en France. Je sais qu'aujourd'hui on fait éventuellement un peu de la chasse aux panneaux en France. Mais quand on compare par rapport à l'Allemagne, aujourd'hui pas en 2030, aujourd'hui en 2012 ils en ont déjà 24 giga, il est prévu entre 50 et 70 en 2020, avec aujourd'hui des coûts qui atteignent ce que l'on appelle la parité réseau, c'est-à-dire qu'éventuellement que tout à chacun aurait intérêt à avoir des panneaux chez soi, et cela lui fournira de l'électricité moins chère que s'il l'achète sur le réseau. Le deuxième c'est le maintien à l'horizon 2030 de la capacité nucléaire actuelle. Alors déjà que l'on est atypique, là on va carrément devenir une île de plus en plus isolée. Et puis, c'est à aucun moment la mention de la directive 3 x 20 qui est une directive européenne, je vais pas la détailler, mais toujours est-il qu'elle nous oblige à l'horizon 2020 d'avoir pour la France d'avoir 27% d'électricité qui soit issue de renouvelable. Alors, quand on parle de production alors évidemment c'est aussi pour satisfaire une consommation, et à ce titre excusez-moi de comparer à nouveau avec l'Allemagne, mais c'est aussi intéressant ce qui s'y passe au niveau énergétique et notamment au niveau électrique. C'est l'efficacité de l'évolution de la comparaison de la consommation par habitant, la consommation d'électricité par habitant. Grosso modo dans les années 90-2000 on avait la même quantité consommée par habitant en Allemagne et en France. Et suite à des politiques d'efficacité fortes, et bien en Allemagne la consommation s'est stabilisée quand en France, en l'espace de 10 ans elle a encore augmentée de 30%, ce qui fait que les français consomment 30% d'électricité spécifique de plus qu'un allemand en 2012. Alors, ceci étant dit, sortons de notre île, le paysage électrique il est européen et il est en pleine mutation, c'est un élément important aussi à évoquer. Depuis 2008, plus de 50% des nouvelles capacités de production électrique sont issues ou proviennent du renouvelable. Et, on ne peut pas oublier non plus que nos pays limitrophes, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique ont voté, entériné, de ne pas recourir à l'atome. Donc on a un paysage énergétique qui est en profonde mutation, et je vois pas ces éléments transparaître dans le document soumis au débat. Et quelque part, en conclusion, le talon d'Achille du projet tel qu'il est présenté, c'est le projet mais c'est surtout son débat, son cadre limité où on discute d'un barreau de 30 km entre Gavrelle et Avelin qui anticipe pas les évolutions comme j'ai pu l'évoquer précédemment, les évolutions à venir et en cours, plus les exigences climatiques et énergétiques. Et j'ai trouvé une image où on serait quelque part en train de discuter de la pièce d'un puzzle sans connaître l'image finale du réseau. Et c'est bien là tout le problème. Et en conclusion, finalement c'est pas une question, c'est une requête. J'exprime formellement la demande comme évoqué par Monsieur Giacobino d'un débat public national du réseau qui correspondrait aux exigences énergétiques évidemment, économiques et aussi sociales. Merci.

Applaudissements dans la salle

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci. Alors, je crois que... oui, oui, très rapidement.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Un élément de réponse, je vous suggère d'aller discuter avec Greenpeace Allemagne qui se bat pour que l'on puisse construire des lignes à Haute Tension en Allemagne parce que le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique avec la fermeture de ses centrales fait qu'il y a besoin de construire des lignes. Il y a, aujourd'hui il y a des éoliennes allemandes qui ne tournent pas quand il y a du vent parce qu'il n'y a pas de réseau pour récupérer l'énergie, et il y a des gens qui risquent de ne plus avoir de courant électrique. Donc, l'évolution, la transition énergétique. L'évolution de la façon de produire de l'énergie quand il y a des nouveaux flux, et j'ai l'impression qu'il n'y a qu'en France où on veut pas le voir, alors que allez voir les allemands, allez voir les espagnols, ils ont construit des milliers de kilomètres de lignes déjà et ils en ont des milliers en projet, parce que la façon de produire de l'énergie change. Et, le projet Avelin-Gavrelle peut être le premier en France qui a cette vocation qui n'est pas l'alimentation de la Bretagne ou de PACA ou de Paris, mais on est dans l'évolution des flux liés aux nouvelles énergies et notamment aux énergies renouvelables. Donc je voudrais que vous ayez entendu cet élément-là. Sortons du cadre français, allons voir l'Allemagne, mais allons jusqu'au bout voir ce qu'il se passe en Allemagne sur le réseau électrique.

Stéphane Bailly (Association Virage Energie)

Excusez-moi. Je me souviens d'avoir participé au débat public sur l'EPR de Flamanville, et il n'y a pas eu uniquement des débats dans le Cotentin. J'ai participé à un débat qui était à l'époque à Dunkerque, je pense, je ne mets pas en cause les éléments d'intégration du renouvelable qui viendraient, comme vous l'évoquez de l'éolien nord-allemand et de l'intégrer en France. Quelque part *dont acte*. Mais au minimum de façon à avoir non pas cette image de puzzle, mais à avoir une réflexion sur la mutation du réseau nécessaire pour une transition énergétique, ayons ce débat. Et c'est bien le sens de ma requête, ayons ce débat national et auquel cas après en région il peut y avoir des débats locaux liés à des nécessités ou non d'infrastructures, mais aujourd'hui quelque part on dit : « Prenez cette charge mais on n'a pas du tout de vision globale », et c'est bien là quelque part un des éléments du rejet du projet. Il ne s'inscrit pas dans une stratégie globale et je pense qu'on est tous connectés, on a tous un compteur électrique chez nous, on a tous un fournisseur d'électricité, *dont acte*. Mais à un moment donné, ça doit s'inscrire dans une vision globale et qu'elle soit partagée. Que chacun en ait sa charge, et pas que ce soit pièce par pièce, cela pour diviser pour mieux régner. C'est bien d'avoir une vision globale, et après d'avoir des débats sereins sur les territoires.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci, alors deux questions très rapides.

Christian Musial (Maire de Leforest)

Très rapidement alors. Bonsoir, Christian Musial je suis maire de Leforest. Alors évidemment à cette heure-ci beaucoup de choses ont été dites comme tout au long des nombreuses réunions qui ont lieu. Alors, simplement pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. Beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de contributions ont été écrites également, elles sont toutes au fond de la pièce, et je pense que l'on peut se féliciter, de l'évolution de la qualité des débats, que sinon excusez-moi de vous le dire on aurait été devant un même son de cloche comme le disait le Monsieur juste à l'instant qu'on a

l'impression qu'on est dans une classe, et on a en face de nous, quelqu'un qui a réponse à tout parfois même de manière arrogante, excusez-moi. J'ai pu remarquer cela aujourd'hui, alors je ne sais pas si c'est la fatigue des réunions, mais pour le ton aujourd'hui, il y a des choses très largement réprimables. Mais toujours est-il qu'effectivement grâce aux contributions, grâce aux avis des nombreuses associations, des particuliers, des professionnels qui sont intervenus chacun dans leur domaine, je pense qu'on a pu faire évoluer le débat, et en arriver au bout du débat. Et là aussi pour répondre à ce qui vient d'être dit je pense que c'est ailleurs que le débat doit être porté. On l'a dit, enfin vous n'êtes pas complètement certain du choix qui va être fait, même si de notre côté, en tout cas de ce côté-ci de la salle on le pressent. Et toute cette période maintenant, et je fais confiance, pleinement confiance à la commission nationale pour restituer la qualité des débats pour essayer d'influencer votre choix. Mais aussi pour porter le débat à une autre hauteur si je puis dire, et c'est au niveau du paysage, on a parlé du choix énergétique, on a parlé de normes, et c'est l'objet de mon intervention, et je reviendrai juste après là-dessus pour être bref. Mais je pense que voilà pour toutes ces questions de paysage, de choix énergétique, et de normes et de qualité de vie, de santé, de normes de sanitaires. C'est maintenant nos parlementaires qu'il faut réussir à interpeller. C'est nos conseillers généraux, nos conseillers régionaux. On sait très bien qu'il a des échéances politiques à venir qui vont peut-être aller dans le sens que tout le monde souhaite, de modifier nos choix, de créer des énergies alternatives de faire des productions de proximité, enfin tout ce qui vient d'être dit depuis le début. Il suffit de relire tous les cahiers d'acteurs pour avoir vraiment une compile de toutes les propositions et toutes les alternatives qui ont pu être faites. Donc, voilà pour dire qu'au-delà de ce débat qui a été très bien mené et qui a bien fait travailler tout le monde, maintenant c'est à un autre niveau qu'il faut effectivement porter ces questions-là au niveau national, au niveau d'élus régionaux pour qu'effectivement d'autres choix puissent être faits, puisqu'on a bien compris je pense quand même que ça va être difficile de votre côté de vous faire changer d'avis. Et il y a une chose qui me fait bondir et c'est pour cela que j'ai insisté pour prendre la parole, pour aller dans le sens de Madame. Arrêtez de faire l'amalgame autour de ces 100 micro tesla. Aujourd'hui il est avéré qu'il est beaucoup plus dangereux de vivre et de subir 0,2-0,4 micro tesla 24h/24h - 7j/7j que d'être... et cet exemple là je me répète par rapport à la réunion de Oignies, mais qu'il est beaucoup plus dangereux de subir, et c'est le parlement européen, c'est repris dans mon cahier d'acteurs, où il est clairement écrit et je vais me relire du coup. Le parlement a recommandé que fut adoptée une réglementation distinguant d'une part les expositions de forte intensité auquel le public peut être soumis sur une courte durée, ce sont ces fameux 100 micro tesla, ou effectivement nous sommes régulièrement exposés, et vous avez cité un peu de manière démagogique les appareils de mesure médicale, alors oui effectivement nous sommes exposés à ces 100 micro tesla très régulièrement, mais sur des courtes durées à la différence de ces 0,2-0,4 qui eux nous plombent la santé pardonnez-moi l'expression à longueur de journée lorsque l'on vit dans cette fameuse bande des 100-150 mètres. Donc de grâce ne faisons plus l'amalgame autour de ces 100 micro tesla, c'est clairement écrit un peu partout. Toutes les études corroborent dans ce sens, et c'est même reconnu par le parlement européen.

Applaudissements dans la salle

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci, Monsieur. On va juste enchaîner.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non attendez, il faut absolument que je réponde. Parce que je me suis renseigné sur cette affaire du Parlement Européen, alors sachez qu'une recommandation du parlement européen n'a aucune valeur, la commission n'a pas repris cette recommandation. Regardez comment elle a été votée, combien il y avait de parlementaires européens, à quelle heure de la journée c'était et vous verrez qu'il n'y a pas derrière de mouvement parlementaire pour demander cette réglementation. En plus, il n'y a pas d'étude sérieuse, d'étude scientifique qui montre ce que vous dites que les expositions permanentes à très faible niveau serait plus grave que des expositions instantanées à fort niveau. Toutes les études montrent qu'il n'y a pas d'explication, ni de lien de cause à effet qui ait été trouvé en-dessous de 100 micro tesla. Et c'est pas moi qui invente 100 micro tesla, c'est quelque chose qui est dit dans la recommandation européenne qui est pris par la commission et qui a une valeur donc par l'OMS et repris par la réglementation française. Donc il faut absolument que vous vous renseigniez un petit peu sur ce vote du parlement européen, regardez ce que vote le parlement européen à longueur de législatures européennes. Cette affaire-là n'a pas lieu à être citée, je pense en termes de façon de légiférer sur les champs magnétiques.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Moi je voudrais quand même, excusez-moi d'intervenir. Sur le fait du Parlement, vous avez cité le Parlement. Gaëtan Desquilbet a traduit le parlement européen, moi je cite simplement, je lis un rapport qui est issu du Parlement français, c'est-à-dire du Sénat, l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques *d'ici 2015 et en attente de nouveaux résultats*, je cite un extrait bien sûr, *votre rapporteur*, c'est-à-dire le sénateur Raoul, *recommande à titre prudentiel*, recommande, c'est une recommandation bien sûr que ce n'est pas une obligation *et compte tenu des incertitudes de la science au parents et aux pouvoirs publics notamment aux élus locaux de chercher chaque fois que cela est possible pour un coût raisonnable de ne pas accroître le nombre d'enfants de 0 à 6 ans et à naître*, donc les femmes enceintes susceptibles d'être exposées à des champs supérieurs à 0,4 micro tesla en moyenne. Donc je crois qu'il faut tenir compte aussi de cela.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je pense que c'est ce que nous faisons. Nous cherchons chaque fois que cela est possible pour un coût raisonnable à ne pas accroître le nombre d'enfants exposés, c'est la démarche que j'ai proposée.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Les enfants, les enfants...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, réduire dans les habitations, où est-ce que les enfants passent le plus de temps, c'est bien dans leur maison il me semble, donc...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Dans les écoles aussi. On va donner la parole à un Monsieur là-bas, allez-y Monsieur.

Bertrand Nguéz (Membre du collectif RPEL 59)

Bonsoir Bertrand Nguéz du RPEL59. Je voudrais rebondir ce que Madame a dit concernant les micro tesla, ça lui fait rougir les joues moi ça me fait blanchir le T-shirt.

Vous parliez qu'on pourrait éventuellement, enfin les spécialistes feraient remonter le seuil à 100 micro tesla. Est-ce que cela voudrait dire que votre ligne qui serait en capacité de transporter 4 600 mégawatts, et qui pourrait en transporter environ 6 000 si on la poussait dans ses extrêmes. Si ces seuils étaient remontés, est-ce que du coup vous pourriez en toute impunité remonter la capacité de la ligne à 6 000 mégawatts ? Ça c'était la première chose et la deuxième chose comme Monsieur le maire de Tourmignies disait, on avait axé cette soirée, on pensait que c'était très axé sur l'enfouissement de la ligne. Je voudrais juste savoir s'il y a des chiffres qui sont disponibles et pas des chiffres commerciaux comme dans votre plaquette qui est très bien faites, mais pour moi ce n'est qu'un document de vente, avoir quelque chose de chiffré, donc un devis très très précis, détaillés du coût de l'enfouissement de cette ligne ? Et puis, comme vous le disiez, vous êtes une entreprise donc il y a un retour sur investissement. Je voulais savoir sur 20-30-40-50 ans comment cette ligne était financée par rapport à nos portefeuilles tout simplement. Donc ce retour sur investissement avec peut-être un tableau avec les plus, les moins pour savoir comment un petit peu comment tout cela était géré. Est-ce que vous avez fait un business plan, ce n'est peut-être pas le bon terme, mais un business plan sur ces investissements que vous souhaitez faire sur toute la France, votre directeur national a parlé que d'ici 2015 il pourrait y avoir une augmentation je crois de 30% de la facture d'électricité parce que le réseau était vieillissant il fallait le moderniser. Je voulais savoir si vous aviez des documents parce qu'on sait lire également ces documents très techniques, chiffrés qui nous permettraient de dire que l'enfouissement à 480 millions d'euros n'est pas une solution financière envisageable, et nous en rendre compte par nous-mêmes.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors. En essayant de me rappeler dans l'ordre. La première question c'était est-ce qu'une évolution de la norme conduirait à ce que l'on puisse augmenter le flux d'énergie dans la ligne. Aujourd'hui, enfin la ligne qui est prévue elle transporterait 4 600 mégawatts produirait un champ magnétique maximal, donc maximal c'est quelques minutes par an. C'est-à-dire à l'heure de pointe quand il y a une avarie sur une ligne voisine, notamment des événements qui ne se produisent même pas tous les ans. Et là, la valeur de pointe elle est de l'ordre de 25 micro tesla, donc déjà sans changer la norme on pourrait transporter 4 fois plus, on pourrait transporter quasiment 20 000 mégawatts pour atteindre les 100 micro tesla. Sur la ligne aérienne comme je l'ai dit tout à l'heure ce n'est pas un très bon producteur de champ magnétique une ligne aérienne par rapport à beaucoup d'autres objets électrotechniques. Donc c'est pas une contrainte pour nous cette histoire de 100 micro tesla pour les lignes aériennes, ça l'est sur des matériels de postes, des matériels bobinés.

Après, par rapport au business plan, j'ai eu l'occasion de l'expliquer dans d'autres réunions, on n'a pas de rentabilité de nos ouvrages. Nos ouvrages ils nous coûtent, mais ils ne nous rapportent pas. Ils produisent quelques économies parce que les pertes joules sont moindres, mais c'est rien du tout par rapport au coût de l'investissement. Ce qui se passe dans les pays où les gestionnaires de réseaux électriques sont des entreprises purement privées, cela s'est fait en Californie il y a une quinzaine d'années. Le meilleur moyen de faire de la rentabilité, c'est de ne plus investir, et nous on investit on disait 1,4 milliards d'euros pour entretenir le réseau parce que l'état et la CRE le demande pour que le réseau électrique continue à rendre les services qu'il rend à la collectivité, à la société. Donc si on faisait un business plan, c'est tout simple, on met zéro centime dans le réseau, on coupe le robinet, notre chiffre d'affaires passe de 5 milliards à 3,6 milliards d'euros, si le tarif bouge pas la différence on se la met dans la poche. Donc l'ouvrage n'est pas construit suivant le principe où il y a un calcul avec de retour sur investissement avec une rentabilité. On n'investit pas dans nos réseaux comme cela. On regarde quels sont les

services que le réseau doit remplir, quels sont les risques, les zones où il a des fragilités. Quand il y a des zones, où on voit que le réseau n'est pas correctement dimensionné, on évalue quel est le renforcement de réseau de moindre impact environnemental, de moindre coût et qui va être on imagine l'optimum pour la collectivité, c'est ce que l'on propose dans les débats public quand on est dans des critères où pour lesquels il y a débat public, ou dans les concertations quand on a des ouvrages plus modestes. Donc on n'a pas de recherche de gain économique sur nos investissements. On fait ce qu'il faut faire pour que le réseau fonctionne au moins cher et quand on a le choix entre 80 millions et 460 millions d'euros, là y'a pas photo, concrètement c'est infinançable 460 millions d'euros, comme je l'ai dit à plusieurs reprises.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci, on va prendre la dernière, des dernières des dernières questions.

M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé – Arras)

Si le public est d'accord. Une dernière question apparemment. Monsieur Desquilbet et puis la commission du débat public. L'impression que j'ai, enfin tout à l'heure vous disiez sur le thème de la santé que c'est à vous public, de vous bouger, de faire, finalement de parler à la place des gens des spécialistes de la santé, parfois vous le faites, et parfois vous dites que vous n'êtes pas spécialiste, donc je ne dis rien. C'est un petit peu des contradictions. J'ai un peu finalement l'impression que ce soir devant nous public, on n'a pas forcément tous les interlocuteurs que l'on devrait avoir devant nous. Effectivement il nous manquerait le spécialiste de la santé qui pourrait parler en connaissance de cause. Il nous manque certainement les gens qui globalement ont fait une expression qui j'aimerais bien savoir qui finalement d'un besoin d'augmentation de transport d'électricité pour générer ce projet d'une autoroute électrique. Finalement qui demande, qui demande à augmenter, de passer de 1 500 mégawatts à 4 600 mégawatts à transporter sur ce type de ligne là ? Il y a bien un nouveau besoin, pas aujourd'hui, demain, parce qu'aujourd'hui on est en train de tester l'ensemble du réseau, on est en train de battre des records. Et je m'adresse au public parce que finalement vous ne répondez pas à tous les sujets. On bat des records, je dirais le maillon faible qui est cette ligne-là, et bien il tient le coup. Finalement, est-ce qu'on en a besoin, parce que franchement les chiffres qui ont été annoncés à la radio, les transferts d'énergie démontrent plutôt qu'on n'a pas forcément besoin. Si on en a besoin, c'est que quelqu'un, dites-nous qui demande ou prévoit attention on va augmenter la production d'électricité. C'est le cas puisque vous l'annoncez dans vos documents les fameuses 5 centrales à gaz qui sont pas encore implantées. Donc, ce sont beaucoup des projets. Donc 5 fois 420 mégawatts ou, 5 fois 840 mégawatts c'est ça l'ordre de grandeur, donc globalement peut-être que y'a une décision qui est en train de se faire, c'est pratiquement je pense acté d'implanter dans le Nord-Pas-de-Calais, donc merci le Nord-Pas-de-Calais, c'est encore pour le Nord-Pas-de-Calais. Et bien tant pis. Des centrales de production à gaz qui vont au-delà des problématiques bien sûr des câbles à Haute Tension et de l'électromagnétisme, mais apporter tout un lot de pollution encore pour les gens du Nord-Pas-de-Calais, et pas forcément pour nous, et puisqu'on sait très bien et cela a été dit mainte et mainte fois dans le public. Le public a le bon sens si il a la connaissance partagée, finalement on l'a dans le public, on n'a pas forcément besoin des réponses de RTE systématiquement, la réponse on l'a, on la connaît, donc on n'a pas forcément besoin nous, ni en France ni encore moins dans la région avec Gravelines on a largement pendant pas mal de temps. Mais en tout cas on n'a pas besoin, c'est pour vraisemblablement vendre de l'électricité à l'étranger, dans les pays du Nord, c'est plutôt dans un sens que dans l'autre sens qui justifie d'augmenter la capacité de ce

type de ligne. Je pense que le premier élément là pour Monsieur Giacobino et pour toute la commission, finalement le premier grand intérêt qu'on peut nous voir, public, enfin je m'exprime en mon nom bien sûr, pour moi. Ce serait bien intéressant d'avoir l'avis du public, le premier grand intérêt et de loin à mon avis, c'est que le public s'écoute lui-même, c'est finalement l'occasion de se retrouver tous de différents villages, chacun a sa problématique dans son petit secteur, mais là finalement on se rend compte que beaucoup de gens raisonnent de la même façon dans le public, très différent de vous, désolé. On a du bon sens et il est partagé sur la vision des besoins d'électricité qui ne justifient pas forcément tout ça, les inquiétudes sur la santé on les partage tous et on a les mêmes avis. Les infos que l'on a déjà sur les études qui sont inquiétantes pour les problèmes de leucémies chez les enfants. En tout cas de mon point de vue, vous n'avez parlé en disant il n'y a aucun danger, il n'y a pas de risques, il y a des études et ce n'est pas vrai. On sait très bien que c'est vrai, Madame Annie Sasco on l'a entendue une partie du public était là, elle a dit c'est pas une histoire de sèche-cheveux, elle s'est moquée de cela finalement de cet argument-là, que vous avez utilisé et encore ce soir. La problématique pour la santé c'est plutôt une exposition continue, notamment pendant la nuit, les enfants et des adultes aussi par voie de conséquence. Mais à partir de 0,4 micro tesla. Et tout à l'heure sur les graphiques qui étaient montrés, vous avez très bien vu ou pas vu du tout, les échelles qui sont montrées font que la courbe est complètement écrasée, on voit pas à quelle distance dans le détail on a les 0,4 micro tesla, ça a été plus ou moins dit à la réunion de Gavrelle mais bon ce serait à mon avis justifié d'avoir des précisions de la distance à partir de l'aplomb de la dernière ligne de ces fameux pylônes. De mon point de vue, le débat public... super pour l'échange avec le public, sinon c'est toujours vous qui répondez, on connaît finalement le type de réponse que vous faites, c'est toujours les mêmes, et ça va plutôt dans le sens de dire moi RTE, c'est logique c'est votre boulot je défends mon projet. Le principal acquis et intérêt c'est le débat. Monsieur Giacobino après avoir entendu tout ce qui a été dit dans les différentes réunions, est-ce que vous pourriez Monsieur Giacobino remonter au niveau de la commission nationale de débat public, ça ce serait une véritable action comme quoi le public, les gens du terrain, les gens qui habitent dans les villes veulent un vrai débat sur le problème de l'énergie. Eux les gens ils sont prêts à faire des économies, ils en ont marre de payer encore plus cher leur électricité. Ils savent très bien qu'en face ils ont des super puissances qui sont plutôt prêts à aller vanter les mérites d'une augmentation de la consommation qui va pas dans le sens de ce que pense les gens, nous-mêmes, tout le monde dans le public, sauf peut-être des gens dans le public qui sont de RTE ou un équivalent qui travaillent pour eux, mais cela je le comprends bien. Mais, je pense qu'ils ont compris aussi pour eux. On est tous prêt à faire un tas d'efforts pour éloigner les risques de pollution, pour moins consommer et finalement faire moins de gaz à effet de serre, parce que ce qui est en train de se préparer nous on l'a dénoncé, nous au sud d'Arras sur une centrale à gaz de 420 mégawatts, on sait qu'on en n'a pas besoin, par contre ça bousille les plans climat à effet de serre qui sont en train d'être montés par les élus, par tout le monde. Tous les arguments vont à l'encontre de cela. Vous devez bien comprendre, le public ne comprend pas vos arguments. Finalement, c'est vous qui répondez à tout ça, vous êtes très performant en la matière, vous êtes un spécialiste du lobbying de RTE. J'ai posé une question à Monsieur Giacobino, est-ce que Monsieur Giacobino vous accepteriez de faire remonter la demande à la commission nationale de ce besoin de débat public, et peut-être aussi sur la santé comme on l'a évoqué tout à l'heure.

Applaudissements dans la salle

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Vous m'avez posé une question, j'y réponds, on va ensuite clore le débat parce que l'on arrive au bout de votre patience. Mais effectivement, moi je suis prêt à faire remonter au niveau national l'idée qu'il faut un débat national pour l'énergie, c'est clair, ça me paraît assez évident et ça ressort de vos différentes interventions.

J'ai apprécié aussi l'idée que vous avez exprimé que le débat public c'est pas uniquement un débat avec RTE, c'est un débat entre vous. J'utiliserai un autre terme, le terme d'intelligence collective. Il y a une intelligence collective et il faut la mettre en valeur, la faire s'exprimer. Et je crois qu'effectivement que ce débat puisqu'on est au terme de 9 réunions publiques, ce qui est important depuis 4 mois c'est que les gens ce soient exprimés et aient pu faire connaissance, et puisse exprimer leur point de vue et pas uniquement sur les questions de RTE, qui a été très brillant dans cette affaire, qui a défendu son projet, vous l'avez dit à plusieurs reprises a pu mettre en avant les arguments. Donc on a fait un exercice ensemble d'intelligence collective, ça ne veut pas dire pour autant que cela doit s'arrêter là. J'ai exprimé en gros ce que j'avais retenu des différentes réunions publiques. Gaëtan Desquilbet a exprimé du point de vu de RTE ses engagements, avec des points de discussions à avoir sur ces engagements. Cela fait partie du débat.

Je voudrais vous remercier d'être présent aussi tard que cela à cette 9^{ème} réunion à Thumeries même s'il y a des frustrations, et même si tout le monde n'a pas pu s'exprimer. Je voudrais également remercier RTE qui s'est exprimé et qui a fait beaucoup de travail. Et le fait que l'on soit à la même tribune cela ne signifie pas que l'on est d'accord. On n'a pas d'opinion, on a exprimé, on a essayé de dire éventuellement quand RTE n'était pas totalement objectif. Puisque vous défendez votre projet, vous ne pouvez pas être objectif. Je voudrais également remercier les membres de la CPDP, les membres de la commission qui sont quelque part par-là, et ainsi remercier l'ensemble du secrétariat général et l'ensemble des gens qui fait que cette réunion s'est tenue. A commencer par Monsieur l'adjoint au maire de Thumeries. Donc je vous remercie également de nous avoir prêté cette salle, et de nous avoir accueillis aussi tard. Merci beaucoup et maintenant tout le monde peut se rendre si vous le souhaitez dans la salle à côté pour un pot. Et vous pourrez continuer les discussions si vous le souhaitez.

Droit de réponse verbatim Elisabeth Ascher -Campagnac

Au cours de la séance du débat public sur le projet de renforcement de la ligne THT Lille – Arras (entre Avelin–Gavrelle) qui s’est tenue à Thumeries le 9 février 2012, et à laquelle je n’ai pu assister, il a été fait référence à l’échange que j’avais eu avec M.Gaëtan Desquilbet, Directeur du projet RTE, au sortir de la réunion précédente qui s’était tenue à Oignies le 2 Février 2012. Cet échange a eu lieu en présence de M.Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé) et d’un certain nombre d’autres personnes ayant assisté au débat.

Comme il ressort du Verbatim de la réunion de Thumeries, le contenu de mes propos a fait l’objet d’une divergence d’interprétation pour le moins, entre M.Bertein et M. Desquilbet. Il me revient donc de restituer ce que j’ai dit. Il me revient ensuite de poser publiquement quelques questions à M.Desquilbet dont j’attends en retour une réponse publique.

Sur le premier point, comme j’ai eu l’occasion de l’exposer à M. Michel Giacobino, Président de la Commission Particulière du Débat public, M .Desquilbet est venu me voir à la fin du débat public d’Oignies pour contester les analyses de scientifiques – auxquelles je m’étais référée dans mon intervention lors du débat ce soir là – faisant état des risques possibles sur la santé associés à l’effet du champ électromagnétique des lignes électriques à très haute tension. Je lui ai répondu que l’absence de lien de causalité directe ne signifiait pas qu’il n’y avait pas de controverses scientifiques parmi les chercheurs, et que je pouvais lui indiquer, par l’intermédiaire de chercheurs travaillant sur les risques environnementaux ou sur les politiques publiques de la science, le nom de chercheurs à même d’exposer l’état de ces controverses aujourd’hui. Je lui ai dit aussi qu’il existait des mastères tournés vers l’étude de ces controverses, et que la question des effets des champs électromagnétiques des lignes électriques THT pouvait constituer l’un de leurs cas d’études, avec l’avantage de donner lieu à des analyses totalement indépendantes. M. Desquilbet m’a dit – et je pense que ceci était en présence de M.Bertein - qu’il en parlerait à la direction concernée de RTE , parce que cette dernière ne parvenait pas à mobiliser sur les lignes électriques THT des chercheurs spécialistes des champs électromagnétiques.

C’est ce qu’a entendu aussi M.Bertein et qu’il traduit dans les interventions que j’ai pu lire de lui à travers ce Verbatim , à cette nuance près que :

- a) les chercheurs dont je parle ne sont pas nécessairement des chercheurs de mon laboratoire, mais bien des chercheurs extérieurs (j’ai cité les chercheurs de l’Ecole des Mines et du CSI), ou d’équipes voisines (j’ai cité l’IFRIS) vers lesquels les collègues de mon laboratoire peuvent m’orienter. Je précise que moi-même je ne travaille pas sur ces questions , ni sur ces programmes, et que je n’ai pas les compétences pour mener de telles recherches.
- b) la mention de directrice de recherche est un niveau de qualification dans la recherche , mais ne signifie pas une quelconque direction de laboratoire.

La lecture du Verbatim fait ressortir une « interprétation » de mes propos totalement différente chez M.Desquilbet . Je lis « *Ce qu'elle me demandait (NB : en parlant de moi) c'est que RTE finance une étude dans son laboratoire, et ça n'est pas qu'elle mette à disposition des chercheurs. C'est que RTE lui apporte des subventions pour qu'elle finance non pas une étude sur le fond, c'est-à-dire c'est quoi ce qu'il y a dans les études. Mais sur une étude sociologique, elle est sociologue, c'est comment une population considère ces questions là. Donc ce n'est pas du tout le type d'étude, enfin le type d'approche que je propose dans mon engagement n° 9.* » (extrait du projet de Verbatim Thumeries)

Ces propos sont très graves et on ne peut les inscrire au débat public impunément. Aussi je demande à M.Desquilbet qu'il réponde publiquement aux questions suivantes :

- A quel moment lui ai-je demandé le financement d'une étude pour mon laboratoire ?
- A quel moment lui ai-je demandé des subventions pour faire une étude sociologique qui porterait sur « comment une population considère ces questions là » ?

La qualité, la crédibilité et la légitimité du débat public supposent une transparence et une loyauté dans les paroles qui s'échangent et qui excluent totalement le recours à des propos mensongers.

En conclusion je demande donc à M.Desquilbet qu'il apporte la preuve de ses propos, et s'il n'y parvient pas, qu'il me présente des excuses publiques dont je demande également qu'elles figurent à ce verbatim.

Réponse Gaëtan Desquilbet

Il m'est difficile d'apporter la preuve de propos prêtés lors d'une conversation privée. J'avais alors compris que la proposition de Mme Ascher-Campagnac consistait en un financement par RTE d'une étude à réaliser, au sein de son laboratoire, par des spécialistes des approches cognitives, sur l'appropriation par le public des controverses sur les champs électromagnétiques de très basses fréquences. Il apparaît que la réalité est autre, puisque Mme Ascher-Campagnac proposait en fait que ces études ne portent pas sur le public, mais sur les chercheurs eux-mêmes, et que ces études ne soient pas nécessairement réalisées au sein du laboratoire où elle travaille. Dans ces conditions, je prie madame Ascher-Campagnac de bien vouloir m'excuser pour mon interprétation inexacte de ses propos.